

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**  
**AU 31 DECEMBRE 2014**



## SOMMAIRE

1. **Rapport de gestion incluant le Rapport Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) du Groupe**
2. **Rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société**
3. **Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration**
4. **Comptes consolidés 2014**
5. **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2014**
6. **Comptes sociaux 2014**
7. **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux 2014**
8. **Attestation des Commissaires aux comptes relative au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**
9. **Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**
10. **Attestation des responsables du rapport financier annuel 2014**



**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

**G. P. E.**

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €  
Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD  
429 574 395 R.C.S. DRAGUIGNAN**

---

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 30 JUIN 2015**

Chers Actionnaires,

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, vous êtes réunis en assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire pour :

- Prendre connaissance et que vous soit présenté le rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les résultats de cette activité, et les perspectives d'avenir ;
- Pour que soient soumis à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, qui vous sont présentés, ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>ACTIVITE DU GROUPE.....</b>	<b>8</b>
1.1	SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014. ....	9
1.1.1	Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / valorisation / dib / divers). ....	9
1.1.2	Activité traitement. ....	10
1.1.3	Sur l'ensemble de nos activités. ....	10
1.1.4	Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.....	11
1.1.4.1	Remarques générales .....	11
1.1.4.2	Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêts. ....	12
1.1.4.3	Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports. ....	13
1.1.4.4	Le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie. ....	13
	Marché de Casablanca .....	13
	Mauritanie.....	14
	Tunisie .....	14
1.1.4.5	Réorganisation des structures juridiques du groupe.....	14
1.2	PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE .....	15
1.3	LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT .....	15
1.4	LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.....	16
1.5	INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT .....	16
1.6	INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE .....	16
1.7	ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE).....	16
1.7.1	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.....	16
1.7.2	Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe .....	16
1.7.2.1	Risques divers .....	16
1.7.2.2	Risques de crédit.....	16
1.7.2.3	Risques environnementaux .....	17
1.7.2.4	Risques juridiques .....	17
1.7.2.5	Risque de liquidité .....	17
1.7.2.6	Risque de change .....	17
1.7.2.7	Risque de taux d'intérêts.....	18
1.7.3	Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe.....	18

1.8	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)	18
<b>2</b>	<b>ACTIVITE DE LA SOCIETE</b>	<b>19</b>
2.1	SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	20
2.1.1	Activités de la Société	20
	Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé	20
2.1.2	Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	20
2.2	ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)	20
2.2.1	Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.	20
2.2.2	Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	21
2.2.3	Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société	21
2.3	EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE (ARTICLES L.225-100, L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)	21
2.3.1	Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article L.236-6 du code de commerce)	21
2.3.2	Bilan	21
2.3.3	Compte de résultat	21
2.3.4	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende	22
2.3.5	Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des Impôts)	22
2.3.6	Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)	22
2.3.7	Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)	22
2.3.8	Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs	23
2.4	PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)	23
2.5	LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	23
2.6	LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI	23
2.7	CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE	23
2.7.1	Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs	24

Conventions entre GPE et la SCI François Charles .....	24
Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby .....	24
Conventions entre la Société et les administrateurs .....	24
Conventions de management fees entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement.....	25
2.7.2 Convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.....	25
2.7.3 Convention intervenue entre un dirigeant et une société détenue à plus de 50 % .....	25
2.8 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES.....	25
2.8.1 Quitus .....	26
2.8.2 Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce) .....	26
2.8.3 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes .....	26
2.8.4 Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos (L.225-102-1 du Code de commerce).....	26
2.8.5 Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut.....	28
2.8.6 Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce) .....	29
2.8.7 Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce .....	29
2.8.8 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014.....	30
2.9 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE .....	30
2.10 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES.....	30
2.10.1 Tableau des filiales consolidées .....	30
2.10.2 Filiales non consolidées.....	31
2.11 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.....	32
2.12 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.....	32
2.13 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.....	32
2.14 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES .....	33
2.14.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :.....	33
2.14.1.1 Poste énergie .....	33
2.14.1.2 Poste intrant : .....	34
2.14.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs .....	34

2.14.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables .....	34
2.14.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux .....	34
2.14.5 Organisation interne, formation et sensibilisation .....	35
2.15 INFORMATIONS SOCIALES .....	35
2.16 LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX.....	36
2.17. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL .....	36
2.18 DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE) .....	36
2.19 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE) .....	36
2.20 OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 CODE DE COMMERCE) .....	36
2.20.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 27 juin 2011.....	36
2.20.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2015 .....	37
2.21 PRINCIPAUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE .....	38
2.21.1 Structure du capital de la Société.....	39
2.21.2 Les restrictions statutaires .....	39
2.21.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce .....	39
2.21.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux .....	39
2.21.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier .....	39
2.21.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.....	39
2.21.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société .....	39
2.21.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions .....	39

2.21.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique .....	40
2.22 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 EUROS .....	40
2.23 DECISIONS A PRENDRE .....	40
2.23.1 Mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur .....	40
<b>3 RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE .....</b>	<b>49</b>
Introduction - 2014, Une année charnière pour les engagements de Pizzorno Environnement .....	50
3.1 Notre approche de la RSE .....	52
3.1.1 Performance économique .....	52
3.1.2 Nos enjeux prioritaires .....	52
3.1.3 Adapter la gouvernance .....	53
3.1.3.1 Gouvernance de la RSE .....	53
3.1.3.2 Certification des sites et des processus .....	53
3.1.3.3 Vers une démarche participative au travers d'un diagnostic ISO 26 000.....	54
3.1.4 Organiser le reporting .....	54
3.1.4.1 Contexte et objectifs du rapport .....	54
3.1.4.2 Périmètre et règles d'intégration .....	54
3.1.4.3 Procédures et mesures de calcul .....	54
3.1.4.4 Vérification des informations extra-financières .....	55
3.2 Des enjeux environnementaux intégrés à nos activités .....	56
3.2.1 Tableau de bord des indicateurs environnementaux .....	57
3.2.2 Réduire les impacts sur l'environnement.....	59
3.2.2.1 Performance des services de propreté et de traitement des déchets .....	59
3.2.2.2 Prévention des pollutions des eaux et des sols .....	60
3.2.2.3 Réduction des pollutions sonores, olfactives et visuelles.....	61
3.2.2.4 Maîtrise des émissions atmosphériques et lutte contre le réchauffement climatique .....	62
3.2.3 Gérer durablement les ressources .....	65
3.2.3.1 Optimisation de la valorisation des matières .....	65
3.2.3.2 Consommations d'énergies .....	67
3.2.3.3 Consommation d'eau.....	69
3.2.4 Préserver la biodiversité.....	70
3.3 Nos engagements pour les collaborateurs .....	71
3.3.1 Tableau de bord des indicateurs .....	71
3.3.2 L'emploi au sein de PIZZORNO Environnement .....	74
3.3.2.1 Les effectifs du Groupe .....	74
3.3.2.2 Politique de rémunération.....	75

3.3.3	Améliorer l'organisation et les conditions de travail .....	75
3.3.3.1	Organisation du temps de travail .....	76
3.3.3.2	Dialogue social .....	76
3.3.3.3	Santé, sécurité et bien-être des salariés.....	77
3.3.4	Garantir l'égalité de traitement .....	80
3.3.4.1	Promotion de la parité.....	81
3.3.4.2	Prise en compte du handicap .....	82
3.3.4.3	Lutte contre les discriminations.....	83
3.3.4.4	Insertion des personnes en difficulté .....	84
3.3.5	Développer la formation .....	85
3.3.5.1	Politique de formation .....	85
3.3.5.2	L'EPAME .....	85
3.3.5.3	Sensibilisation et formation à l'environnement .....	86
3.4	Un acteur engagé auprès de ses parties prenantes .....	86
3.4.1	Le dialogue avec nos parties prenantes .....	87
3.4.2	Améliorer la relation client.....	87
3.4.3	Coopérer avec nos fournisseurs .....	88
3.4.3.1	Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants.....	88
3.4.3.2	Intégration de la RSE dans notre politique d'achat .....	89
3.4.4	Optimiser nos impacts sur le territoire .....	89
3.4.4.1	Relations avec les riverains et les populations locales .....	89
3.4.4.2	Dialogue avec les pouvoirs publics .....	92
3.4.5	Soutenir le secteur éducatif et associatif .....	92
3.4.5.1	Partenariats universitaires.....	92
3.4.5.2	Sponsoring et mécénat .....	93
3.4.6	Promouvoir la loyauté des pratiques .....	93
3.4.6.1	Application des réglementations et conventions .....	93
3.4.6.2	Participation à des initiatives volontaires de promotion de l'éthique et de la RSE.....	94
3.5	Annexes.....	95
3.5.1	3.5.1 Traitement des indicateurs Grenelle II.....	95
3.5.2	Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU .....	97
<b>4</b>	<b>ANNEXES .....</b>	<b>98</b>
4.1	ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE (EN K€).....	99
4.2	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2014 .....	102
4.3	TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	104
4.4	TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX.....	104

# **1 ACTIVITE DU GROUPE**

## 1.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITES DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014.

Durant l'exercice 2014, le chiffre d'affaires du Groupe a atteint 217,5 M€<sup>1</sup>, (230,6 M€ en 2013<sup>2</sup>), en diminution de 5,7%, incluant une réduction de 44,1% pour les activités internationales dont le chiffre d'affaires passe de 49,2 M€ en 2013 à 27,5 M€ en 2014.

Cette variation s'explique par des décisions stratégiques sur la réduction de nos activités internationales partiellement compensées par nos développements sur le territoire français.

Notre activité internationale est marquée par :

- La décision de ne pas répondre à l'appel d'offre relatif au renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine de Casablanca ;
- L'interruption contrainte des activités en Mauritanie à partir de mai 2014 consécutive à d'importants retards de paiement ;
- L'arrêt du contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis (échéance 31/08/2014) et notre souhait de ne pas être candidat à la succession.

Le chiffre d'affaires 2013 retraité des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5, dans un but de comparaison, s'établi à 212,6 M€. Comparé à ce chiffre, le chiffre d'affaire 2014 en progression de 2,3% et notre chiffre d'affaire France est en progression de 5,1%.

En conséquence, la part du chiffre d'affaires international est en baisse, elle représente 13% du chiffre d'affaires global contre 21,4% au 31 décembre 2013.

### 1.1.1 *Activité propreté (collecte / transport / nettoyage / valorisation / dib / divers).*

En 2014, le chiffre d'affaires de cette activité dans son ensemble a diminué de 4,6% passant de 179,7 M€ à 171,4 M€.

Les effets des décisions ci-dessus relatées sur notre volume global d'activité propreté a été partiellement compensé par de nouveaux contrats en France tels que :

- SIRMATCOM de Maintenon : prestations de collecte et collecte sélective pour 33 communes de l'Eure et Loir représentant 40 000 habitants sur une durée de sept ans ;
- Rhône Crussol : collecte de Guilerand-Granges, Cornas et Saint Péray et extension aux collectes des 6 communes du plateau d'Alboussières ;
- Paris 10<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements : collecte des déchets ménagers pour une durée de huit ans ;
- Nettoyage des plages de Toulon ;
- Le contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés de Saint-Tropez pour une durée de cinq ans renouvelable deux ans ;
- Le contrat pour la collecte de 7 communes regroupées au sein de Grenoble Alpes Métropole pour une durée de quatre ans.

Représentant, ensemble, un chiffre d'affaires annuel, en année pleine, de 6,6 M €.

Ou le renouvellement/reconduction de contrats importants tels que :

- le contrat de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) pour les prestations de transports et déchetteries sur le territoire de la CAD ;

---

<sup>1</sup> Etablis en tenant compte des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5.

<sup>2</sup> Chiffre publié non retraité des activités arrêtées.

- le contrat de la commune de Roquebrune sur Argens pour les prestations de collecte, collecte sélective, fourniture et travaux de colonnes enterrées ;
- le contrat avec Nice Côte d'Azur : prestations de collecte et gestion des transferts et déchetteries sur 7 ans
- le contrat avec la ville de Marrakech pour les prestations de collecte et propreté avec mise en service de colonnes aériennes sur la Médina et la célèbre place Jemaa el-Fna ;
- le contrat du 15e arrondissement de Paris : collecte de déchets ménagers et assimilés (renouvellement à partir de juillet 2014) ;
- le contrat de la propreté de l'avenue des Champs-Élysées (renouvellement à partir de juillet 2014) ;
- la reconduction du contrat de propreté urbaine pour la ville de Draguignan (à partir de janvier 2014) ;
- le contrat avec la communauté de Communes Rhône Crussol pour la collecte des déchets ménagers et assimilés pour 4 ans (renouvellement en janvier 2014) y compris 7 nouvelles communes ;
- le contrat de collecte avec la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez pour 7 ans (à partir de janvier 2014) ;
- l'extension du contrat de collecte de la Communauté d'Agglomération Dracénoise avec 3 communes supplémentaires.

### **1.1.2** *Activité traitement.*

Le chiffre d'affaires de cette activité est en baisse de 8,3% (passant de 50,2 M€ sur l'exercice 2013 à 46 M€ en 2014).

Comme pour l'activité propreté, cette variation d'activité est principalement due aux décisions stratégiques rappelées ci-dessus notamment en ce qui concerne la fin des contrats en Tunisie (gestion du centre de stockage du Grand Tunis) et en Mauritanie (fin du contrat de gestion du centre de traitement de Nouakchott).

L'effet négatif de l'arrêt de ces contrats sur le volume global de notre activité traitement a été partiellement compensé par une croissance de l'activité en France, comme par exemple,

- l'augmentation des tonnages sur Aboncourt ;
- la progression de l'activité sur le traitement des mâchefers ;

Dans le cadre de la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulon, la société Zephyre a enregistré un chiffre d'affaires non consolidé au titre de l'exercice 2014 de 21 M€ contre 24,9 M€ un an plus tôt. La baisse d'activité s'explique principalement par les travaux de rénovation contractuels en cours de réalisation et qui se termineront en juin 2015 (société détenue à hauteur de 51% par le Groupe, sans impact sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe car intégrée selon la méthode de la mise en équivalence).

En ce qui concerne notre installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon, dont l'autorisation du 12 juin 2009 avait été annulée le 19 avril 2012 et, en conséquence, dont la poursuite de l'exploitation avait été autorisée par le préfet dans l'attente de l'aboutissement de la nouvelle procédure d'autorisation ordonnée par le tribunal, son exploitation est actuellement réalisé dans le cadre d'un arrêté préfectoral, obtenu le 6 août 2014 pour une durée de 6 ans autorisant l'exploitation jusqu'en août 2020.

### **1.1.3** *Sur l'ensemble de nos activités.*

Notre résultat net consolidé s'établit, pour l'exercice 2014, à (5,3) M€ contre 5,6 M€ en 2013.

Le résultat net d'impôts de l'ensemble des activités arrêtées (Mauritanie et Tunisie) est de (6,2) M€.

L'excédent brut d'exploitation<sup>3</sup> s'élève à 37,9 M€ contre 40,2 M€<sup>4</sup> au 31 décembre 2013.

Notre résultat opérationnel passe de 10,8 M€<sup>5</sup> en 2013 à 6,2 M€ en 2014.

Cette baisse est relative aux faits majeurs suivants :

- La revalorisation des bases de calcul pour la Taxe foncière et CFE suite à un contrôle fiscal. L'impact sur ce premier semestre est de 1,1 M€. Nous avons contesté, tout comme d'autres opérateurs gestionnaires de centre de stockage cette revalorisation des bases. Nous avons provisionné par prudence l'intégralité des sommes réclamées ;
- L'arrêt des prestations sur Casablanca a engendré une charge non courante, non récurrente de 1,4 M€ qui a été constatée dans nos comptes consolidés pour prendre en compte la perte sur la valeur nette comptable du matériel cédé suite à l'arrêt du contrat de Casablanca ;
- Les frais liés à la nouvelle organisation juridique, la perte d'un contrat important pour le centre de tri du Muy et le démarrage des nouveaux contrats avec la ville de Paris, ont participé à la baisse de notre résultat opérationnel pour environ 2,3 M€.

Notre capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt, reste, à peu près, stable pour passer de 39,4 M€ à 38,2 M€.

Les investissements nets réalisés en 2014 sont de 31,3 M€ contre 26,8 M€ en 2013 et se répartissent principalement comme suit :

- les investissements consacrés au développement (nouveaux marchés, nouvelles installations...) pour 10,8 M€ ;
- les investissements de renouvellements pour 20,5 M€ ;

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres du Groupe, impactés par le résultat net part du groupe de l'exercice, passent à 51,2 M€ contre 59,4 M€ en 2013 et l'endettement financier net s'élève à 66,2 M€. Le taux d'endettement net ressort désormais à 130%<sup>6</sup>.

#### **1.1.4 Evénements importants survenus au cours de l'exercice écoulé. Progrès réalisés ou difficultés rencontrées.**

##### **1.1.4.1 Remarques générales**

De façon générale, le contexte économique est encore très difficile et reste marqué par une forte tension concurrentielle sur les marchés des collectivités sur lesquels nous sommes présents. Notre groupe porte une véritable offre alternative dans un marché largement dominé par deux entreprises de très grande taille, qui mettent leur puissance et tous leurs réseaux au service d'une politique concurrentielle particulièrement agressive et déséquilibrée envers des entreprises indépendantes. Ceci se vérifie particulièrement lorsque ces dernières prennent des parts de marchés sur des secteurs stratégiques et permettant ainsi une réduction substantielle des prix au profit des collectivités clientes. C'est le cas, par exemple, de la réaction particulièrement violente et acharnée des concurrents évincés lors de l'attribution de la convention de délégation de service public pour la gestion de l'Unité de Valorisation Energétique du SITTOMAT à Toulon qui ont utilisé toutes les voies directes mais aussi tout leur réseau pour remettre en cause l'attribution de cette délégation et en rendre plus difficile l'exécution.

---

<sup>3</sup> E.B.E. = Résultat opérationnel + Dotation aux amortissements et provisions.

<sup>4</sup> Chiffre retraité des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5. Le chiffre publié est de 45,4 M€.

<sup>5</sup> Chiffre retraité des activités arrêtées conformément à la norme IFRS5. Le chiffre publié est de 11,5 M€.

<sup>6</sup> Taux d'endettement nets = dettes nettes / capitaux propres

#### **1.1.4.2 Les contentieux relatifs à l'exploitation de l'installation de stockage de Bagnols en Forêts.**

Pour rappel cette installation est divisée en quatre sites, dont l'exploitant en tant que titulaire des autorisations préfectorales est le SMIDDEV. Mais ce dernier ne dispose pas de la maîtrise foncière qui appartient à la commune de Bagnols en Forêts. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'une convention de délégation de service public, plusieurs fois prolongée, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Jusqu'à ce jour, le site n°4 n'a jamais pu voir le jour car la commune de Bagnols en Forêt a refusé d'en accorder la maîtrise foncière au SMIDDEV.

Dans le cadre du contentieux initié par la Commune de Bagnols en Forêt, concernant le dépôt de mâchefers, source potentielle de pollution sur le site de Bagnols en Forêt, et suite à la décision du tribunal correctionnel de Draguignan du 15/12/2011, les sociétés GPE, SMA et SOVATRAM avaient fait appel.

La Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rendu son arrêt le 10 juin 2013.

De cette décision, il résulte :

- Que la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT a été totalement relaxée, la Cour d'Appel considérant qu'aucune infraction ne pouvait lui être imputée ;
- Que les sociétés concernées ont été intégralement relaxées du délit de pollution ;
- Que la contravention d'apport de mâchefers ne provenant pas du Var est maintenue à l'égard de la société SMA, ainsi que celle d'apport de boue ne contenant pas le taux réglementaire d'eau, pour un montant global de 747 600 € correspondant à un cumul de contraventions par opération de transport de ces mâchefers ou boues ;
- Que la Commune de Bagnols en Forêt est intégralement déboutée de sa demande de dommages et intérêts ;
- Que des dommages et intérêts et frais irrépétibles divers s'élèvent globalement à 38 910 € ;
- Une amende délictuelle à l'égard de la société SOVATRAM pour un montant de 50 000 €.

Les sociétés SMA et SOVATRAM ont formé un pourvoi en cassation le 12/06/2013 contre cette décision. En conséquence le groupe avait complété la provision de 731 K€ enregistrée au titre de ce litige pour la porter au montant de la condamnation, soit 831 K€.

Le 10 octobre 2014, la cour de cassation a confirmé la décision de la cour d'appel en rejetant tous les pourvois tant des sociétés SMA et SOVATRAM que celui du SMIDDEV et de la commune de Bagnols-en-Forêt.

Les sociétés Valeor et Valteo, venant aux droits respectivement des sociétés SMA et SOVATRAM, ont procédé au paiement des condamnations.

Au cours du premier semestre 2012 un litige a vu le jour, concernant la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols en forêt.

Comme rappelé ci-dessus, cette gestion a fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 6 ans entre la société SMA et le SMIDDEV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette DSP a été prolongée par trois avenants proposés par le SMIDDEV pour une durée supplémentaire globale de trois ans (jusqu'au 31/12/2011).

En avril 2012, le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation porte sur un montant de 6.8 M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le Groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre la commission de conciliation prévue au contrat de la DSP.

Cette commission a été constituée d'un représentant du SMIDDEV (son avocat), d'un représentant de la société SMA, et du Vice-Président du Tribunal Administratif de Toulon en qualité de troisième conciliateur.

Le 10/01/2013, cette commission a rendu son avis. Ce dernier écarte une grande partie des demandes du SMIDDEV. Cependant, dans le cadre du différend sur l'interprétation d'une clause de la DSP, l'avis met à la charge

de la société SMA, à titre transactionnel, une somme de 546 812 € au titre de l'exercice 2005, et 765 008 € au titre de l'exercice 2010 soit un total de 1 311 820 €.

Le SMIDDEV n'a pas souhaité suivre cet avis, mais a préféré d'une part saisir le Tribunal Administratif de Toulon pour obtenir l'annulation du dernier avenant de prolongation de la DSP et d'autre part émettre des titres de recettes pour un montant global de 5,2 M€.

La société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,60 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,40 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,70 M€ provisionné en 2013, ainsi que l'écart de 1,70 M€ considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,80 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

#### **1.1.4.3 Le contentieux social sur l'établissement mauritanien de Dragui-Transports.**

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transport et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande. Actuellement les conseils de la Société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Ce pourvoi a été rejeté. Finalement, dans le cadre de la saisie exécution une vente aux enchères du matériel devait avoir lieu le 12 janvier 2015. Cette procédure a été suspendue sur ordre du ministère de la justice, étant précisé que ce matériel est entièrement déprécié au 31 décembre 2014.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A l'instar des comptes au 31 décembre 2013, la Société n'a donc constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2014.

#### **1.1.4.4 Le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie.**

Nous vous rappelons ici les trois faits marquants de 2014 concernant notre activité internationale.

##### *Marché de Casablanca*

Nous avons pris la décision de ne pas répondre à l'appel d'offre relatif au renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté Urbaine de Casablanca.

### *Mauritanie*

L'établissement mauritanien de Dragui-Transport a été contraint d'interrompre son activité en raison d'importants retards de paiements générant une créance client supérieure à 10 M€. Les négociations engagées avec le client et les autorités compétentes ont finalement abouti à la signature d'un protocole d'accord le 3 février 2015 en exécution duquel un montant de 6,3 M€ a été versé en faveur de Dragui-Transport pour solde des créances clients et créances sur l'Etat Mauritanien, quitus fiscal et fermeture de l'établissement. Ce règlement limite ainsi l'impact de cette perte d'activité dans les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2014.

### *Tunisie*

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession.

Ces décisions trouvent toutes le même fondement : la grande difficulté de se faire payer dans des conditions normales et de faire respecter la bonne foi dans les relations contractuelles.

Les conséquences financières de ces décisions se ressentent fortement sur l'exercice 2014 mais permettent de préserver les capacités de développement du groupe sur des aires géographiques bénéficiant de conditions de marchés mieux maîtrisables.

#### **1.1.4.5 Réorganisation des structures juridiques du groupe.**

Depuis juin 2014, le groupe a entamé une réorganisation juridique de ses activités. Dans un contexte de marché en profonde mutation avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, une mise en adéquation de la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle est devenue nécessaire afin d'optimiser le fonctionnement de ses activités et de capitaliser sur la notoriété et la croissance de l'entreprise pour les développements futurs.

Depuis 40 ans, PIZZORNO Environnement a opéré une profonde mutation stratégique en se diversifiant vers de nouveaux métiers notamment dans les activités de traitement et de la valorisation des déchets tout en conquérant de nouveaux marchés.

Notre groupe est aujourd'hui un groupe de référence dans les métiers en développement de l'environnement et de l'économie circulaire, organisé autour de trois pôles d'activité que notre réorganisation juridique a pour objet de bien identifier :

- **Un pôle Services (Pizzorno Environnement Services)** qui regroupe toutes les activités de collectes, nettoyage, assainissement, déchetteries, etc. ;
- **Un pôle Industrie (Pizzorno Environnement Industrie)** qui regroupe les activités de valorisation et de traitement des déchets ;
- **Un pôle International (Pizzorno Environnement International)** qui regroupe les différentes filiales étrangères.

La nouvelle organisation est donc structurée autour de ces trois pôles d'activités.

Les activités au sein de chaque pôle seront exercées par des filiales (préexistantes ou créées) qui seront regroupées sous un holding distinct pour chaque pôle ; chaque holding étant détenue à 100% par la société Groupe Pizzorno Environnement.

Les opérations juridiques engagées sont de trois ordres : apports partiels d'actifs, cessions de titres, ou fusions. La réalisation définitive de ces opérations, et notamment de celles qui induisent un changement de personnalité juridique suite à apport partiel d'actifs ou à fusion, ne peut intervenir que sous la condition suspensive de l'accord préalable de certains cocontractants des sociétés considérées, ainsi que de l'agrément des mutations

d'autorisations administratives requises pour l'exercice des activités considérées conformément aux règles applicables.

Comme indiqué ci-dessus, les opérations envisagées ont débuté sur l'exercice 2014 et devraient s'achever sur l'exercice 2016.

L'exercice 2014 a été consacré à la structuration du pôle Industrie. C'est ainsi que les sociétés Pizzorno Environnement Industries (holding du pôle), Valeor, Valteo et Azur Valorisation ont été créées et que l'ensemble des autorisations administratives nécessaires (clients publics et administration d'Etat pour les autorisations données au titre de la législation sur les installations classées) ont été obtenues. Les sociétés Valeor, Valteo et Azur Valorisation ont en conséquence reçu, respectivement, les activités réalisées préalablement par SMA et SOVATRAM.

Si les opérations de constitution du pôle Service ont déjà débuté (création des sociétés Pizzorno Environnement Services, Propolys et Deverra, demande de transfert de certains marchés publics, cessions de titres...), les fusions et apports partiels d'actif nécessaires seront réalisés en 2015 et 2016.

## **1.2 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE**

Le Groupe poursuit sa politique de développement.

Pour l'exercice 2015, le Groupe devrait profiter des récents succès commerciaux :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés de Joinville-Le-Pont pour 5 M€ pour une durée de 5 ans (démarrage prévu le 01/01/2015) ;
- Le nettoyage des plages de Sainte-Maxime pour 3 ans représentant un montant total de 1,4 M€ (démarrage prévu le 01/01/2015) ;
- L'enlèvement des tags et des affiches non autorisées à Marseille pour une durée de 4 ans représentant 3,7 M€ (démarrage prévu le 10/02/2015) ;
- Les prestations de vidage des corbeilles de la ville de Lyon, contrat d'un montant de 5,6 M€ portant sur 4 années (démarrage prévu le 09/03/2015) ;
- Le tri et valorisation des encombrants ménagers de l'aire du SITMAT en cotraitance avec Véolia pour une durée de 3 ans pour un montant de 5,4 M€ (démarrage le 02/05/2015) ;
- Le renouvellement du contrat de nettoyage des marchés alimentaires et forains pour la communauté urbaine de Lyon pour une durée de 4 ans et un montant de 10 M€ (démarrage le 17/10/2015).

Notre carnet de commandes cumulées est porté à 823 M€, incluant 51% de l'activité de la société ZEPHIRE (Unité de Valorisation Energétique de Toulon) pour 199,5 M€, correspondant à un peu moins de 4 années de chiffre d'affaires.

Ces récents développements traduisent la dynamique commerciale du Groupe qui entend poursuivre ses investissements et continuer à conquérir de nouveaux marchés.

Essentiellement dans les domaines du traitement et de la valorisation des déchets, les évolutions techniques et réglementaires permettent d'envisager une offre alternative dans des conditions économiques acceptables.

Notre entreprise est capable de construire des projets industriels permettant, par l'utilisation de technologies propres à séparer les flux de déchets et réaliser une valorisation appropriée, de réduire l'utilisation des centres de stockage pour en préserver les capacités qui seront encore longtemps nécessaires pour le traitement des déchets ultimes.

## **1.3 LES ACTIVITES DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

En 2014, le Groupe n'a pas eu d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

#### **1.4 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI**

Comme expliqué précédemment (1.1.4.4), en février 2015, nous avons signé un protocole d'accord avec l'Etat de Mauritanie nous permettant de limiter la perte due à l'arrêt complet de notre activité dans ce pays. Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.1.4.4 ci-dessus.

#### **1.5 INDICATEURS CLES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE.

#### **1.6 INDICATEURS CLES EN MATIERE SOCIALE**

Nous invitons le lecteur à se reporter au 3.RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE et à l'annexe 4 du présent rapport.

#### **1.7 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)**

##### *1.7.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du groupe, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires*

Nous invitons le lecteur à se reporter au paragraphe 1.1.

##### *1.7.2 Principaux risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe*

De façon générale, les risques et incertitudes auxquels peuvent être confrontées les différentes sociétés composant le Groupe ne sont pas différents de ceux qui ont été présentés en détail dans le document de base émis en juillet 2005 lors de l'introduction en bourse. Bien que nous en reprenions les motifs principaux ci-dessous, nous vous invitons à vous y reporter.

###### **1.7.2.1 Risques divers**

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur la détention d'actions sont nuls puisque le Groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

###### **1.7.2.2 Risques de crédit**

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

### 1.7.2.3 Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

### 1.7.2.4 Risques juridiques

Les deux principales réglementations régissant la gestion des déchets sont la loi du 15 juillet 1975 liée directement aux déchets et la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés.

### 1.7.2.5 Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 31 244 K€ au 31/12/2014 de type OPCVM monétaires euro,

D'un montant de disponibilités (cash) de 17 457 K€

### 1.7.2.6 Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc (les activités en Mauritanie et en Tunisie ont été abandonnées sur l'exercice).

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		9 635
Comptes de tiers	35 900	33 804
Trésorerie	856	
Total	36 756	43 439
Solde global		6 683

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 66 K€.

### 1.7.2.7 Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6.5% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 1.65 % et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir partiellement le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Solde des emprunts à taux variable (K€)	5 747	1 669
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	5.88	2.41
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€)	36	20

### 1.7.3 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par le Groupe

Le Groupe n'utilise pas d'instrument financier à l'exception de contrats de swaps de taux d'intérêts sur emprunts à taux variables, contrats dont la valeur de marché n'est pas significative au 31/12/2014.

## 1.8 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes consolidés dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

## **2 ACTIVITE DE LA SOCIETE**

## 2.1 SITUATION, EVOLUTION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 2.1.1 Activités de la Société

En 2014, le chiffre d'affaire de la Société est de 72,78 M€ contre 54,72 M€ en 2013.

Cette progression du chiffre d'affaires est essentiellement du :

- Pour 7,5M€ à la prise de nouveaux marchés (marchés de collectes pour les collectivités du Golfe de St Tropez, de Maintenon, de Grenoble, La Môle) ou l'augmentation des tonnages traités sur l'installation d'Aboncourt ;
- Pour 5,4M€ au nouveau marché du 10°/18° à Paris avant son transfert à la filiale Proval ;
- Pour 3,8M€ à des refacturations de charges aux filiales ;
- Pour 1,1M€ à un supplément de collecte de TGAP ;
- Pour 0,25M€ aux commissions rémunérant les prestations de mandataires de groupement.

### Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

En ce qui concerne le litige de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols-en-Forêt : voir ci-dessus 1.1.4.

Notre société a participé à la restructuration présentée au point 1.1.4.5 ci-dessus et nous vous invitons à vous reporter à l'annexe des comptes sociaux de notre société à ce sujet (faits majeurs 1°).

Enfin, notre société a procédé à la recapitalisation de la société Gosselin dans le but de satisfaire la réglementation en matière de transport public de marchandises qui exige un niveau de capitaux propres en fonction du nombre de véhicules exploités. Ainsi, notre société a participé à une augmentation de capital de Gosselin de 1998K€ suivi d'une réduction du capital de 1776K€ pour reconstituer les capitaux propres et porter le capital à 259K€ (voir Annexe comptes sociaux, Faits majeurs 2°).

### 2.1.2 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Notre Société n'a pas d'éléments particuliers à signaler au titre de la présente rubrique qui soit différent de ceux relatés pour l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.1.4 ci-dessus.

## 2.2 ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE, DESCRIPTION DES RISQUES PRINCIPAUX, UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

### 2.2.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Compte tenu de l'objet de la Société, l'analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires est indirectement la même que celle de l'ensemble du Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

## **2.2.2 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée**

Compte tenu de l'objet de la Société, les risques et incertitudes auxquels elle est confrontée sont de mêmes natures que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

## **2.2.3 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société**

Compte tenu de l'objet de la Société, les indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société sont les mêmes que ceux de ses filiales constituant le Groupe. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.7 ci-dessus.

## **2.3 EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIETE (ARTICLES L.225-100, L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)**

Les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentés dans les documents mis à votre disposition, et notamment dans l'annexe et dans le rapport de vos commissaires aux comptes.

Ces comptes présentent certains points intéressants qui sont décrits plus en détail ci-après.

### **2.3.1 Les modifications apportées aux modes de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivies les années précédentes (article l.236-6 du code de commerce)**

Conformément à la norme IFRS5, nous avons modifié la présentation des comptes pour tenir compte des activités abandonnées en Tunisie et en Mauritanie.

Nous vous indiquons qu'il n'y a pas eu d'autre modification dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation.

### **2.3.2 Bilan**

Le total des capitaux propres de la Société s'élève à 43 599 306 € pour un capital social d'un montant de 21.416.000 euros.

Le total du bilan de la Société s'élève à 201 092 060 € en 2014 contre 119 559 401 € au titre de l'exercice précédent.

### **2.3.3 Compte de résultat**

Le chiffre d'affaires de la Société est passé de 54 723 045 € en 2013 à 72 779 807 € en 2014.

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 12 396 238 € en 2014 contre 4 572 606 € en 2013

- Charges d'exploitation : 76 504 827 € contre 59 568 004 € au titre de l'exercice précédent
  - traitements et salaires : 22 291 300 € contre 18 589 404 € au titre de l'exercice précédent,
  - charges sociales : 8 448 130 € contre 7 254 238 € au titre de l'exercice précédent.
- produits d'exploitation : 75 711 910 € contre 57 607 855 € au titre de l'exercice précédent.

- charges financières : 3 482 458 € contre 2 225 108 € au titre de l'exercice précédent.
- produits financiers : 8 737 102 € contre 8 468 040 € au titre de l'exercice précédent.
- charges exceptionnelles : 2 446 479 € contre 1 632 579 € au titre de l'exercice précédent.
- produits exceptionnels : 9 167 107 € contre 694 002 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation se traduit par une perte de (792 918 €) contre une perte de (1 960 148 €) au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier se traduit par un bénéfice de 5 254 644 € contre 6 242 932 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de ce résultat financier, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 4 461 726 € contre 4 282 783 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel se traduit par un bénéfice de 6 720 629 € de contre une perte de (938 577 €) au titre de l'exercice précédent.

#### **2.3.4 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice écoulé et fixation du dividende**

Le résultat de l'exercice montre un bénéfice net comptable de 12 396 238 € contre 4 572 606 € pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons :

- d'affecter 619 812 euros au compte « *réserve légale* », laquelle sera portée à un nouveau solde de 1 493 101 euros,
- d'affecter le solde, soit 11 776 426 euros au compte "*report à nouveau*", lequel sera porté à un nouveau solde de 16 146 045 euros ;

#### **2.3.5 Dépenses de nature somptuaire (article 223 quater du Code général des Impôts)**

Au titre des charges non déductibles visées aux articles 39-4,39-5 et 54 quater du CGI, la Société a dépensé une somme de 30 607 €.

#### **2.3.6 Rapport des commissaires aux comptes (Article L.225-100 du Code de commerce)**

Vos commissaires aux comptes vous feront part dans leur rapport sur les comptes annuels dont lecture va vous être donnée en suite du présent rapport, du résultat de leurs investigations sur les comptes qui vous sont présentés.

#### **2.3.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Article R.225-102 du Code de commerce)**

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices clos (Annexe 4.2).

### 2.3.8 Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs.

Conformément aux articles L.441-6-4 et D.441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition à la clôture des deux derniers exercices écoulés du solde des dettes, par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs.

- au 31 décembre 2013 :

	- de 30 Jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	1 585 336	2 654 826	2 639 450	6 879 612
Dettes échues	698 846	122 321	86 342	907 509
Montant total TTC	2 284 182	2 777 147	2 725 792	7 787 121

- au 31 décembre 2014 :

	- de 30 Jours	Entre 30 et 60 jours	Plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir	3 347 998	3 053 959	1 130 241	7 532 198
Dettes échues	609 308	94 987	25 710	730 005
Montant total TTC	3 957 306	3 148 946	1 155 951	8 262 203

## 2.4 PERSPECTIVES D'AVENIR ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE (ARTICLES L.232-1 ET R.225-102 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu de l'objet de la Société, ses perspectives et son évolution sont directement liées à celles du Groupe décrites dans la première partie du présent rapport. Nous vous invitons en conséquence à vous reporter au paragraphe 1.2 ci-dessus.

## 2.5 LES ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Conformément à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous confirmons que, compte tenu de son objet, la Société n'a pas de budget particulier en matière de recherche et développement. Cette activité est réalisée par les filiales opérationnelles du Groupe.

## 2.6 LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Outre les éléments signalés au paragraphe 1.4 ci-dessus, il est à noter qu'en date du 13 mai 2015, le Conseil d'Administration a opté pour une direction générale assurée par un Directeur Général dissocié de la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Francis Pizzorno ayant démissionné de sa fonction de Directeur Général, le Conseil d'Administration du 13 mai 2015 a procédé à la nomination de Monsieur Frédéric Devalle pour le remplacer en cette qualité. Monsieur Frédéric Devalle a préalablement démissionné de sa fonction de Directeur Général Délégué.

## 2.7 CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos commissaires aux comptes examinent, dans leur rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.225-

38 et suivants du Code de commerce, celles qui ont été passées par notre Société ou exécutées par elle au cours de l'exercice écoulé.

### **2.7.1 Conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs.**

Nous vous précisons que :

- désormais et conformément à l'article L.225-39 du Code de commerce, les conventions conclues avec des filiales détenues directement ou indirectement à 100%, telles que les conventions d'assistances, sont désormais exclues du champ d'application du contrôle des conventions réglementées ;
- le conseil d'administration du 13 mai 2015 a décidé, conformément à l'article 38 de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014, de ne pas soumettre à son examen, chaque année, les conventions conclues et autorisées au avant le 2 août 2014 et qui entrent dans le champ des articles L225-39 du Code de Commerce.

Enfin, nous vous indiquons que lors du réexamen de chacune des conventions suivantes, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 13 mai 2015, a estimé que les raisons qui avaient motivé l'autorisation initiale de chacune des conventions étaient toujours d'actualité.

#### **Conventions entre GPE et la SCI François Charles**

La SCI François Charles, dont Monsieur Francis PIZZORNO est associé et Madame Magali DEVALLE gérante, a signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec la Société pour les locaux de son siège social sis au 109, rue Jean Aicard – 83 300 Draguignan.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux.

Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant n° 2 à effet du 1/03/2011 ayant pour objet de décider la fin de la colocation. A cette date, la société Groupe PIZZORNO Environnement est devenue seule et unique locataire de la SCI François Charles.

La location des bureaux du siège social s'est élevée à 239 734 Euros hors taxes pour l'exercice 2014.

La société a signé un bail avec la SCI François Charles le 29 juillet 2010 pour les locaux de son établissement sis au 53 rue Edith Cavell – 94 400 Vitry sur Seine.

La location s'est élevée à 227 997 Euros hors taxes pour l'exercice 2014.

La société a signé un bail avec la SCI François Charles le 27 septembre 2012 pour les locaux de son établissement sis 11 avenue Pierre Séward – 69200 Vénissieux.

La location s'est élevée à 240 000 Euros hors taxes pour l'exercice 2014.

#### **Conventions entre la Société et la SCI de la Nartuby**

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration le 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby dont Monsieur Francis PIZZORNO est Gérant a signé un bail commercial avec la Société pour les locaux situés au 303, boulevard Caussemille – 83 300 Draguignan.

La location s'est élevée à 54 151 Euros hors taxes pour l'exercice 2014.

#### **Conventions entre la Société et les administrateurs**

Comme il a été précisé lors de sa nomination (voir le procès-verbal de la réunion du conseil en date du 3 avril 2008), Monsieur François LEOTARD est lié avec notre Société par une convention de conseil et d'assistance commerciale conclue en février 2005, et qui s'est achevée le 31/12/2014.

Au titre de cette convention, poursuivie en 2014, une rémunération de 120 000 euros H.T. a été versée par notre Société à Monsieur François LEOTARD en 2014.

### ***Conventions de management fees entre la Société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement***

Conformément à l'autorisation donnée par le conseil d'administration de la Société lors de ses réunions en date des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, la Société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement DRAGUI-TRANSPORTS, SGEA, PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT, une convention d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Ces conventions ont été modifiées par avenant autorisé par le conseil d'administration de la Société lors de sa réunion du 27 mars 2009. La rémunération de la Société est proportionnelle d'une part aux résultats et d'autre part au chiffre d'affaires de la filiale concernée. Au titre de l'exercice 2014, les rémunérations hors taxe versées par chacune des filiales à la Société ont été les suivantes :

- concernant DRAGUI-TRANSPORT : 2 294 519 Euros,
- concernant SGEA : 3 260 368 Euros,
- concernant P.E.E.A. : 18 710 Euros,

#### ***2.7.2 Convention nouvelle conclue au cours de l'exercice écoulé.***

En outre, nous vous précisons que les fournitures de services suivantes ont été conclues au cours de l'exercice écoulé mais n'ont pu faire l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration :

- fourniture de services d'audit stratégique des intérêts marocains du groupe GPE par la société H.I.F.I.C. à la Société et dont Monsieur Jean HOUDOUIN est dirigeant commun. Cette fourniture de services d'audit stratégique des intérêts marocains du groupe GPE est intervenue entre les mois de septembre 2013 et février 2014. Les honoraires perçus à ce titre sont se sont élevés à 25.000 euros hors taxe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- fourniture de services de conseil en évaluation dans le cadre de la restructuration du groupe par la société H.I.F.I.C. à la Société et dont Monsieur Jean HOUDOUIN est dirigeant commun. Cette fourniture de services de conseil en évaluation dans le cadre de la restructuration du groupe est intervenue entre les mois d'avril et juillet 2014. . Les honoraires perçus à ce titre sont se sont élevés à 22.500 euros hors taxe pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous attirons votre attention sur le fait ces fournitures de services n'ont plus être autorisées préalablement en raison d'une omission.

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de bien vouloir approuver lesdites fournitures de services sur rapport spécial de vos commissaires aux comptes exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas pu être suivie.

Nous vous précisons que , conformément aux dispositions de l'articles L.225-40 sur renvoi de l'article L.225-42 du Code de commerce, la personne intéressée ne prendrait pas part aux votes de ces résolutions.

#### ***2.7.3 Convention intervenue entre un dirigeant et une société détenue à plus de 50 %***

Néant

## **2.8 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSARIAT AUX COMPTES**

### 2.8.1 *Quitus*

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### 2.8.2 *Direction générale de la Société (article R.225-102 du Code de commerce)*

Depuis le 13 mai 2015, la direction générale est assurée par Monsieur Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général de la Société, fonction assurée jusqu'à cette date par Monsieur Francis PIZZORNO

### 2.8.3 *Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes*

Nous vous rappelons que les mandats de :

- Messieurs Francis PIZZORNO, Jean HOUDOUIN, Bruno ROHMER, Frédéric DEVALLE et de Madame Magali DEVALLE, en qualité d'administrateurs de la Société, ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 27 juin 2011, pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- La société DELOITTE ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de la société BEAS SARL, commissaire aux comptes suppléant, ont été renouvelés lors de l'assemblée générale mixte du 27/06/2014. pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- La société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, commissaire aux comptes titulaire, et de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, commissaire aux comptes suppléant, prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

il sera proposé à votre assemblée de renouveler les mandats de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société, et de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

### 2.8.4 *Mandats et fonctions des mandataires sociaux exercées au cours de l'exercice clos (L.225-102-1 du Code de commerce).*

#### **M Francis PIZZORNO**

Président Directeur Général<sup>7</sup>

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA .....	Président Directeur Général
SAMNET SARL .....	Gérant
Sud Invest Environnement SARL (radiée le 02/01/2015) .....	Gérant
SCI de la Nartuby .....	Gérant
SCI de Trans .....	Gérant

---

#### **M Jean HOUDOUIN**

---

<sup>7</sup> Président du conseil d'administration à compter du 13/05/2015-voir dissociation des fonctions au 1.3.

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SARL..... Gérant  
EUROPYL..... Administrateur

---

**M Bruno ROHMER**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

NAOS SARL..... Gérant

---

**Mme Magali DEVALLE**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc) ..... Gérante  
Dragui-Transport SA ..... Représentant permanent de GPE  
SCI François Charles Investissement ..... Gérante  
SCI La Bergerie ..... Co-gérante

---

**M Frédéric DEVALLE**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Groupe Pizzorno Environnement ..... Directeur Général Délégué<sup>8</sup> / Administrateur  
Dragui-Transport SA ..... Directeur Général Délégué / Administrateur  
Deverra SA.....Président du Conseil d'Administration / Directeur Général  
Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS..... Directeur Général Délégué  
Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA) ..... Directeur Général Délégué  
Pizzorno Environnement Services SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Propolys SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Proval Environnement SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Pizzorno Environnement Industries SAS..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Azur Valorisation SAS..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Pizzorno Environnement International SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Valeor SAS..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Abval SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Valteo SAS..... Représentant permanent de GPE Présidente  
Pizzorno Global Services SAS ..... Représentant permanent de GPE Présidente  
SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation) ..... Représentant permanent de P.E.E.A  
TEODEM..... Président  
Pizzorno Environnement Tunisie ..... Co-Gérant  
SCI Foncière de la Môle ..... Gérant  
SCI La Camargue ..... Gérant  
SMSEE SARL devenue une SAS ..... Président  
SCI La Bergerie ..... Co-gérant

---

<sup>8</sup> Nommé Directeur Général à compter du 13/05/2015-Voir paragraphe 1.3

**M François LEOTARD**

Administrateur (jusqu'à l'assemblée générale mixte du 27/06/2014)

Autres mandats et fonctions :

MAEGHT.....Administrateur

**2.8.5 Rémunération et avantages perçus de la Société exprimés en brut**

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Francis PIZZORNO	2014	411 275 €	97 411 €	23 220 €	531 906 €
	2013	469 779 €	0 €	0 €	469 779 €
M. Jean HOUDOUIN	2014	0 €	0 €	47 500 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Bruno ROHMER	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
M. François LEOTARD	2014	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
	2013	120 000 €	0 €	0 €	120 000 €
M. Frédéric DEVALLE	2014	101 813 €	7 903 €	29 963 €	139 679 €
	2013	106 435 €	29 133 €	0 €	135 568 €
Mme Magali DEVALLE	2014	63 347 €	7 285 €	12 145 €	82 777 €
	2013	68 366 €	11960 €	0 €	80 326 €

En ce qui concerne M. Francis PIZZORNO, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société. Ils comprennent les avantages en nature.

La rémunération de M. Francis PIZZORNO est approuvée par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président est assimilé à un salarié et bénéficie notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

En ce qui concerne M Frédéric DEVALLE et Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de leur contrat de travail pour :

- Monsieur Frédéric DEVALLE : 73 181 €
- Madame Magali DEVALLE : 43 200 €

### 2.8.6 Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs (article L.225-45 du Code de commerce)

Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence sur l'exercice 2014 de 90 000 € répartis de la façon suivante :

1. M. Bruno ROHMER : 45 000 € au titre de l'exercice écoulé,
2. M. Jean HOUDOUIN : 45 000 € au titre de l'exercice écoulé,

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposerons de fixer à la somme de 80 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, allocation qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

### 2.8.7 Rémunération et avantages perçus des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Francis Pizzorno	2014	84 156 €	54 453 €	0 €	138 609 €
	2013	115 428 €	0 €	0 €	115 428 €
M. Jean Houdouin	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Bruno Rohmer	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
M. Frédéric Devalle	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
Mme Magali Devalle	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €
M. François Léotard	2014	0 €	0 €	0 €	0 €
	2013	0 €	0 €	0 €	0 €

## 2.8.8 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2014

	Deloitte		Novances		Audit et Contrôle	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Honoraires d'audit légal</b>						
Emetteur	76 005	76 005	24 690	24 690	0	0
Filiales intégrées globalement	127 519	121 798	20 152	15 092	72 995	72 995
<b>Autres diligences liées</b>						
Emetteur						
Filiales intégrées globalement						
<b>Sous-total</b>	<b>203 524</b>	<b>197 803</b>	<b>44 842</b>	<b>39 782</b>	<b>72 995</b>	<b>72 995</b>
<b>Autres prestations aux filiales intégrées globalement</b>						
<b>Total</b>	<b>203 524</b>	<b>197 803</b>	<b>44 842</b>	<b>39 782</b>	<b>72 995</b>	<b>72 995</b>

## 2.9 ACTIVITE DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

L'activité de chaque société composant le Groupe fait l'objet de l'Annexe 4.

## 2.10 ÉTAT ET EVOLUTION DES PARTICIPATIONS ET CONTROLES DE LA SOCIETE SUR D'AUTRES SOCIETES

### 2.10.1 Tableau des filiales consolidées

Le tableau des filiales et participations se présente comme suit :

Dénomination		N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration
Azur Valorisation (*)	Draguignan	802 579 755	100 %	100 %	IG
Abval (*)	Draguignan	808 275 754	100 %	100 %	IG
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Exarent (*)	Draguignan	804 024 289	100 %	100 %	IG
Deverra (*)	Draguignan	808 318 349	99.86%	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.03%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.91 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	100 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		97.05 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	97.05 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Industrie (*)	Draguignan	803 515 444	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Internat (*)	Draguignan	803 515 519	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100 %	100 %	IG
Pizzorno Global Services (*)	Draguignan	808 299 671	100 %	100 %	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Proval (*)	Le Bouget	803 243 724	100 %	100 %	IG

Nicollin Gpe Sep (**)	Draguignan		50%	50%	ME
Nicollin Sgea Sep (**)	Draguignan		48.45 %	50%	ME
Sgea	Draguignan	324 667 211	97.82 %	100 %	IG
Société de tri d'Athador	La Tronche	790 294 508	100 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		98.50 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		97.34%	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		98.50 %	100%	IG
Valeor (*)	Draguignan	802 557 942	100 %	100 %	IG
Valteo (*)	Draguignan	802 556 241	100 %	100 %	IG
Zephyre	Toulon	790 031 546	50.98 %	51 %	ME

(\*) Sociétés entrées dans le périmètre en 2014

La société « Transports Pizzorno » a changé de dénomination et est devenue « Pizzorno Environnement services »  
La société « Pizzorno valorisation » a changé de dénomination et est devenue « Propolys »

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme du groupe :

Dix nouvelles sociétés ont été créées sur la période :

- Azur Valorisation
- Abval
- Exarent
- Deverra
- Pizzorno Environnement Industrie
- Pizzorno Environnement International
- Pizzorno Global Services
- Proval Environnement
- Valeor
- Valteo

Deux sociétés ont été fusionnées dans la période :

- Sma
- Sovatram

(\*\*) Les sociétés en participation Nicollin Gpe et Nicollin Sgea ont fait l'objet d'un changement de méthode d'intégration dans les comptes consolidés. Elles sont maintenant intégrées selon la méthode de la mise en équivalence au lieu de la méthode de l'intégration proportionnelle en application des changements applicables au titre de la norme IFRS11.

La société Nicollin Sgea a cessé son activité au 31/12/2014.

(\*\*\*) La société Sud Investissement Environnement a été tupée au 31/12/2014 dans la société Pizzorno Environnement Industries.

### 2.10.2 Filiales non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2014	Valeur des titres
SCI du Balançon	16,66	49	297	174 <sup>(1)</sup>
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 <sup>(2)</sup>
Tanger Med	10	(nd)	(nd)	666 <sup>(3)</sup>
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	11
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 <sup>(4)</sup>
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 <sup>(5)</sup>
<b>Total</b>				<b>862</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Les titres de la société TANGER MED ont été acquis au cours de l'année 2008. La faible participation du groupe (10%) ne lui permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme disponibles à la vente.

(4) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(5) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

## 2.11 AVIS DONNE A UNE AUTRE SOCIETE PAR ACTIONS QUE LA SOCIETE DETIENT PLUS DE 10% DE SON CAPITAL.

Néant.

## 2.12 ALIENATION D'ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES.

Néant.

## 2.13 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET AUX ACTIONS D'AUTOCONTROLE.

Le 27 juin 2014, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société a autorisé le conseil d'administration à procéder à l'achat d'actions de la Société afin, notamment d'assurer la liquidité et/ou l'animation du marché dans la limite de 4,5% de nombre d'actions sur une durée maximum de douze (12) mois.

À ce titre, au 31 décembre 2014, la Société possède 139 556 de ses propres actions acquises pour une valeur de 2 135 K€, soit une valeur d'acquisition moyenne de 15,30 € représentant 3,49 % du capital social.

Le programme de rachat est détaillé au paragraphe 2.20.

Les mouvements de titres d'autocontrôle ont été les suivants :

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Nombre de titres	133 192	8 974	2 610	139 556

Au 31 décembre 2014, les actionnaires personnes morales ou physiques détenant directement ou indirectement une part des actions de la Société supérieure aux seuils prévus à l'article L.233-13 du Code de Commerce sont les suivantes :

Pour l'exercice 2013 :

Identité	Part du capital social nb de titres / nb total %	Part des droits de votes Nb de droits / nb total %	Date de validité
M. Francis Pizzorno	71,80 % 2.872.993	83,6 % 5 745 986	31.12.2013
Groupe ICM SA	10,39% 415.443*	6,04% 415.443*	31.12.2013

Pour l'exercice 2014 :

Identité	Part du capital social nb de titres / nb total %	Part des droits de votes Nb de droits / nb total %	Date de validité
M. Francis Pizzorno	71,80% 2 872 993	83,6 % 5 745 986	31.12.2014
Groupe ICM SA	10,39 % 415 443	6,04% 415.443*	31.12.2014

(\*) Selon l'information reçue le 12 septembre 2011, la société ICM SA possédait 415.443 actions soit 10,39 % du capital social et 6,04 % des droits de vote.

Nous précisons que conformément à l'article 12 des statuts de notre Société, les actions inscrites nominativement au nom d'un même actionnaire pendant plus de quatre ans donnent droit de vote double. Ainsi, le nombre total de droits de vote théorique est au 31 décembre 2014 de : 6 873 210.

## 2.14 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### 2.14.1 Consommation de ressources eau, matières premières, énergie et production déchets :

#### 2.14.1.1 Poste énergie

Consommation gazole : 1 650 327 litres

Consommation super: 7 112 litres

Consommation fioul: 164 114 litres

Consommation GNV: 487 705 Nm3

Consommation d'électricité : 787 638 Kwh

Consommation de gaz naturel : 123 088 kwh PCI

### **2.14.1.2 Poste intrant :**

Consommation d'eau : 12 411 m<sup>3</sup>

La Société est engagée dans une démarche environnementale respectant les exigences de la norme ISO 14001 : 2004, et certifié sur ses activités de traitement, de tri, de propreté urbaine, de transport, déchetterie et quai de transfert.

La politique environnementale de la Société est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires et autres en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter nos impacts sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

Ces différents engagements sont déclinés en indicateurs environnementaux au sein de programmes de management propres à chaque exploitation.

### **2.14.2 Analyse des aspects et impacts environnementaux significatifs**

Afin de cibler les actions de réduction et de prévention des impacts environnementaux, la Société utilise la méthode de l'analyse environnementale. L'analyse environnementale est la base de la mise en place d'un système de management de l'environnement, elle permet d'identifier les impacts environnementaux significatifs (IES) générés par une activité et de bâtir les actions par priorité (importance de l'impact). Les IES sont cotés selon la gravité et la fréquence de l'impact, ajustée selon la sensibilité du milieu (comme facteur de variation) et appréhendés selon que la situation soit normale (activité courante), dégradée (activité en marche temporairement anormale) ou accidentelle.

Sur chaque exploitation, une analyse environnementale est menée afin d'identifier les impacts environnementaux significatifs générés par nos activités. L'objectif étant de bâtir un plan d'actions permettant de réduire ces impacts.

### **2.14.3 Mesures prises pour assurer la conformité aux dispositions législatives et règlementaires applicables**

Un fond réglementaire reprenant l'ensemble des exigences applicables à chaque exploitation a été créé en 2011 et adapté par activité. Il recense l'ensemble des dispositions sur les thématiques Sol/sous-sol, Air, Bruit, Eaux, Déchets et exigences locales (plan d'urbanisme, règles d'assainissement,...).

Celui-ci est déployé sur l'ensemble des sites certifiés. Cette évaluation, réalisée conjointement avec le manager opérationnel du site, donne lieu à un programme de mise en conformité. Ce plan est piloté par le manager opérationnel et revu chaque trimestre.

### **2.14.4 Mesures prises pour la prévention et la réduction des impacts environnementaux**

Afin de prévenir et réduire les impacts environnementaux, diverses actions sont mises en place :

- les effluents issus de nos activités sont captés, traités et valorisés

- les consommations énergétiques sont suivies et analysées, et des actions de réduction sont mises en place : formation à l'éco-conduite, amélioration technique...
- les salariés sont régulièrement sensibilisés à la notion d'environnement et aux impacts potentiels générés par leurs activités
- la traçabilité des déchets produits est assurée par la mise en place de registre conformément à l'arrêté du 29 février 2012
- en cas de dysfonctionnement, une analyse des causes est systématiquement menée et un plan d'actions est mis en place
- un bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre a été réalisé en 2010 selon la méthodologie Bilan Carbone® de l'ADEME

#### **2.14.5 Organisation interne, formation et sensibilisation**

L'environnement au sein de la Société bénéficie de ressources humaines dédiées, combinant centre d'expertise et de pilotage et centre opérationnel.

- L'expertise et le pilotage sont assurés au niveau central. Au sein du Groupe, le pôle Sécurité, Qualité et Environnement compte un Responsable Environnement, homologue d'un Responsable Sécurité et d'un Responsable Qualité. La mission principale sur les sujets liés à l'environnement est de promouvoir la politique environnementale sur l'ensemble des activités, d'apporter une expertise en termes d'analyse environnementale et réglementaire, ainsi que de constituer des actions de prévention et réduction des risques. Il a un rôle de conseil sur les questions d'application des exigences réglementaires et normatives.

- L'opérationnalité est assurée par la fonction de coordinateur SQE, rattaché au pôle SQE, en charge d'un ensemble d'exploitations, et ayant pour principale mission la mise en œuvre et le suivi des pratiques déterminées dans le programme de management environnemental ainsi que la mise en œuvre et le suivi des actions de conformité réglementaire.

Le suivi des exigences dans les prestations est réalisé par l'encadrement intermédiaire et par le coordinateur SQE. Les suivis de prestations sont basés sur une procédure interne intégrant une check-list de point à surveiller en Sécurité, Qualité et Environnement. Les résultats sont consignés et analysés mensuellement pour action le cas échéant, l'ensemble est consolidé et reporté au niveau du Comité de Direction.

Tout salarié entrant dans l'entreprise reçoit une sensibilisation interne à ses rôles, responsabilités et les impacts de son activité sur l'environnement. Sont explicités les moyens de maîtrise et les bonnes pratiques à tenir selon le poste ; en cas de suivi d'activités détectant un point à améliorer, des sensibilisations en groupe sont organisées, permettant la progression constante et durable pour la performance environnementale.

### **2.15 INFORMATIONS SOCIALES**

Compte tenu de l'appartenance de la Société à l'U.E.S. du Groupe, il n'existe pas d'institution représentative du personnel ni en conséquence d'accord collectif spécifique à la Société. Outre les conventions collectives applicables, elle applique les accords d'entreprise négociés et conclus dans le cadre de l'unité économique et sociale du Groupe.

Les informations clés, concernant exclusivement notre société, se trouvent en Annexe 4.3 : Tableau des indicateurs sociaux.

## 2.16 LES DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS ET DIVERS RENSEIGNEMENTS D'ORDRE FISCAUX

Exercice clos le	Dividende brut	Dividende par action	Dividende net
31.12.2013	800 000 €	0,2 €	800 000 €
31.12.2012	700 000 €	0,175 €	700 000 €
31.12.2011	0 €	0 €	0 €

## 2.17 . ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Au dernier jour de l'exercice, il n'existe aucun mécanisme de participation des salariés au capital social de la Société ou des sociétés qui lui sont liées.

## 2.18 DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL (ARTICLE L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément à l'article L.225-100 al.4 du Code de commerce, nous vous précisons que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires n'a pas conféré au conseil d'administration des délégations de compétence ou de pouvoirs en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

## 2.19 ELEMENTS DE CALCULS ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE R.228-90 DU CODE DE COMMERCE)

Néant.

## 2.20 OPERATIONS D'ACHAT D' ACTIONS AUTORISEES PAR LA SOCIETE (ARTICLE L.225-211 CODE DE COMMERCE)

### *2.20.1 Bilan des opérations effectuées dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire en date du 27 juin 2011*

Dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires en date du 27 juin 2014 (l'"**Assemblée**") a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres, plafonné à 4,5% du capital social, soit sur la base d'un capital social, 180.000 actions, pour une durée de douze (12) mois à compter de ladite assemblée générale, soit expirant le 27 juin 2015.

L'Assemblée a décidé que le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Il est ainsi indiqué que compte tenu du nombre d'actions propres détenues par la Société au 31 décembre 2014, le nombre d'actions que la Société demeure autorisée à acquérir est de 40.444, soit 1,01% du capital. Le prix d'achat unitaire maximum (hors frais) est de soixante (60) euros.

Dans le cadre de la délégation donnée au conseil d'administration d'acheter des actions conformément aux modalités décrites dans le descriptif du programme de rachat d'actions, la Société a racheté 8 974 actions pour un montant de 149 316,66 euros, a vendu 2 610 actions pour un montant de 45 698,93 euros. Par ailleurs, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société n'a procédé à aucune annulation de ses propres actions.

Avec effet au 26 novembre 2013 et pour une durée de douze mois, renouvelable par tacite reconduction, la Société a conclu avec la société LOUIS CAPITAL MARKET, un contrat de liquidité conformément à la Charte de Déontologie de l'AM.A.F.I et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers le 21 mars 2011, portant sur les titres de la Société admis aux négociations sur NYSE Euronext Paris.

Les moyens affectés à la mise en œuvre du contrat de liquidité confié à LOUIS CAPITAL MARKET sont les suivants au jour de la prise d'effet du contrat :

Nombre d'actions : 9556 actions

Solde en espèces du compte de liquidité : 111 333,66 €.

Les opérations ainsi réalisées par la Société au titre des autorisations susmentionnées, y compris dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

	Nombre d'actions achetées au cours de la période	Nombre d'actions vendues au cours de la période	Nombre d'actions détenues dans le cadre des programmes de rachat en fin de période	Prix moyen par action (en euros)
Janvier	192	123	3261	16,97
Février	329	174	3416	17,39
Mars	977	346	4047	18,51
Avril	160	52	4155	18,72
Mai	571	140	4586	19,16
Juin	271	179	4678	19,33
Juillet	385	23	5040	19,33
Août	513	269	5284	19,38
Septembre	788	88	5984	19,31
Octobre	1924	461	7447	18,28
Novembre	1227	134	8540	17,54
Décembre	1637	621	9556	16,76
<b>Total</b>	8974	2610	9556	

Au 31 décembre 2014, la Société n'a pas utilisé de produits dérivés à terme dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

#### **2.20.2 Programme de rachat d'actions propres proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2015**

Toujours dans le cadre du dispositif prévu par l'article L.225-209 du Code de commerce, nous souhaitons vous soumettre une résolution visant à renouveler le programme de rachat d'actions.

Les principales dispositions de ce programme proposées lors de l'assemblée générale sont résumées ci-après.

Cette nouvelle autorisation aurait une durée de douze (12) mois à compter de la date de l'assemblée générale et les termes et conditions seraient identiques à ceux conférés par l'assemblée générale annuelle ordinaire du 27 juin 2014 (4,5% des titres au maximum et pour une valeur unitaire de 60 euros maximum).

L'objectif de cette autorisation consisterait à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

Le montant total des sommes que la Société pourrait consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période est de 5.000.000 euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourraient être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourraient être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

Cette autorisation serait destinée à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

Si vous décidiez de voter en faveur de cette autorisation, il conviendrait de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décide la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

## **2.21 PRINCIPAUX ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE**

Conformément à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

### ***2.21.1 Structure du capital de la Société***

Sachant que le capital est composé de 4.000.000 titres dont 1.000.000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.13 du présent rapport.

### ***2.21.2 Les restrictions statutaires***

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à l'exercice des droits de vote ou à la cession des titres.

Cependant, l'article 12 des statuts prévoit l'exercice d'un droit de vote double attaché à tous les titres pour lesquels il pourra être justifié une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L233-11 du Code de commerce.

### ***2.21.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce***

Voir paragraphe 2.13

### ***2.21.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux***

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

### ***2.21.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier***

Néant.

### ***2.21.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote***

Néant.

### ***2.21.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société***

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

### ***2.21.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions***

Voir paragraphes 2.13, 2.18 et 2.20 ci-dessus.

### **2.21.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Néant.

## **2.22 ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS SUPERIEURES A 5.000 EUROS**

Conformément à l'article L.621-18-2 et R.621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous précisons qu'aucune opération supérieure à 5.000 euros n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les hauts responsables et les personnes qui leur sont liées.

## **2.23 DECISIONS A PRENDRE**

### **2.23.1 Mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur**

Nous vous proposons de mettre les statuts de la Société en harmonie avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, à savoir :

-de mettre à jour le deuxième alinéa l'article 25.III des statuts de la Société avec le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a modifié l'article R.225-85 du Code de commerce relatif à la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée Générale des actionnaires, et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

*Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations :*

*(i) personnellement ; ou*

*(ii) en donnant procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix ; ou*

*(iii) en adressant une procuration à la Société sans indication du mandat ; ou*

*(iv) en votant par correspondance ;*

*sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la condition de l'inscription définitive en compte de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :*

*- si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société doit invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte doit à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;*

*- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire."*

-de mettre en harmonie l'article 23 des statuts de la Société avec les dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 et de le modifier comme suit *Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Administrateurs, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.*

*Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est directement intéressée, ainsi que des conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des Administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale, dirigeant de cette entreprise.*

*L'intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Le Président du Conseil d'Administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans le mois de leurs conclusions et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Ces conventions sont autorisées dans les conditions prévues par la loi.*

*L'autorisation préalable du Conseil d'Administration est motivée en justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société, notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées.*

*Les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont examinées chaque année par le Conseil d'Administration et communiquées aux commissaires aux comptes dans les conditions prévues par la loi.*

*Le rapport prévu à l'article L.225-102 du Code de commerce mentionne, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.*

## **II/ Conventions courantes**

*Les dispositions des alinéas ci-dessus ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L.225-1 et L.226-1 du Code de commerce.*

## **III/ Conventions interdites**

*A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, aux conjoints, ascendants ou descendants des personnes visées ci-dessus, à toute personne interposée, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers."*

-d'écarter le droit de vote double prévu par l'article L.225-123 du Code de commerce à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts comme suit :

*Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissances est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.*

*Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom d'un même actionnaire.*

*Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.*

*Les dispositions ci-dessus relatives au droit de vote double sont les seules existantes au sein de la société, à l'exclusion donc de tout mécanisme conférant de tels droits (par application de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce ou tout autre moyen) dont les dispositions sont expressément écartées par les présents statuts."*

Le projet de texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires est le suivant :

**TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 30 JUIN 2015**

---

**A TITRE ORDINAIRE**

**PREMIERE RESOLUTION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et quitus aux administrateurs)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes dudit exercice, du rapport joint du Président du conseil d'administration prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, approuve lesdits rapports, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 12.396.238 euros.

En conséquence de cette approbation, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours dudit exercice.

**DEUXIEME RESOLUTION**

*(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et sur les comptes consolidés dudit exercice, et des rapports des commissaires aux comptes sur lesdits comptes, approuve lesdits rapports, les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, établis conformément aux dispositions des articles L.233-16 et suivants du Code de commerce, faisant ressortir une perte nette comptable consolidée de (5.273) K€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à la somme de 12.396.238 euros, décide de l'affecter comme suit :

- 619.812 euros au compte "réserve légale", soit, laquelle sera portée à un nouveau solde de 1.493.101 euros,
- le solde, soit 11.776.426 euros, au compte "report à nouveau", lequel sera porté à un nouveau solde de 16.146.045 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

<b>Exercices</b>	<b>Dividende brut</b>	<b>Dividende par action</b>	<b>Dividende net</b>
31.12.2013	800.000 €	0,2 €	800.000 €
31.12.2012	700.000 €	0,175 €	700.000 €
31.12.2011	0 €	0 €	0 €

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*(Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes et les conventions qui y sont mentionnées.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*(Approbation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de la fourniture de services d'audit stratégique des intérêts marocains du groupe GPE par la société H.I.F.I.C. à la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce, approuve la fourniture de services d'audit stratégique des intérêts marocains du groupe GPE par la société H.I.F.I.C. à la Société intervenue entre les mois de septembre et février 2014.

### **SIXIEME RESOLUTION**

*(Approbation, conformément à l'article L.225-42 du Code de commerce, de la fourniture de services de conseil en évaluation dans le cadre de la restructuration du groupe par la société H.I.F.I.C. à la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code de commerce, approuve la fourniture de services de conseil en évaluation dans le cadre de la restructuration du groupe par la société H.I.F.I.C. à la Société intervenue entre les mois d'avril et juillet 2014.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

*(Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration et en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte du fait que la Société n'a pas pris en charge au titre de l'exercice écoulé des dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

*(Fixation des jetons de présence)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de fixer à la somme de 80.000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

L'assemblée générale décide que cette allocation sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES – DAVID ET ASSOCIES, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*La société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES a déclaré par avance accepter le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.*

#### **DIXIEME RESOLUTION**

*(Renouvellement du mandat de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES en qualité de commissaire aux comptes suppléant de la Société)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, prenant acte du fait que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, arrive à échéance à l'issue de cette assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

*La société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES a déclaré par avance accepter le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.*

#### **ONZIEME RESOLUTION**

*(Autorisation à donner au conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'autoriser le conseil d'administration, pour une période de douze (12) mois, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 4,5% du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 180.000 actions.

L'objectif de cette autorisation consiste à procéder à des opérations en fonction des situations de marché, et à régulariser le cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché.

L'assemblée générale décide que le montant total des sommes que la Société pourra consacrer au rachat de ses actions au cours de cette période sera de 5.000.000 d'euros. L'acquisition de ces actions ne pourra être effectuée à un prix supérieur à soixante (60) euros, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, et étant toutefois précisé que ces actions pourront être attribuées gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Les actions pourront être achetées par tous moyens, y compris par voie d'achat de blocs de titres, dans les conditions et limites fixées par les autorités de marché.

L'assemblée générale prend acte que cette autorisation permettra à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Société pourra utiliser la présente autorisation en vue de :

- consentir, dans les conditions définies par les dispositions des articles L.225-208 et L.225-177 et s. du Code de commerce, des options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés en application de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
- attribuer des actions de la Société aux salariés visé à l'alinéa précédent, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de la Société ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;
- conserver les actions de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport dans la limite de 5% du nombre d'actions composant le capital social ;
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Société ;
- assurer l'animation du marché des actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- procéder à l'annulation des actions acquises, dans le cadre d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire en vigueur.

L'assemblée générale décide de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de ladite autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

L'assemblée générale prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

**Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
présentées par le Conseil d'administration**

**DOUZIEME RESOLUTION**

*(Mise en harmonie de l'article 25.III des statuts de la Société relatif à l'accès aux assemblées)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en harmonie l'article 25.III des statuts de la Société avec le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 qui a modifié

l'article R.225-85 du Code de commerce relatif à la date d'établissement de la liste des actionnaires habilités à participer à une Assemblée Générale des actionnaires, et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

Nouvelle rédaction :

## **ARTICLE 25 – ASSEMBLEES – REGLES GENERALES**

### **III/ Accès aux assemblées**

*"Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations :*

*(v) personnellement ; ou*

*(vi) en donnant procuration à un autre actionnaire, à son conjoint, ou au partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à toute autre personne physique ou morale de son choix ; ou*

*(vii) en adressant une procuration à la Société sans indication du mandat ; ou*

*(viii) en votant par correspondance ;*

*sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la condition de l'inscription définitive en compte de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.*

*L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions :*

- si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société doit invalider ou modifier le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation, et l'intermédiaire habilité teneur de compte doit à cette fin, s'il s'agit de titres au porteur, notifier la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettre les informations nécessaires ;*
- si la cession intervient au-delà de ce délai, elle n'a pas à être notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire."*

### **TREIZIEME RESOLUTION**

*(Mise en harmonie de l'article 23 des statuts de la Société relatif aux conventions entre la Société et l'un de ses administrateurs, son Directeur Général, l'un de ses Directeurs Généraux Délégués ou avec certains de ses actionnaires)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide de mettre en harmonie l'article 23 des statuts de la Société avec les dispositions de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 qui a exclu de la procédure des conventions réglementées certaines conventions intra-groupe et a instauré un examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-40-1 du Code de commerce, et de le modifier comme suit :

Nouvelle rédaction :

**ARTICLE 23 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET L'UN DE SES ADMINISTRATEURS, SON DIRECTEUR GENERAL, L'UN DE SES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES OU AVEC CERTAINS DE SES ACTIONNAIRES**

**I/ Conventions soumises à autorisation**

*"Toute convention intervenant directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses Administrateurs, le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieurs à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.*

*Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées à l'alinéa précédent est directement intéressée, ainsi que des conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le Directeur Général, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou l'un des Administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale, dirigeant de cette entreprise.*

*L'intéressé est tenu d'informer le Conseil d'Administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée. Le Président du Conseil d'Administration avise le ou les commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées visées ci-dessus dans le mois de leurs conclusions et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. Ces conventions sont autorisées dans les conditions prévues par la loi.*

*L'autorisation préalable du Conseil d'Administration est motivée en justifiant de l'intérêt de la convention pour la Société, notamment en précisant les conditions financières qui y sont attachées.*

*Les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice sont examinées chaque année par le Conseil d'Administration et communiquées aux commissaires aux comptes dans les conditions prévues par la loi.*

*Le rapport prévu à l'article L.225-102 du Code de commerce mentionne, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société dont la Société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.*

**II/ Conventions courantes**

*Les dispositions des alinéas ci-dessus ne sont applicables ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ni aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L.225-1 et L.226-1 du Code de commerce.*

**III/ Conventions interdites**

*A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales, au Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués ainsi qu'aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, aux conjoints, ascendants ou descendants des personnes visées ci-dessus, à toute personne interposée, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner par elle leurs engagements envers les tiers."*

### **QUATORZIEME RESOLUTION**

*(Mise en harmonie de l'article 12 des statuts de la Société relatif aux droits de vote double)*

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise des termes du rapport du conseil d'administration, décide d'écarter le droit de vote double prévu par l'article L.225-123 du Code de commerce à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire et de modifier en conséquence l'article 12 des statuts comme suit :

Nouvelle rédaction :

#### **ARTICLE 12 – DROIT DE VOTE DOUBLE**

*"Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissances est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.*

*Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom d'un même actionnaire.*

*Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.*

*Les dispositions ci-dessus relatives au droit de vote double sont les seules existantes au sein de la société, à l'exclusion donc de tout mécanisme conférant de tels droits (par application de l'article L.225-123 alinéa 3 du Code de commerce ou tout autre moyen) dont les dispositions sont expressément écartées par les présents statuts."*

### **QUINZIEME RESOLUTION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original des présentes ou à "La Loi", à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt auprès du Tribunal de Commerce de Draguignan.

### **3 RAPPORT RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE) DU GROUPE**

## Introduction - 2014, Une année charnière pour les engagements de Pizzorno Environnement

PIZZORNO Environnement a fêté ses quarante ans d'existence en 2014. Cet anniversaire est l'occasion de regarder avec fierté le chemin parcouru, mais aussi d'être attentif à l'évolution de nos métiers, de nos technologies et des attentes de nos clients. A chaque étape de notre développement, nous avons démontré notre capacité d'adaptation au service des collectivités et des industriels ainsi que des habitants et des consommateurs. En effet, nous avons su prendre en compte les particularités de chaque situation, tout en anticipant les grandes évolutions sectorielles, sociales et écologiques. C'est ainsi que nous avons gagné et consolidé la confiance de nos clients.

En liaison permanente avec nos territoires d'implantation, nous échangeons de façon régulière avec les collectivités locales, ainsi qu'avec les habitants, afin de répondre au mieux à leurs préoccupations. A cet effet, nous avons mis en place des enquêtes et consultations publiques qui nous permettent de mesurer l'impact de nos activités, et de proposer les solutions adéquates.

Tout au long de ces années, la dimension écologique de nos activités a été naturellement, pour nous, une priorité, compte tenu des liens étroits entre nos métiers et le respect de l'environnement. Cet engagement, nous le remplissons grâce à notre maîtrise de l'ensemble des métiers de la chaîne des déchets et une volonté d'innover en permanence. Celle-ci est pensée sur le long terme et intègre pleinement les externalités de nos métiers pour favoriser une croissance socialement, économiquement et écologiquement responsable en accord avec la promotion de l'économie circulaire. Nos centres de tri et de valorisation ont été optimisés pour que l'enfouissement des déchets reste la dernière des solutions ; plusieurs de nos sites ont accueilli des Unités de Valorisation Energétique à Hautes Performances exploitant les déchets afin de produire de l'électricité et de la chaleur ; des véhicules de collecte entièrement électriques ont été déployés au sein de notre flotte, notamment à Paris.

L'ensemble de ces évolutions n'aurait pas pu voir le jour sans l'implication quotidienne de notre atout le plus précieux : nos salariés. Quel que soit leur métier au sein du groupe, ils ont pu bénéficier du pacte social que nous avons initié en 2014 ainsi que la politique de bien-être au travail que nous déployons actuellement. Comme nos salariés historiques comptent autant que les nouveaux venus, nous avons également mis en place une politique d'insertion centrée sur la transmission des savoirs et l'emploi local. Les contrats de générations et l'intérim se sont révélés des outils efficaces au service de cette politique.

Ces réalisations, très concrètes, ont été permises par une nouvelle organisation juridique de l'entreprise pour mieux refléter sa réalité opérationnelle. Nous sommes aujourd'hui structurés en trois pôles – Services, Industrie, et International – qui nous permettent de coordonner efficacement l'ensemble de nos activités et ainsi de répondre au succès de notre politique de diversification. Cette nouvelle organisation permet également une plus grande lisibilité, une transparence accrue et donc une plus grande efficacité dans nos activités. A cet égard, nous avons fait appel à des expertises externes afin de contrôler et de continuer à améliorer nos pratiques notamment par la tenue d'audits réguliers.

Cette nouvelle organisation accompagne également un redéploiement stratégique. Nous avons choisi de concentrer notre développement sur le territoire national et sur des marchés de pointe. Notre présence à l'étranger a donc été fortement réduite afin de mobiliser plus de moyens en France et cela s'est rapidement traduit par la conquête de nouveaux marchés, qu'il s'agisse de propreté, de collecte, de tri ou encore de valorisation des déchets.

Mais, l'année 2014 a surtout été consacrée à la préparation des années futures. De nombreux changements structurels et stratégiques ont fait rentrer l'entreprise dans une nouvelle phase de développement avec pour objectif de renforcer notre rôle dans l'économie circulaire. Grâce à la performance de nos salariés et à une politique d'innovation renouvelée, nous sommes à même d'élaborer avec nos clients des solutions toujours plus adaptées aux réalités locales tout en tenant compte des enjeux économiques et écologiques nationaux. Cette considération de l'ensemble de nos parties prenantes est désormais au cœur de notre réussite future.

**Francis Pizzorno**  
Président-directeur-général du Groupe

## 3.1 Notre approche de la RSE

### 3.1.1 Performance économique

Le secteur de l'environnement est en pleine mutation : d'un métier manuel, il devient progressivement un métier de haute technologie. Tout en suivant de près ces évolutions technologiques, PIZZORNO Environnement a développé une stratégie de diversification et couvre désormais tout un spectre d'activités liées à l'environnement : la propreté urbaine, la collecte des déchets ménages, le transport, le tri des emballages recyclables, la valorisation matière et énergétique et le traitement des déchets ménagers. C'est cette adaptabilité et ce dynamisme qui font que le Groupe est aujourd'hui le 5<sup>ème</sup> opérateur dans le domaine de l'environnement en France.

PIZZORNO Environnement poursuit sa stratégie de développement sur le marché national. L'année 2014 a été caractérisée par le renouvellement de nombreux contrats de propreté urbaine sur l'ensemble du territoire français, ainsi que par le gain de nouveaux marchés. Par exemple, à Paris, nous nous sommes vus confier en juin 2014, la collecte des déchets ménagers du 10<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui fait du Groupe le principal opérateur privé pour la collecte des déchets de la capitale. PIZZORNO Environnement a également remporté les contrats de collecte des déchets de Saint Tropez et de sept communes de Grenoble Alpes Métropole. Dans le pôle Industrie, le Groupe a continué d'investir dans la rénovation et la modernisation de ses sites, en particulier l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de sa filiale Zéphire et ses centres de tri et de valorisation du Muy et d'Athador.

A l'international, des évolutions ont sensiblement impacté l'activité ainsi que les effectifs de l'entreprise. Au Maroc, PIZZORNO Environnement a décidé de ne pas répondre à l'appel d'offres de la Communauté Urbaine de Casablanca pour le renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés qui prenait fin en février 2014. Le Groupe a en effet estimé que les nouvelles exigences du cahier des charges n'étaient pas en adéquation avec sa stratégie de développement au Maroc. En revanche, il s'est vu renouveler en juin 2014 un des lots du marché de Marrakech pour le nettoyage, la collecte et le transfert des déchets, pour une durée de 6 ans. En Mauritanie, suite à d'importants retards de paiement de la part de la Communauté Urbaine de Nouakchott, PIZZORNO Environnement a été contraint d'interrompre son activité en mai 2014. La Communauté Urbaine de Nouakchott a ensuite unilatéralement mis fin au contrat qui la liait au Groupe. Enfin, en Tunisie, le Groupe PIZZORNO n'a pas renouvelé le contrat de traitement des déchets de la ville de Tunis.

### 3.1.2 Nos enjeux prioritaires

Les deux activités principales de PIZZORNO Environnement sont la propreté (la collecte des déchets, le nettoyage, l'assainissement et les déchetteries) et les activités de traitement (activités industrielles regroupant le traitement et la valorisation des déchets). Chacun de ces pôles d'activités est confronté à des enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux particuliers :

- Les principaux enjeux de l'activité propreté (**Pôle Services**) sont la prévention des nuisances sonores, la réduction des émissions atmosphériques des véhicules de propreté, l'amélioration des conditions de santé et de sécurité des collaborateurs et la prise en compte du cadre de vie des habitants.
- Les principaux enjeux de l'activité traitement (**Pôle Industrie**) incluent l'amélioration continue des processus du tri et de la valorisation des déchets, la promotion de l'économie circulaire, la réduction des impacts environnementaux des ISDND (Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux) et la sensibilisation des populations et collectivités locales aux gestes éco-citoyens. L'intégration de l'UVE de Zéphire en 2013

met également l'accent sur la valorisation énergétique des déchets et la prévention des pollutions atmosphériques de l'incinérateur.

De manière transversale à ces deux activités, les métiers du Groupe appellent à une responsabilité accrue en matière de protection environnementale et à un fort engagement envers la formation et l'insertion professionnelle. Enfin, les impacts des activités de PIZZORNO Environnement sur les collectivités et les citoyens font également de l'ancrage territorial un axe prioritaire de la politique RSE du Groupe.

### **3.1.3 Adapter la gouvernance**

PIZZORNO Environnement veille à un niveau d'exigence élevé en matière de gouvernance en se référant aux réglementations en vigueur dans les pays où il est implanté et en mettant en place des processus et un cadre de fonctionnement adaptés à ses ambitions et aux enjeux sociétaux qui lui sont essentiels et prioritaires.

#### **3.1.3.1 Gouvernance de la RSE**

La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) PIZZORNO Environnement est directement rattachée à la Directrice Financière du Groupe. Le pilotage de la RSE est assuré par la Responsable Audit Interne & RSE.

Investi dans une démarche d'amélioration continue, le Groupe implique un nombre important de parties prenantes mobilisées autour de sa Responsabilité d'Entreprise. Une organisation matricielle est mise en œuvre pour structurer son reporting extra-financier, mesurer sa performance RSE et assurer une cohérence de la démarche engagée.

Des correspondants spécifiques sont en charge des informations extra-financières qui les concernent, et des responsables de piliers consolident les informations sur les thématiques qui leur sont attribuées :

- La Directrice des Ressources Humaines, pour la partie sociale,
- La Responsable Environnement, pour la partie environnementale,
- Le Chargé de mission RSE, pour la partie sociétale.

#### **3.1.3.2 Certification des sites et des processus**

PIZZORNO Environnement dispose d'une Charte SQE (Sécurité, Qualité et Environnement) Groupe depuis 2006 dont les engagements représentent un des vecteurs de la démarche RSE au sein de l'entreprise. Les principaux engagements de cette charte sont:

- Le respect des engagements contractuels et la satisfaction des clients
- L'offre de prestations complémentaires pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion des déchets
- La conformité avec les exigences légales applicables
- L'amélioration de la sécurité et de la qualité du travail des salariés
- La mise en place d'objectifs de performance afin d'assurer une meilleure maîtrise des risques SQE

La charte SQE Groupe est déclinée en politique SQE propre à chaque exploitation certifiée. Des coordinateurs SQE présents dans tout le territoire français assurent la mise en œuvre opérationnelle des engagements du Groupe.

Dans le cadre de cette politique, PIZZORNO Environnement s'est engagé dans la mise en place d'un processus de certification de ses sites. Au total, 23 agences sont certifiées ISO 14001, OHSAS 18001, MASE ou ISO 9001 exclusivement, ou bénéficient d'une double ou triple certification.

### **3.1.3.3 Vers une démarche participative au travers d'un diagnostic ISO 26 000**

Afin d'affirmer notre volonté d'agir, nous avons entrepris en fin d'année 2014 un diagnostic ISO 26 000 sur une agence pilote. Cette démarche vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les enjeux de l'organisation vis-à-vis de toutes les thématiques de la RSE, du local vers le global, et de répondre aux attentes de nos parties prenantes.

Notre objectif de 2015 est de poursuivre notre initiative en identifiant les voies de progrès, ainsi que les opportunités de développement et de maîtrise des risques potentiels.

## **3.1.4 Organiser le reporting**

### **3.1.4.1 Contexte et objectifs du rapport**

Ce rapport constitue le troisième rapport RSE de PIZZORNO Environnement. Il vise à présenter les engagements, les actions et les résultats du Groupe en matière de protection de l'environnement, de gestion des ressources humaines et de prise en compte des intérêts des parties prenantes. Le rapport a également pour objectif de répondre aux attentes du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2 relatif à la transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

### **3.1.4.2 Périmètre et règles d'intégration**

Les données publiées dans ce rapport portent sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014. L'ensemble des activités du Groupe, ainsi que toutes les filiales dont le Groupe a le contrôle opérationnel, sont couvertes dans ce rapport. La filiale Zéphire, détenue à 51% par PIZZORNO Environnement et mise en équivalence dans le reporting financier, est intégrée et consolidée globalement dans son reporting extra-financier.

La majorité des indicateurs sociaux et sociétaux couvrent les effectifs et les activités du Groupe en France et au Maroc. Néanmoins, pour des raisons pratiques de collecte et de disponibilité des données, les indicateurs quantitatifs environnementaux ne prennent en compte que les sites du territoire français.

Les filiales en Mauritanie et en Tunisie sont exclues du périmètre sur l'exercice 2014, du fait de l'arrêt de nos activités durant cette période.

### **3.1.4.3 Procédures et mesures de calcul**

Les éléments méthodologiques relatifs à l'élaboration de ce rapport, ainsi que les procédures de collecte, de contrôle, de calcul et de consolidation des données extra-financières, sont précisés dans un Protocole de Reporting. Ce document a été diffusé aux différents responsables du reporting extra-financier du Groupe. Il recense également tous les indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux que PIZZORNO Environnement souhaite piloter et communiquer en interne ou en externe. Il est actualisé chaque année.

Les indicateurs quantitatifs environnementaux ont été collectés au travers d'un outil tableur envoyé à l'ensemble des agences françaises du Groupe. Les indicateurs sociaux ont été contrôlés et consolidés directement par la Direction des Ressources Humaines de PIZZORNO Environnement. Les informations de nature qualitative ont fait l'objet d'une remontée d'informations et de documentations par les divers départements concernés par le reporting extra-financier.

#### **3.1.4.4 Vérification des informations extra-financières**

En amont de l'élaboration de ce troisième rapport RSE, PIZZORNO Environnement a réalisé fin 2014 un audit à blanc de son processus de reporting extra-financier. L'objectif était d'analyser le protocole et les procédures mises en place par le Groupe en vue de préparer la première mission de vérification par un Organisme Tiers Indépendant des informations extra-financières exigée par l'article 225 de la loi Grenelle 2.

La mission de vérification, menée par le cabinet Deloitte, a permis :

- d'attester que les informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de commerce ;
- d'exprimer un avis motivé sur la sincérité des informations RSE publiées dans le rapport.

Le rapport d'assurance relatif à la vérification des informations extra-financières est présenté dans le rapport annuel.

Pour plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce rapport, merci de contacter :

Mme. Maria Carrozza, Directrice Financière, Groupe PIZZORNO Environnement

Email : [m.carrozza@pizzorno.com](mailto:m.carrozza@pizzorno.com)

### 3.2 Des enjeux environnementaux intégrés à nos activités

Parce que la protection de l'environnement est un élément central de son activité, PIZZORNO Environnement vise à intégrer les enjeux environnementaux à tous les niveaux de l'entreprise et dans toutes les étapes de ses opérations de propreté et de traitement et de valorisation des déchets. La politique environnementale du Groupe est basée sur quatre engagements fondamentaux :

- La conformité aux prescriptions réglementaires en matière d'environnement
- L'excellence au travers de l'organisation du système de management environnemental
- L'amélioration de la prévention des pollutions par des solutions innovantes afin de limiter les impacts des activités sur l'environnement
- L'amélioration continue des performances environnementales à travers des objectifs pertinents et révisables

La mise en place du processus de certification ISO 14 001 traduit notre engagement environnemental. 16 de nos sites sont couverts par une certification ISO 14 001 représentant 61 % de notre chiffre d'affaires (soit une évolution de plus de plus de 20 % depuis 2013). Toutes nos installations de stockage du Groupe en France, ainsi que l'UVE de Zéphire, sont certifiées.

La politique environnementale de PIZZORNO Environnement est déployée sur chaque site certifié ISO 14 001. Un plan de progrès est défini spécifiquement et est adapté à chaque site. Il comprend des objectifs personnalisés et la performance environnementale du site est régulièrement mesurée via un Programme de Management piloté au niveau du siège.

De manière générale, plusieurs indicateurs environnementaux qualitatifs et quantitatifs sont intégrés dans ces Programmes de Management, tels que :

- des indicateurs relatifs à la maîtrise des impacts sur l'environnement : émissions de poussières, impact visuel, qualité de l'air
- des indicateurs relatifs à la maîtrise des consommations : eau, électricité, carburant
- un indicateur sur le taux de conformité réglementaire, et un indicateur sur la communication externe

Afin d'impliquer les collaborateurs du Groupe dans la réalisation de ces objectifs, la performance environnementale est revue au travers de réunions d'exploitation régulièrement organisées. La Direction du Groupe est également impliquée et est informée chaque année de la performance du système de management SQE mis en place au cours de revues de direction.

### 3.2.1 Tableau de bord des indicateurs environnementaux

L'ensemble des données environnementales présentées dans le tableau ci-dessous concerne le **périmètre France** uniquement.

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2014	Résultats 2013 <sup>9</sup>	Evolution 2013-2014
<b>Politique environnementale</b>					
Nombre de sites certifiés ISO 14001		nb	16	13	+23%
Part du chiffre d'affaires total <sup>10</sup> du Groupe couvert par une certification ISO 14001		%	60,7	50,6*	+20%
Montant des provisions et des garanties pour risque environnemental <sup>11</sup>		k€	12 248	5 538*	+121%
<b>Pollutions et gestion des déchets</b>					
<b>Sites de stockage des déchets non dangereux</b>					
Taux de rendement épuratoire moyen des stations d'épuration		%	98,9	96,7*	+2%
Couverture végétale moyenne de sites de stockage		%	75,7	65,6	+15%
<b>Centres de tri et de valorisation</b>					
Tonnage des matières valorisées	Métaux ferreux et non ferreux	t	5 181	3 678	+41%
	Cartons & papiers	t	35 855	35 088	+2%
	Verre	t	7 742	11 136	-30%
	Plastiques	t	3 502	3 625	-3%
	Mâchefers	t	2 036	15 265	-87%
	Bois et déchets verts	t	20 116	17 888	+12%
	Déchets inertes	t	3 940	5 440	-28%
	Boues	t	258	337	-23%
	Autres	t	1 023	658	+56%
	<b>Total</b>	<b>t</b>	<b>79 653</b>	<b>93 114</b>	<b>-14%</b>
Taux de valorisation matière moyen (pour l'ensemble des sites de traitement des déchets)		%	10,6	13,1	-19%
<b>dont</b> les sites de tri et de valorisation des déchets ménagers et des collectes sélectives :	Centre de tri du Muy	%	89	82	+9%
	Centre de tri d'Athador	%	18	18	0%
<b>Incinération</b>					
Déchets ménagers incinérés		t	179 694	241 839	-26%
Mâchefers et REFIOM <sup>12</sup> issus de l'incinération		t	51 362	71 969	-29%
	Taux de traitement	%	28,6	29,8	-4%

<sup>9</sup> Suite à l'audit des procédures de reporting réalisé en 2014, les méthodes et procédures de calcul ont été affinées. Dans ce cadre, les données 2013 ont été révisées, elles sont indiquées par un « \* ». Les modifications les plus significatives (supérieures à 20%) concernent 3 indicateurs : la consommation de gaz naturel, le méthane brûlé, les émissions de GES évitées par la valorisation énergétique du biogaz...

<sup>10</sup> Le montant du chiffre d'affaires inclut le CA consolidé du Groupe et le CA total de la société Zéphire.

<sup>11</sup> Ce montant correspondant à la consolidation au niveau Groupe des provisions de réhabilitation et de suivi trentenaire des sites de stockage. Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des ISDND. Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant toute la durée de leur exploitation. Suite à un nouvel arrêté préfectoral, le montant des provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire a fait l'objet d'une revalorisation en 2014.

<sup>12</sup> Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères

Indicateurs	Sous-indicateurs	Unité	Résultats 2014	Résultats 2013 <sup>13</sup>	Evolution 2013-2014
<b>Utilisation durable des ressources</b>					
Consommation d'eau <sup>14</sup>		m <sup>3</sup>	214 759	161 080*	+33%
Consommation d'énergie <sup>15</sup>	Electricité	kWh	10 874 260	8 825 888*	+23%
	Gaz naturel	kWh PCI	7 275 311	6 524 940*	+12%
	Butane	kWh PCI	19 978	16 162*	+24%
	<b>Total</b>	<b>kWh</b>	<b>18 169 549</b>	<b>15 366 990</b>	<b>+18%</b>
Consommation de carburant	Gaz naturel pour véhicules (GNV)	kg	697 742	498 208	+40%
	Gasoil non routier (GNR)	l	1 607 464	1 521 173	+6%
	Gasoil	l	6 487 987	6 223 401*	+4%
	Essence	l	40 229	40 499	-1%
	<b>Total<sup>16</sup></b>	<b>l</b>	<b>8 938 083</b>	<b>8 358 012</b>	<b>+7%</b>
Valorisation énergétique du méthane sur les sites de stockage	Méthane capté	t	3 791	3 253*	+17%
	Méthane brûlé	t	2 155	1 183*	+82%
	Part de méthane valorisé	%	56,8	36,4*	+56%
Valorisation énergétique des déchets par incinération	Production électrique totale	MWh	68 308	97 975	-30%
	Production électrique nette (moins autoconsommation)	MWh	55 498	80 799	-31%
	Production thermique totale	MWh	73 378	95 247*	-23%
	Production thermique nette (moins autoconsommation)	MWh	14 288	14 327	0%
<b>Changement climatique</b>					
Emissions de GES directes et indirectes		kg CO2 eq	107 539 838	126 278 118*	-15%
Emissions de GES évitées	par la valorisation énergétique des déchets par incinération (hors auto-consommation)	kg CO2 eq	7 982 117	9 814 698*	-19%
	par la valorisation énergétique du méthane sur les sites de stockage	kg CO2 eq	8 326 917	4 573 534*	+82%
<b>Protection de la biodiversité</b>					
Surface totale occupée par l'ensemble de nos sites de stockage		ha	111	141	-21%
Ratio entre la superficie des zones protégées écologiquement sensibles (Natura 2000, réserves naturelles, arrêté de biotope) et l'emprise des ISDND		%	40,7	55,5*	-27%

<sup>13</sup> Suite à l'audit des procédures de reporting réalisé en 2014, les méthodes et procédures de calcul ont été affinées. Dans ce cadre, les données 2013 ont été révisées, elles sont indiquées par un « \* ». Les modifications les plus significatives (supérieures à 20%) concernent 3 indicateurs : la consommation de gaz naturel, le méthane brûlé, les émissions de GES évitées par la valorisation énergétique du biogaz....

<sup>14</sup> Hors consommation d'eau des bornes municipales comptabilisées par la collectivité

<sup>15</sup> Hors auto-consommation de l'UVE

<sup>16</sup> Pour le calcul du montant total de carburant, nous avons utilisé la conversion suivante : 1 kg de gaz naturel = 1,15 litres de gasoil

### 3.2.2 Réduire les impacts sur l'environnement

En cohérence avec notre volonté d'intégrer pleinement la protection de l'environnement à l'ensemble de nos métiers, nous nous attachons tout d'abord à réduire les impacts de nos activités sur l'environnement.

Engagement #1 : améliorer la performance de nos services de propreté et de traitement des déchets

Engagement #2 : prévenir tous types de pollutions liées à nos activités

Engagement #3 : maîtriser nos émissions atmosphériques et lutter contre le réchauffement climatique

#### 3.2.2.1 Performance des services de propreté et de traitement des déchets

##### Pôle Service (activité de propreté urbaine)

Pour accroître la qualité de nos services de propreté, nous devons à la fois sensibiliser les populations locales, collaborer avec les collectivités et constamment investir dans des solutions techniques innovantes.

Un des exemples de ces solutions est la mise à disposition, dans le cadre de certains contrats de collecte des déchets ménagers et de collectes sélectives, de bornes de collecte « nouvelle génération ». Ces bornes enterrées, ayant une plus grande capacité, ont plusieurs bénéfices : elles permettent une certaine élasticité des collectes en fonction des saisons, elles optimisent le temps de ramassage et elles sont aussi plus esthétiques que les containers.

Un autre exemple est la généralisation des technologies de l'informatique et du numérique afin d'optimiser la qualité de nos services : en effet, la plupart de nos véhicules de propreté sont dotés de GPS aux fonctions avancées, permettant notamment de signaler des anomalies (bacs cassés, déchets non conformes, dépôts sauvages, etc.). Une pesée embarquée sur les camions permet aussi de savoir comment la benne se remplit au cours de la tournée, d'analyser la tournée et de proposer des améliorations pour optimiser les collectes.

##### Pôle Industrie (activité de traitement des déchets)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, PIZZORNO Environnement exploite l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de sa filiale Zéphire, co-détenue avec la société IDEX Environnement.

Le contrat d'exploitation prévoit des investissements conséquents pour rénover l'usine. Le Groupe a investi 80 millions d'euros entre 2013 et 2015 pour moderniser ces installations, ainsi que 10 millions d'euros pour créer un nouveau réseau de chaleur. Durant toute la période des travaux, dont la durée estimée est de 3 ans, seules deux lignes d'incinération sur trois fonctionnent dans l'usine. En 2014, l'UVE a incinéré 179 694 tonnes de déchets ménagers. Lorsque les travaux seront finalisés en 2016, sa capacité totale de traitement-valorisation des déchets devrait être d'environ 285 000 tonnes par an, conformément à l'arrêté préfectoral. Nous pourrions alors optimiser la valorisation énergétique d'un volume maximal de déchets et ainsi éviter leur enfouissement dans des installations de stockage.

### 3.2.2.2 Prévention des pollutions des eaux et des sols

#### Pôle Service

Soucieux de la propreté de nos véhicules, chacune de nos exploitations est équipée d'une aire de lavage et régulièrement entretenues. Des analyses sont périodiquement réalisées afin de s'assurer de la conformité des rejets aqueux. Les produits de lavage utilisés sont respectueux de l'environnement ; ils sont biodégradables à plus de 90%, ils ne contiennent pas de phosphate, ni de potasse.

De plus, depuis le début de l'année 2014, nous avons mis en place un outil de suivi et d'analyse des rejets aqueux au sein des différentes installations de propreté urbaine du Groupe. Cet outil a pour but d'analyser la conformité des rejets des installations par rapport à la réglementation applicable, à savoir a minima l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter, ainsi que l'arrêté du 2 février 1998 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) soumises à autorisation. Il permettra aux exploitations de suivre et d'interpréter les évolutions des différents paramètres analysés, et également d'assurer une surveillance de la performance des installations de traitement des eaux de lavage.

#### Pôle Industrie

La prévention des pollutions est un des principaux défis de l'activité de traitement des déchets et c'est pour cela que nous y portons une attention toute particulière.

Les Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Groupe ont toutes recours à des casiers étanches pour le stockage des déchets, ainsi qu'à des procédés technologiques pour la collecte et le traitement des lixiviats<sup>17</sup>, afin d'éviter tout risque de pollution des nappes d'eaux souterraines. Nous effectuons depuis 1997, et sur l'ensemble de nos ISDND en France et à l'international, le traitement des lixiviats par osmose inverse. Cette technologie garantit une excellente qualité d'eau en sortie de station : le perméat obtenu, épuré à 98,9% en moyenne en 2014, peut être recyclé sur le site ou rejeté dans le milieu naturel après autorisation. Par exemple, sur le site du Roumagayrol, les perméats sont réutilisés pour l'arrosage des pistes, l'arrosage des talus et plantations dans le cadre de l'intégration paysagère de l'ISDND, le lavage des camions et l'humidification des mâchefers dans le processus de traitement. Ils constituent également un réservoir d'eau pour la lutte contre les incendies, accessibles aux hélicoptères bombardiers d'eau.

Par ailleurs, la mise en conformité des activités des ISDND du Groupe avec les exigences réglementaires et légales est régulièrement revue, analysée et vérifiée. Cependant, malgré toutes les précautions prises par le Groupe, une pollution a été observée en novembre 2014 sur l'ISDND du Balançon. En effet, suite à de fortes précipitations sur le secteur, un écoulement s'est formé depuis l'ISDND vers un affluent de l'Aille, dans le Var. Des mesures ont rapidement été mises en place pour faire face à l'incident : une opération de pompage a été organisée, suivie de la construction d'une digue de confinement. Nous avons ensuite procédé à des prélèvements du liquide et les premières analyses ont montré que la qualité des eaux en sortie de site était conforme aux seuils réglementaires autorisés dans le cadre d'un rejet en milieu naturel d'eaux pluviales. Une enquête judiciaire a été ouverte et des analyses supplémentaires de la substance devraient prochainement être effectuées.

Enfin, la procédure judiciaire dans laquelle le Groupe se voyait reproché des dépôts de mâchefers sur l'ISDND de Bagnols en Forêt a pris fin en octobre 2014. La Cour de cassation a confirmé la relaxe en appel du Groupe et de ses filiales concernant le délit de pollution. La Cour de cassation a cependant confirmé des peines d'amendes à la filiale SMA du Groupe PIZZORNO Environnement portant sur l'application de l'arrêté préfectoral du site.

---

<sup>17</sup> Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau à travers des déchets.

### 3.2.2.3 Réduction des pollutions sonores, olfactives et visuelles

#### Pôle Service

Nous sommes continuellement à la recherche de solutions innovantes et efficaces pour réduire les nuisances sonores générées par nos véhicules de nettoyage et de collecte des déchets lors de leurs interventions.

Les dernières solutions déployées par le Groupe incluent l'acquisition de camions neufs dont le niveau sonore est inférieur à celui des véhicules plus anciens, et l'investissement dans des véhicules et des aspirateurs de déchets urbains électriques silencieux. Nous avons également amélioré l'équipement de notre parc de véhicules existant grâce à la mise en place de « bips » de marche arrière moins bruyants, de pompes hydrauliques basse pression, de boîtes automatiques favorisant la souplesse de conduite et de nouveaux dispositifs d'insonorisation.

Pour minimiser les odeurs, les véhicules sont quotidiennement lavés dans les installations de propreté urbaine du Groupe.

#### Pôle Industrie

Bien que les Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux génèrent par leur nature même certaines nuisances, le Groupe met en œuvre de nombreuses actions pour y remédier :

Des mesures préventives : Pour réduire les nuisances olfactives, les déchets sont quotidiennement recouverts dans des alvéoles dont la taille est optimisée et dans lesquelles le biogaz est capté. Des pulvérisateurs de produit masquant couplés à une station météo peuvent être installés en périphérie des sites. Des études olfactométriques sont également réalisées de manière ponctuelle. Pour réduire les émissions de poussières, les pistes sont fréquemment arrosées avec le perméat (l'eau épurée issue du traitement des lixiviats). Enfin, des contrôles de la qualité de l'air sont régulièrement effectués sur l'ensemble des ISDND afin d'assurer la conformité réglementaire des installations.

Des mesures correctives : lors de chaque signalement d'odeur, une équipe se rend sur les lieux afin d'en analyser les causes et la provenance. Le Groupe procède ensuite au suivi et à l'analyse de l'ensemble des plaintes afin de mettre en place des mesures correctives. Enfin, PIZZORNO Environnement invite les riverains à venir visiter les ISDND et à dialoguer avec le personnel d'encadrement du site.

Outre les pollutions olfactives, et malgré leur éloignement géographique des lieux d'activités humaines, les ISDND ont également un impact visuel de par la taille et la nature des installations. Pour cela, le Groupe a inscrit la revégétalisation des sites dans les objectifs de son programme de management. En 2013, PIZZORNO Environnement a entrepris la revégétalisation de deux talus de 3600 m<sup>2</sup> et 1950 m<sup>2</sup> respectivement sur l'ISDND de Roumagayrol. La moyenne du couvert végétal visible depuis l'extérieur de l'ensemble des ISDND du Groupe a augmenté, passant de 65.6% en 2013 à 75.7 % en 2014.

Quant à l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE), les travaux en cours prévoient de renforcer l'étanchéité du hall de déchargement pour réduire la dispersion des odeurs. Des mesures doivent également être prises pour limiter l'impact sonore de l'installation (aérocondenseur et suppression des micro-explosions sur les chaudières). Enfin, des travaux importants de génie civil et de capotage de l'UVE doivent permettre d'améliorer l'intégration paysagère et esthétique du site avec la création de jardins méditerranéens, et d'un parcours de visite pédagogique. La finalisation de ces dispositifs est prévue en 2015.

### 3.2.2.4 Maîtrise des émissions atmosphériques et lutte contre le réchauffement climatique

#### Les émissions atmosphériques de la flotte de véhicules

Avec les trajets quotidiens qu'effectuent nos véhicules dans le cadre de leurs activités de propreté et de collecte des déchets, la réduction des rejets atmosphériques liés à la consommation de carburant est un réel enjeu pour le Groupe.

La majorité de notre parc poids lourds respecte la norme Euro 5<sup>18</sup>, ce qui permet entre autres de diminuer les rejets d'oxyde d'azote, de monoxyde de carbone et de particules dans l'atmosphère.

Un autre levier d'action consiste à améliorer l'organisation et le fonctionnement des collectes des déchets. Pour cela, nous optimisons les tournées afin de limiter le nombre de kilomètres parcourus. Nous proposons également des formations à l'éco-conduite à nos chauffeurs et réalisons un suivi de la consommation de tous les types de carburant utilisés au sein du Groupe.

Enfin, une des actions phare de PIZZORNO Environnement en matière de réduction des émissions dans l'air est l'utilisation de **véhicules et d'équipements électriques**. Ainsi, dès 2013, le Groupe a mis en service une flotte majoritairement électrique pour assurer la propreté des Champs Élysées à Paris. A Saint Tropez, la priorité a également été donnée au développement durable : pour réduire les émissions atmosphériques et les nuisances sonores, 50% du matériel utilisé dans le cadre du marché de nettoyage de la ville (par exemple : balayeuses, tricycles et aspirateurs) est électrique.

**FOCUS ENJEU :** limiter les émissions atmosphériques de nos véhicules

#### Nos solutions :

- adopter les normes les plus exigeantes
- optimiser l'organisation des tournées de collecte de déchets
- innover par l'utilisation de véhicules et de machines électriques

Pour le contrat de collecte des déchets des 10<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> arrondissements de Paris, signé en 2014, nous avons été le seul prestataire à proposer des camions-bennes totalement électriques. Cette proposition était à la fois en adéquation avec le plan anti-pollution mené par la Ville de Paris et avec les propres engagements du Groupe, consistant à apporter des réponses innovantes face aux enjeux environnementaux.

PIZZORNO Environnement a donc investi dans quatre véhicules « propres » d'une capacité de 20 m<sup>3</sup> chacun, mis en service en 2015, d'une autonomie de 7 heures (soit le temps nécessaire pour effectuer deux tours) grâce à l'utilisation de batteries lithium-ion. Ils bénéficient des dernières technologies, telles que la récupération d'énergie à la décélération et au freinage. Leur exploitation permet de diminuer de plus de 95% les émissions de CO<sub>2</sub> de la collecte des déchets par rapport à un véhicule classique. Le reste de la flotte de véhicules fonctionne au Gaz Naturel de Ville (GNV) qui, de son côté, génère en moyenne 25% d'émissions de CO<sub>2</sub> de moins que les véhicules fonctionnant au gasoil.

#### Les émissions atmosphériques de l'UVE

La société Zéphire exploite l'Unité de Valorisation Énergétique de l'aire toulonnaise. L'activité d'incinération des déchets est fortement encadrée par la réglementation, et en particulier par l'arrêté du 20 septembre 2002 relatif aux installations d'incinération et de co-incinération des déchets non dangereux, transcrit de la directive européenne du 4 décembre 2000 relative à l'incinération des déchets.

La réglementation impose des mesures strictes en matière de traitement des fumées et fixe des valeurs limites pour les émissions des principaux polluants issus de l'incinération (dioxines, métaux, oxydes de soufre et d'azote,

<sup>18</sup> La norme Euro 5 fait partie des normes d'émission Euro qui fixent les limites maximales de rejets polluants, hors CO<sub>2</sub>, pour les voitures et autres véhicules. La norme d'émission Euro 5 est entrée en vigueur en septembre 2009.

poussières, etc.). Conformément à l'article 3.3.26 de l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2005, le Syndicat Intercommunal pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères au sein de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT) et l'exploitant ont mis en place un programme de surveillance de l'impact de l'installation sur l'environnement. Ce programme prévoit notamment la mesure des concentrations en dioxines et en métaux lourds dans l'environnement, à une fréquence annuelle. Dans le cadre de ce suivi, des campagnes de contrôle sont régulièrement réalisées et transmises à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Sur l'année 2014, aucun dépassement significatif des valeurs limites n'a été observé.

Des travaux de rénovation étant encore en cours au sein de l'UVE, le Groupe a décidé de ne communiquer dans le présent rapport des données relatives aux émissions atmosphériques de l'UVE qu'à partir de l'exercice 2015.

Cette année, Zéphire a entrepris et finalisé le remplacement et la modernisation des systèmes de traitement des fumées et des NOx. Dans une démarche volontariste de réduction des pollutions, le groupement PIZZORNO Environnement - IDEX Environnement s'est engagé à ce que les rejets d'oxyde d'azote de l'usine soient 50% inférieurs aux normes en vigueur (seuil journalier à 80mg/Nm<sup>3</sup> contre 200 mg/Nm<sup>3</sup> dans l'arrêté préfectoral) et devancent ainsi les futures évolutions de la réglementation.

### *La lutte contre le réchauffement climatique*

Il s'agit d'un des défis majeurs de notre époque. PIZZORNO Environnement s'engage à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en actionnant deux leviers : **la réduction et l'évitement d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).**

La réduction d'émissions de gaz à effet de serre

Dans le Pôle Industrie, les sources principales d'émissions de GES sont les consommations d'électricité et de gaz, mais aussi la combustion du méthane capté sur les sites de stockage. Le processus de fermentation des déchets génère du biogaz, dont une partie significative est composée de méthane.

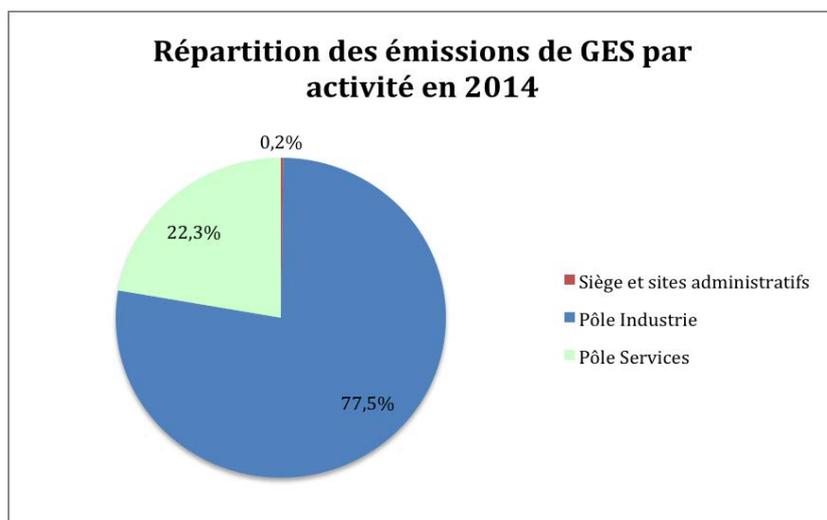
PIZZORNO Environnement réduit les émissions de GES potentielles des ISDND en brûlant le biogaz capté – lorsqu'il ne peut pas être valorisé énergétiquement –, ce qui transforme le méthane contenu en CO<sub>2</sub>. Le pouvoir de réchauffement climatique de ce dernier est 21 fois inférieur au méthane sur une période de 100 ans.

Au Maroc, nous avons démarré en 2014 des travaux sur le Centre d'Enfouissement Technique (CET) Moulay Abdallah pour établir des puits de forage du biogaz et installer un système de captage et de torchage du biogaz. Des travaux similaires devraient également être menés sur le CET Oum Azza début 2015.

Quant au Pôle Service, les émissions de GES proviennent majoritairement de la consommation de carburant des flottes de véhicules assurant la propreté et la collecte des déchets du Groupe. Comme évoqué ci-dessus (partie « émissions atmosphériques de la flotte de véhicules »), nous répondons à ce défi en privilégiant l'utilisation de véhicules électriques et les carburants moins polluants comme le GNV.

En 2014, les émissions de gaz à effet de serre de PIZZORNO Environnement étaient de **107 540 tonnes** d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit une **réduction de 15%** par rapport à 2013 (126 278 tonnes). Cet indicateur comprend les émissions liées à la combustion de gaz naturel, de butane et de divers carburants (GNV, GNR, gasoil, essence), à l'achat d'électricité, à l'incinération des déchets de l'UVE et au brûlage du méthane capté sur les ISDND.

La répartition par activité des émissions de GES (cf. graphique ci-dessous) montre que le Pôle Industrie est le plus contributeur au sein du Groupe et représente environ 77,5% des émissions de GES totales.



- L'évitement d'émissions de gaz à effet de serre

Conséquence de sa stratégie de développement des systèmes de valorisation des ressources, PIZZORNO Environnement parvient à éviter la production d'émissions de gaz à effet de serre supplémentaires, à travers :

la production et la distribution d'électricité et de chaleur issus de l'incinération des déchets de l'UVE  
 la combustion du biogaz capté pour alimenter les équipements des ISDND (séchateurs, stations d'épuration)  
 la valorisation matière de ses centres de tri et de valorisation

Grâce à l'électricité et à la chaleur générées par le processus d'incinération des déchets, Zéphire permet en effet d'éviter des émissions de GES qui auraient eu lieu pour la production d'une quantité équivalente d'énergie. L'autoconsommation d'énergie électrique et thermique exclue, les émissions de GES nettes évitées par Zéphire étaient d'environ **7 982 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>** en 2014. La baisse observée par rapport à 2013, où environ 9815 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> avaient pu être évitées, est due à l'arrêt technique d'une partie des installations de l'UVE pendant les travaux, qui ont réduit la production électrique et thermique de l'usine.

La valorisation du biogaz sur les sites de stockage du Balançon, de Roumagayrol et d'Aboncourt a, quant à elle, permis d'éviter **8 327 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>**. Cela représente une augmentation de 82% par rapport à 2013 (4574 tonnes évitées) : cette évolution positive s'explique, d'une part, par l'amélioration du taux de fonctionnement de sécheur de boues du Balançon et, d'autre part, par la mise en service d'un évaporateur de perméat sur le site de Roumagayrol en 2014. Ces deux éléments ont effectivement permis au méthane capté de disposer d'un débouché et d'être valorisé sur place, au lieu d'être brûlé.

Par l'optimisation de la valorisation matière dans nos centres de tri et l'amélioration continue de nos processus de valorisation énergétique, nous espérons poursuivre et augmenter dans les années à venir cet impact positif de nos activités.

- L'adaptation aux conséquences du changement climatique

PIZZORNO Environnement est sensibilisé et conscient des risques associés au changement climatique. En effet, certaines conséquences du changement climatique, telles que les inondations ou les sécheresses, peuvent avoir un impact significatif sur les différentes activités du Groupe. Une réflexion est en cours pour les identifier et élaborer des procédures de prévention et de réduction de ces risques.

### 3.2.3 Gérer durablement les ressources

Face à l'épuisement des énergies fossiles, la rareté grandissante des matières premières et la dégradation de notre capital naturel, nous veillons à appliquer une politique de gestion responsable des ressources.

Engagement #1 : optimiser les performances de la valorisation matières

Engagement #2 : réduire la consommation d'énergie et promouvoir les sources alternatives

Engagement #3 : préserver les ressources en eau

#### 3.2.3.1 Optimisation de la valorisation des matières

La valorisation des matières issues du tri sélectif est une priorité stratégique pour PIZZORNO Environnement. A travers l'innovation et le développement des filières de valorisation, le Groupe participe à l'économie circulaire et œuvre envers la réduction globale des déchets dans ses territoires d'implantation.

#### Valorisation des déchets ménagers recyclables

Dans le pôle Industrie, notre objectif est d'améliorer la qualité et la quantité des matières recyclées dans nos centres de tri et de valorisation. Pour cela, nous avons respectivement investi 1,6 et 6 millions d'euros dans la modernisation des lignes de tri de nos deux centres, Le Muy et Athanor. Par ailleurs, nous avons développé une véritable politique d'expérimentation au centre de tri du Muy, plaçant ce dernier parmi les centres les plus performants en France pour le tri et le recyclage des déchets :

**FOCUS ENJEU :** augmenter le taux de valorisation des déchets ménagers

#### Nos solutions :

- moderniser nos centres de tri
- investir dans des équipements plus performants
- collaborer avec nos parties prenantes pour établir des partenariats innovants
- expérimenter des nouvelles techniques

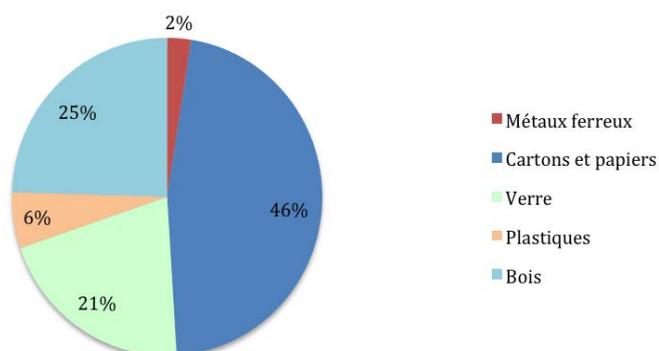
Pour l'aluminium et l'acier : depuis 2011, en partenariat avec l'ADEME, Nespresso, Eco-Emballages et le Celaa (Club de recyclage de l'emballage léger en aluminium et en acier), PIZZORNO Environnement valorise les petits emballages en aluminium et en acier de taille inférieure à 7 cm grâce à un nouveau processus technologique intégré dans la chaîne de tri. L'aluminium ainsi récupéré est envoyé à l'usine de recyclage de l'aluminium Alunova. En 2014, cette technologie a permis de valoriser un volume total de 14 tonnes d'aluminium et d'acier, qui étaient jusqu'alors traités dans les installations de stockage.

Pour le plastique : en partenariat avec l'ADEME et Eco-Emballages, PIZZORNO Environnement a étendu en 2012 les consignes de tri pour collecter tous les types de plastiques dans trois collectivités pilotes, soit 70 000 habitants. En trois ans, le rendement sur les opérations de

tri des plastiques a augmenté de 30%. Par ailleurs, le Groupe a lancé un projet intitulé « Recyfilms », toujours en collaboration avec l'ADEME et Eco-Emballages mais aussi avec Valorplast et des industriels spécialisés dans la fabrication de machines de tri. L'objectif de ce projet était de parvenir à extraire les films plastiques dans les collectes sélectives. Au final, l'expérimentation a permis de valoriser cette nouvelle matière et simultanément d'améliorer les performances du centre de tri. Le centre du Muy est aujourd'hui l'un des tout premiers centres à disposer d'un démonstrateur industriel de tri intégré qui permet de trier les films plastiques de la collecte sélective des ménages.

En 2014, le centre de tri du Muy a atteint un taux de valorisation matière d'environ **89%**, soit une légère amélioration par rapport à 2013 où ce taux était de 82%. Une fois conditionnées, les matières sont expédiées vers les différentes filières de valorisation.

### Répartition des matières valorisées au centre de tri du Muy en 2014



Quant au centre de tri d'Athamor, il a réceptionné en 2014 plus de **120 000 tonnes** de déchets ménagers et de déchets issus des collectes sélectives. Cela représente une augmentation d'environ 18% par rapport à 2013, où il avait reçu environ 102 000 tonnes.

Suite aux investissements réalisés en 2013, la nouvelle ligne de tri des collectes sélectives permet de maximiser l'extraction des matières valorisables par des trieurs optiques et de s'adapter à l'élargissement des consignes de tri. Grâce à ces améliorations, le taux de refus des collectes sélectives du centre est passé de 52% lors de la prise du marché par le Groupe fin 2012, à environ 36% aujourd'hui. L'objectif, à terme, est d'atteindre un taux de 25%.

#### Valorisation des autres types de déchets

La valorisation matière ne se limite pas aux seuls emballages ménagers recyclables. PIZZORNO Environnement s'attache à exploiter le potentiel de l'ensemble de ses sites afin de capter, recycler puis valoriser d'autres types de déchets :

Les Déchets Industriels Valorisables (DIV) : le centre du Muy a mis en place en octobre 2012 un service de valorisation des DIV à destination des entreprises. Les DIV comprennent les papiers, cartons, bois, ferrailles, gravats et certains types de plastiques. Après deux ans de fonctionnement du service, le centre a établi un bilan plutôt positif de cette initiative : le taux de valorisation des DIV réceptionnés est d'environ **70%**. Le service met également en valeur les synergies entre les différents sites du Groupe : une fois les matériaux recyclables conditionnés par le centre de tri du Muy, les bois et gravats restants sont envoyés à l'écopôle de Cabasse (cf. paragraphe sur les déchets inertes et les déchets verts ci-dessous) et la fraction résiduelle non valorisable des déchets est transférée à l'ISDND du Balançon.

Les mâchefers : la plateforme de Roumagayrol accueille les mâchefers<sup>19</sup> issus de l'UVE de Zéphire. Le criblage des mâchefers permet d'en extraire les parties métalliques et d'en éliminer les refus. Les matières extraites sont orientées vers les filières de recyclage, principalement dans des aciéries et des fonderies, tandis que les mâchefers recyclables sont généralement réemployés en sous-couche routière. En 2014, l'amélioration du procédé d'extraction des parties métalliques a permis d'augmenter le taux de valorisation des métaux ferreux et non ferreux de 23 % par rapport à l'année 2013. En revanche, la difficulté de trouver des exutoires pour la réutilisation des mâchefers recyclables a engendré une forte baisse du tonnage de mâchefers valorisés, passant de 15 265 tonnes en 2013 à 2 036 tonnes en 2014.

Les boues issues des stations d'épuration : PIZZORNO Environnement exploite deux unités de séchage permettant la transformation des boues en granulés secs. Les granulés produits par le sécheur de Trans en Provence bénéficient d'une homologation de l'ANSES<sup>20</sup> et sont valorisés soit en amendement agricole, en étant mélangés à du compost ou à de la terre végétale, soit valorisés énergétiquement.

<sup>19</sup> Les mâchefers sont les résidus de l'incinération des ordures ménagères et sont principalement constitués des matériaux incombustibles des déchets.

<sup>20</sup> Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Les déchets inertes et déchets verts : le Groupe exploite une plateforme de valorisation de gravats à Manjastre. De plus, l'écopole de Cabasse est doté d'une plateforme de compostage, d'une Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI), d'une plateforme de préparation du bois énergie et d'une activité de fabrication d'amendements destinés à l'agriculture. Après concassage et criblage, Cabasse valorise les déchets inertes en les transformant en granulats. Quant au bois et aux déchets verts, le site les valorise sous forme de compost, de paillage ou de biomasse combustible. Le système de management de la qualité du site de Cabasse a été certifié ISO 9001 en juillet 2013 pour son traitement des déchets verts, inertes et bois.

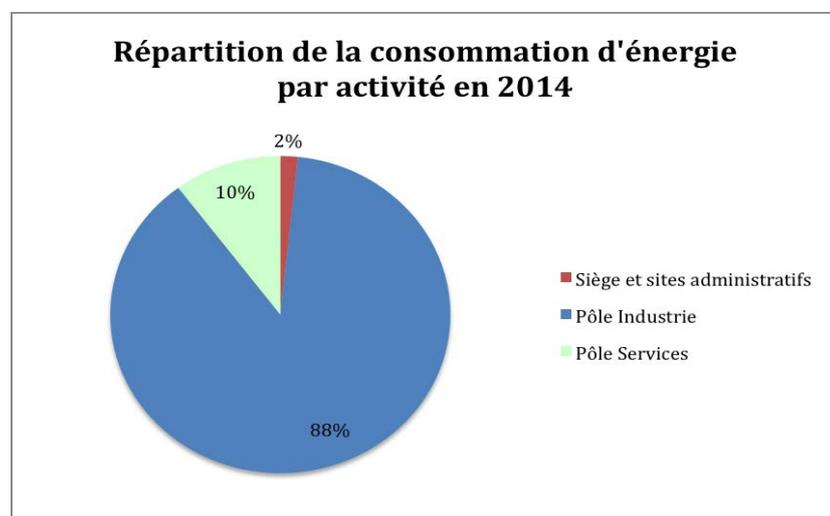
### 3.2.3.2 Consommations d'énergies

La gestion de l'énergie, et en particulier des ressources fossiles, est un enjeu clé du développement durable et de la préservation de la planète pour les générations futures. Nous avons donc orienté nos efforts sur trois aspects : la réduction de la consommation d'énergie et de carburant, le recours aux énergies renouvelables et l'augmentation de la valorisation énergétique.

#### Consommation d'énergie et de carburant

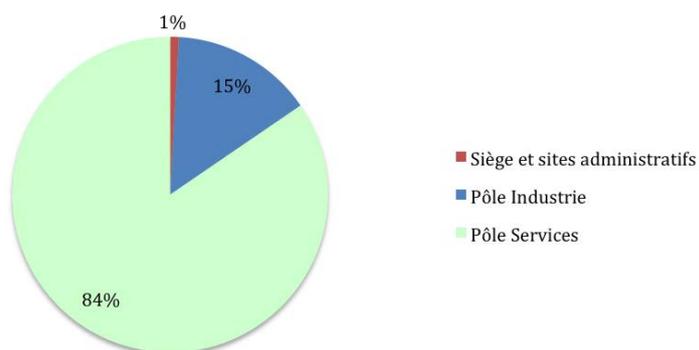
En 2014, la consommation totale d'énergie (électricité, gaz naturel et butane) de PIZZORNO Environnement a été de **18 169 548 kWh**. L'augmentation de 18% par rapport à 2013 s'explique principalement par deux éléments : d'une part, les travaux réalisés dans l'UVE de Zéphire et d'autre part, sur le site du Balançan, l'ajout d'une station osmose et un meilleur taux de fonctionnement du sécheur de boues.

Environ 88% de cette énergie est utilisée par le pôle Industrie, à la fois pour alimenter les brûleurs de l'UVE de Zéphire et pour faire fonctionner les centres de tri et de valorisation du Groupe, les stations d'épuration, les sécheurs de boues et les équipements de valorisation du biogaz des ISDND.



A l'inverse, sur les **8 938 083 litres** de carburant consommés par le Groupe en 2014, une majeure partie (84%) est utilisée par le Pôle Service dans le cadre de ses prestations de nettoyage, de collecte des déchets ménagers ou encore de transport des déchets. Pour réduire la consommation de carburant, des efforts sont entrepris pour optimiser les parcours de collecte et pour sensibiliser les chauffeurs à l'éco-conduite. Surtout, comme mentionné ci-dessus (partie « les émissions atmosphériques de la flotte de véhicules »), le Groupe a commencé à tester et à déployer des camions électriques dans le cadre de certains contrats de collecte et espère poursuivre cette démarche dans les années à venir.

### Répartition de la consommation de carburant par activité en 2014



#### Energies renouvelables

Les énergies renouvelables représentent une véritable opportunité pour répondre au double enjeu de l'épuisement des ressources fossiles et du réchauffement climatique. Sur l'écopôle de Cabasse, PIZZORNO Environnement a permis l'aménagement début 2014 d'un parc photovoltaïque de 23 hectares en association avec l'entreprise Delta Solar et la commune de Cabasse. Les panneaux photovoltaïques installés produisent une puissance totale de 12 MW, soit l'équivalent de la consommation énergétique d'une ville de 4 500 habitants. De même, au Maroc, le Centre d'Enfouissement Technique Moulay Abdellah a finalisé cette année un projet d'évaporation forcée des lixiviats et des concentrats grâce à l'énergie solaire.

#### Valorisation énergétique

De même que pour la valorisation matière, qui donne une seconde vie aux produits, la récupération et la valorisation de l'énergie produite par les ISDND et par l'UVE de Zéphire constituent une réelle solution pour mieux gérer les ressources et limiter les impacts environnementaux de ces activités.

PIZZORNO Environnement dispose d'unités de valorisation énergétique du biogaz dans trois de ses ISDND, les sites du Balançon, de Roumagayrol et d'Aboncourt. Le biogaz, partiellement composé de méthane, est capté au cœur des déchets par un maillage de puits. Lorsqu'il est valorisé comme énergie, le biogaz est utilisé soit pour évaporer le perméat, soit pour contribuer au séchage des boues d'épuration.

En 2014, le Groupe a conclu une convention tripartite avec la CCAM (Communauté de Communes d'Arc Mosselan) et la société GASEO pour la mise en place et l'exploitation d'un procédé de cogénération sur le site d'Aboncourt. Les installations ont été livrées au cours de l'année 2014. A terme, ce procédé devrait permettre de générer **1.2 MW** électriques en valorisant le biogaz produit par les déchets, soit l'équivalent de la consommation de plus de **1300 logements**. De la chaleur découlera de cette production et sera utilisée pour l'évaporation des perméats résultant du traitement des lixiviats. Le démarrage de cet équipement est prévu en 2015.

Les efforts de valorisation du biogaz du Groupe ont cependant déjà porté leurs fruits : grâce à un meilleur fonctionnement du sécheur du Balançon et l'installation d'un nouvel évaporateur de perméat sur le site de Roumagayrol, la production d'énergie de l'ensemble des sites a augmenté de **82%** entre 2013 et 2014, passant d'une production totale de 16 393 à **29 846 MWh**. Au total, les sites auront permis de valoriser **56,8%** des 3 791 tonnes de méthane capté, une réelle amélioration par rapport à 2013, où le taux de valorisation du méthane était de 36,4%.

PIZZORNO Environnement valorise également la chaleur générée par la combustion des déchets ménagers dans l'UVE de Zéphire. En 2014, la production totale d'électricité de l'UVE était d'environ **68 308 MWh** et sa production de chaleur d'environ **73 378 MWh**, contre respectivement 97 975 MWh et 95 247 MWh en 2013. La baisse d'environ 28% de la production d'énergie s'explique principalement par l'arrêt ponctuel d'une partie des

installations de l'UVE pendant les travaux. Une part importante de la production d'énergie de l'UVE est autoconsommée par l'usine (51% en 2014). Le surplus est distribué dans les réseaux d'électricité et la production de chaleur est renvoyée dans le réseau de chaleur urbain.

Les travaux de modernisation de l'UVE, qui se sont traduits depuis 2013 par des investissements conséquents de 80 millions d'euros, ont permis entre autres de remplacer un turboalternateur de 7 MW par un nouveau de 12 MW et de mettre en service l'extension du réseau de chaleur le 1<sup>er</sup> novembre 2014 dans les quartiers de la Beaucaire et de Berthe et de nombreux bâtiments publics (écoles, services municipaux, stades) à la Seyne sur Mer.

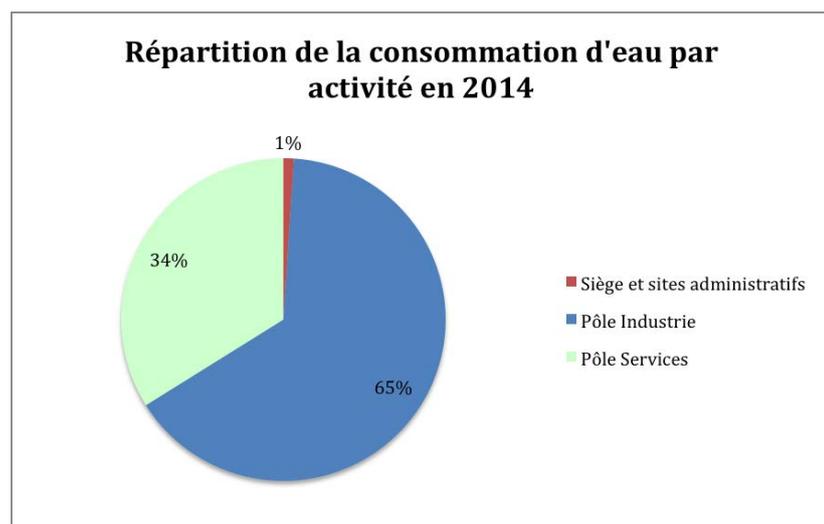
Aujourd'hui, PIZZORNO Environnement, grâce à l'UVE de Zéphire, est le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable du Var et assure le chauffage de l'équivalent d'environ 4 500 logements.

### 3.2.3.3 Consommation d'eau

PIZZORNO Environnement consomme de grands volumes d'eau dans le cadre de ses activités. La préservation de cette ressource essentielle est un important défi pour le Groupe.

Plusieurs types d'actions sont mises en place pour limiter autant que possible la consommation d'eau utilisée pour réaliser les opérations, dont la majorité provient des réseaux municipaux. Dans les ISDND, le Groupe réutilise les perméats issus des stations d'épuration pour l'arrosage des pistes et des talus. Dans l'activité de propreté, les exploitations ajustent autant que possible l'utilisation de l'eau aux besoins du terrain. Par exemple, pour l'un de ses contrats de propreté à Lyon, le Groupe s'est équipé de volucompteurs pour mesurer sa consommation d'eau et identifier d'éventuels dépassements non nécessaires afin d'économiser cette ressource. Les équipes adaptent également leur utilisation d'eau lors de périodes de sécheresse.

En 2014, le Groupe a utilisé un volume total de **214 759 m<sup>3</sup>** d'eau, dont la répartition est illustrée par le graphique suivant :



### 3.2.4 Préserver la biodiversité

Au fil des ans, PIZZORNO Environnement a développé une véritable politique de protection de la biodiversité sur ses ISDND, focalisée sur deux axes prioritaires :

Engagement #1 : participer de façon active à la préservation des zones sensibles  
Engagement #2 : développer une très forte biodiversité à travers la structuration des habitats et l'enrichissement des sites en espèces protégées

Les sites du Groupe ayant le plus d'impacts en matière d'utilisation des sols sont les installations de stockage des déchets non dangereux. PIZZORNO Environnement applique un strict respect de la réglementation et des arrêtés préfectoraux concernant les superficies exploitées par les ISDND. En 2014, la surface totale occupée par l'ensemble des ISDND en gestion en France était de **111 hectares**. La différence de 30 hectares par rapport à 2013 s'explique par l'exclusion du site de Bagnols en Forêt, qui n'est plus sous la gestion du Groupe.

Pour concrétiser ses engagements envers la biodiversité, le Groupe collabore avec des experts, des bureaux d'études spécialisés en biodiversité, des associations et des collectivités.

Nous effectuons régulièrement un suivi des espèces présentes dans l'environnement immédiat de nos installations, afin de nous assurer que notre impact sur l'environnement est nul, voire positif. Nous veillons également à la protection des zones sensibles implantées à l'intérieur ou à proximité de nos ISDND. Le site d'Aboncourt en Moselle, par exemple, comprend une zone Natura 2000 et une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). Le Groupe a également détenu pendant plusieurs années le Domaine du Roux Badelune (cf. encart).

A ce jour, de nombreuses espèces protégées vivent dans les alentours des ISDND, à la fois en termes de faune (tortue d'Hermann, tortue Cistude d'Europe, Murin de Capaccini...) et de flore (Glaïeul Douteux, Canche de Provence, Sérapias Négligé...). La diversité des espèces est notamment favorisée par la variété des milieux présents sur les sites du Groupe, tels que des mares artificielles, des zones humides, des pelouses, des maquis ou encore des forêts de chênes.

Ces dernières années, PIZZORNO Environnement a déployé de nombreuses actions pour structurer les habitats des espèces protégées et ainsi les préserver :

- Pour la végétalisation des sites, le Groupe suit et améliore l'évolution de la surface végétalisée de ses ISDND. Par exemple, sur le site de Roumagayrol, le Groupe a lancé une opération de plantation de plus de 2 000 arbres et arbustes, assisté par un bureau d'études et en partenariat avec la commune de Pierrefeu du Var. Une société paysagère locale intervient également sur le site. De manière générale, lors de la fermeture d'alvéoles, le Groupe procède à leur recouvrement par des surfaces engazonnées.

#### Le domaine de Roux Badelune

Dans le cadre de l'autorisation d'ouverture d'un casier de stockage des déchets sur l'ISDND du Balançan, le Groupe avait acheté au titre des mesures compensatoires réglementaires un terrain à fort intérêt écologique, le Domaine du Roux Badelune, pour mettre en place un espace naturel protégé par un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope).

Comme prévu par l'arrêté, le domaine a été rétrocédé au Conseil Général du Var en 2014, ce qui explique par ailleurs la baisse de la part de la superficie des ISDND du Groupe située dans des zones écologiquement sensibles (Natura 2000, réserves naturelles, etc.) passant de 55,5% en 2013 à 40,7% en 2014.

- Pour la protection des tortues, sur l'ISDND du Balançon au Cannet des Maures, PIZZORNO Environnement s'est attaché à préserver la tortue d'Hermann. Le Groupe a renforcé l'étanchéité des installations, construit un exclos à tortue, mis en place un « passage canadien » à l'entrée du site (pour permettre aux tortues de traverser la route sans danger) et posé une dalle en béton sous les portails de maintenance (pour éviter leur intrusion par ce biais). Nous avons également, dans le cadre de mesures compensatoires, financé à hauteur de 100 000 euros le plan national de restauration de la tortue d'Hermann.
- Pour la gestion piscicole, avec l'appui d'une association de pêche locale, nous avons introduit plus de 115 kg de poissons dans les bassins d'eaux traités de l'ISDND de Roumagayrol. Une réserve d'eau dans les bassins d'eaux pluviales est par ailleurs laissée à disposition des services de lutte contre l'incendie.
- Pour les oiseaux et les chiroptères, PIZZORNO Environnement entretient régulièrement les mares et les pelouses, qui favorisent le développement de nombreux insectes nécessaires au régime alimentaire de ces espèces. Une mare a été créée sur le site du Balançon ; des galeries de mines où les chiroptères hibernent sont préservées sur le site d'Aboncourt. Le Groupe aménage également des corridors constitués de haies et d'arbustes afin de faciliter le déplacement des espèces entre les divers écosystèmes.
- Pour la flore, en 2014, PIZZORNO Environnement a autorisé l'installation temporaire de ruchers sur ses sites de l'écopôle de Cabasse.

### 3.3 Nos engagements pour les collaborateurs

Les nouvelles technologies et les performances améliorées des équipements transforment progressivement les activités et les métiers de l'environnement, en particulier dans le traitement et la valorisation des déchets. PIZZORNO Environnement affirme sa volonté de maintenir l'homme au centre de ses activités et d'accompagner celui-ci dans les évolutions auxquelles est soumis le secteur de l'environnement.

Les engagements prioritaires du Groupe envers ses collaborateurs sont de :

- Recruter des personnes issues de tous horizons, aux profils diversifiés
- Développer une politique de formation ambitieuse afin de développer les compétences des collaborateurs
- Maintenir une politique de rémunération attractive
- Accompagner l'évolution professionnelle à travers notamment des entretiens professionnels et RH
- Favoriser un bon climat social à travers un dialogue constructif et régulier avec les représentants du personnel
- Renforcer la culture de santé, de sécurité et de bien-être au travail.

Les pages suivantes décrivent nos politiques et nos actions mises en place pour répondre positivement à ces engagements et aux attentes de nos collaborateurs.

#### 3.3.1 Tableau de bord des indicateurs

Les données sociales de PIZZORNO Environnement sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous. Les résultats de 2014 excluent la Mauritanie et la Tunisie, du fait de l'arrêt de nos activités dans ces deux pays au cours de l'année.

Indicateurs sociaux	Périmètre	Résultats 2014	Résultats 2013	Evolution 2013-2014
<b>Emploi</b>				
<b>Effectifs et répartition</b>				
Effectif total <sup>21</sup>	Groupe	3 817	5 461	-30%
Répartition de l'effectif par zone géographique	Groupe			
France		2 202	1 987	+11%
Mauritanie		-	1 209	-
Tunisie		-	80	-
Maroc		1 615	2 185	-26%
Répartition de l'effectif par tranche d'âge	France UES <sup>22</sup>	2 082	1 804	+15%
< ou égal à 25 ans		142	147	-3%
26 à 29 ans		168	198	-15%
30 à 39 ans		522	402	+30%
40 à 49 ans		696	620	+12%
50 à 54 ans		300	198	+52%
> ou égal à 55 ans		254	239	+6%
Répartition de l'effectif par sexe	Groupe			
Hommes		3 547 (92,9%)	4 939 (90,4%)	-28%
Femmes		270 (7,1%)	522 (9,6%)	-48%
<b>Embauches et licenciements</b>				
Nombre d'embauches par type de contrat	Groupe			
CDI		780	413	+89%
CDD		1 415	1 377	+3%
Nombre d'embauches par zone géographique	Groupe			
France		1 594	1 454	+10%
Mauritanie		-	53	-
Tunisie		-	2	-
Maroc		601	281	+114%
Nombre total de départs par type de motif	Groupe			
Démission		46	59	-22%
Licenciement		771	191	+304%
Départ en cours de période d'essai		12	11	+9%
Turnover (nombre de départs pour démission, licenciement ou en cours de période d'essai sur l'effectif total)	Groupe	21,7%	4,8%	+354%

<sup>21</sup> Nombre de personnes physiques, titulaires d'un contrat et inscrites au 31/12 de l'année

<sup>22</sup> Il s'agit du périmètre France UES pour la donnée 2013, et du périmètre France UES, Zéphire et Proval pour la donnée 2014

Indicateurs sociaux (suite)	Périmètre	Résultats 2014	Résultats 2013	Evolution 2013-2014
<b>Rémunérations</b>				
Masse salariale brute totale par zone géographique (hors intérimaires)	Groupe	66 128 455 €	64 495 220 €	+3%
	France	59 365 971 €	53 567 004 €	+11%
	Mauritanie	-	2 598 642 €	-
	Tunisie	-	297 110 €	-
	Maroc	6 762 484 €	8 032 465 €	-16%
Rémunération moyenne mensuelle par zone géographique	Groupe			
	France	2 301 €	2 246 €	+2%
	Mauritanie	-	178 €	-
	Tunisie	-	314 €	-
	Maroc	314 €	303 €	+4%
<b>Organisation du travail</b>				
Taux d'absentéisme <sup>23</sup>	Groupe	3,1%	2,5%	+23%
<b>Santé et sécurité<sup>24</sup></b>				
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Groupe	296	267	+11%
Nombre de jours perdus	Groupe	15 443	13 235	+17%
Taux de fréquence	France <sup>25</sup>	51,4	47,5	+8%
Taux de gravité	France <sup>26</sup>	3,8	3,5	+9%
Heures d'absence pour maladie professionnelle	France	4 305	4 830	-11%
<b>Formation</b>				
Nombre total d'heures de formation	Groupe	24 807	25 651	-3%
<b>Egalité de traitement</b>				
Part des femmes dans les effectifs par CSP	Groupe			
	Cadres	29,3%	26,1%	+13%
	Assimilés-cadres, TAM	22,9%	20,1%	+14%
	Ouvriers et employés	5,2%	8,6%	-40%
Part des femmes dans les effectifs par zone géographique	Groupe			
	France	9,4%	10,2%	-7%
	Mauritanie	-	22,2%	-
	Tunisie	-	5,0%	-
	Maroc	3,8%	2,2%	+78%

<sup>23</sup> Le taux d'absentéisme regroupe les absences dues aux maladies, aux accidents de travail et aux maladies professionnelles.

<sup>24</sup> Les données sur le nombre de jours perdus et le taux de gravité comprennent les maladies professionnelles.

<sup>25</sup> Le Groupe étend le périmètre de cette donnée au fur et à mesure de la maturité de son reporting. Alors qu'en 2013, la donnée ne concernait que le périmètre France UES, cette année, elle couvre toute la France. Notre objectif pour 2015 est d'élargir le périmètre à l'international.

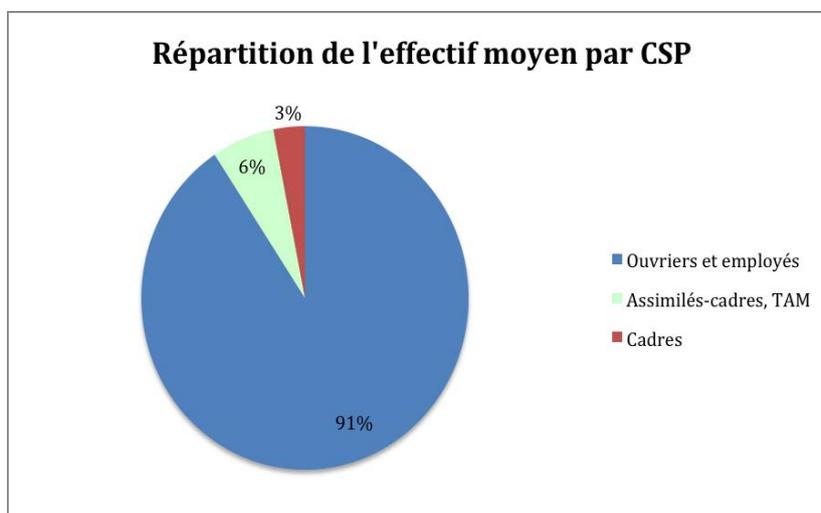
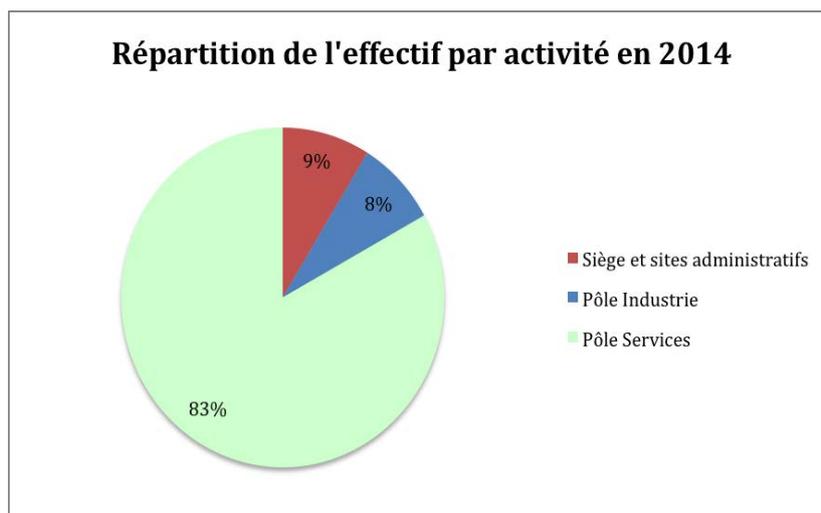
<sup>26</sup> Le Groupe étend le périmètre de cette donnée au fur et à mesure de la maturité de son reporting. Alors qu'en 2013, la donnée ne concernait que le périmètre France UES, cette année, elle couvre toute la France. Notre objectif pour 2015 est d'élargir le périmètre à l'international.

### 3.3.2 L'emploi au sein de PIZZORNO Environnement

#### 3.3.2.1 Les effectifs du Groupe

En 2014, l'effectif total du Groupe PIZZORNO Environnement était de **3 817 personnes**, dont 2 202 (57,69%) en France et 1 615 (42,31%) au Maroc.

Le Pôle Service est de loin le plus grand employeur : 83% de l'effectif du Groupe y travaille, contre seulement 8% et 9% respectivement dans le Pôle Industrie et les sièges et sites administratifs.



La baisse des effectifs de 30% par rapport à 2013 (5 461 personnes) s'explique principalement par le non-renouvellement du contrat de propreté et de collecte des déchets à Casablanca (Maroc) et du contrat de traitement des déchets à Tunis (Tunisie), ainsi que par la résiliation du contrat en 2014 de la Communauté Urbaine de Nouakchott (Mauritanie).

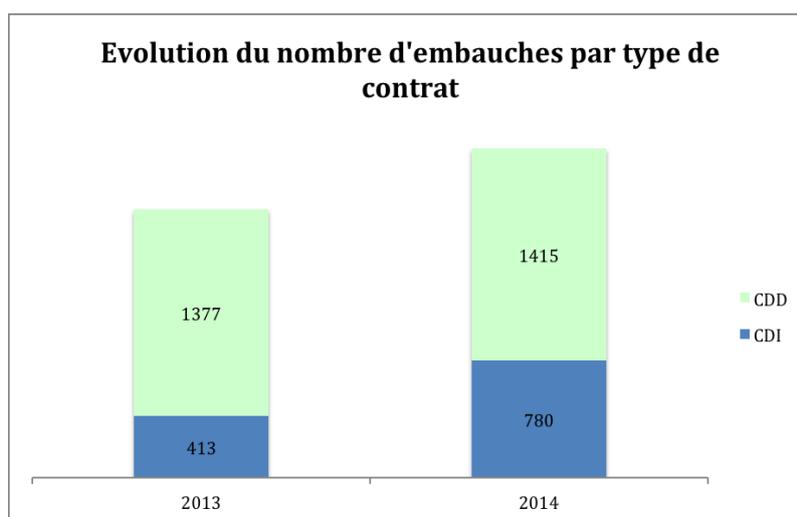
Au Maroc, au 1<sup>er</sup> mars 2014, 992 des 998 salariés (dont les attachés communaux) affectés sur le marché de Casablanca ont été transférés au nouveau prestataire, tandis que les 6 restants ont été conservés et réaffectés sur d'autres exploitations marocaines du Groupe. En Tunisie, la totalité des salariés affectés au marché, soit environ 80 personnes, ont été transférés au nouvel exploitant le 1<sup>er</sup> septembre 2014 avec le maintien de leurs éléments de rémunération. Enfin, en Mauritanie, suite à la décision des autorités mauritaniennes de mettre un terme au contrat qui les liait à PIZZORNO Environnement, le Groupe leur a communiqué la liste de ses salariés

afin que ceux-ci soient transférés auprès du nouveau prestataire. En raison de la cessation définitive de son activité dans le pays, le Groupe a été contraint de se séparer de ses collaborateurs à partir de décembre 2014.

Ces mouvements expliquent en grande partie la forte hausse du nombre de licenciements, passant de 191 licenciements en 2013 à 771 en 2014, ce qui a également eu des répercussions sur le turnover du Groupe (4,8% en 2013 puis 21,7% en 2014).

En ligne avec la stratégie du Groupe de recentrer son développement sur le territoire français, les effectifs en France ont en revanche progressé de 11% par rapport à 2013, atteignant un total de 2 202 personnes en 2014.

Globalement, bien que l'effectif total ait baissé par rapport à 2013 à cause des événements susmentionnés, PIZZORNO Environnement n'a pas cessé de recruter et a au contraire accéléré ses embauches : le Groupe a signé 2 195 nouveaux contrats en 2014 contre 1 790 en 2013. Parmi eux, 35,5% étaient des Contrats à Durée Indéterminée (CDI).



### 3.3.2.2 Politique de rémunération

Le Groupe est conscient que la rémunération fait partie des principaux critères de satisfaction des salariés dans les entreprises et souhaite par conséquent se positionner de manière favorable dans ce domaine.

Ainsi, PIZZORNO Environnement a mis en place une politique de rémunération attrayante avec des taux horaires supérieurs aux minima légaux et conventionnels. En moyenne, dans la catégorie ouvrier, tous postes confondus, les salaires de base sont supérieurs de 14% au SMIC. Ils le sont de 12% pour la catégorie employé.

De plus, le personnel d'exploitation dispose de divers avantages en complément de leur salaire de base. Tous les salariés au sein de l'UES, sous condition d'ancienneté et selon les résultats du Groupe, bénéficient d'une prime d'intéressement, d'une participation aux bénéfices, d'un 13<sup>ème</sup> mois. Ils bénéficient également d'une mutuelle avantageuse.

Enfin, tous les collaborateurs ont accès aux œuvres sociales du Comité d'Entreprise, comprenant notamment des chèques vacances et des chèques cadeaux au moment des fêtes de Noël.

### 3.3.3 Améliorer l'organisation et les conditions de travail

Le Groupe vise à préserver et à renforcer la qualité des relations qu'il a avec ceux qui constituent le cœur de sa performance : les collaborateurs. Un axe de sa politique RH consiste à améliorer l'ensemble des conditions de travail de ses salariés.

Engagement #1 : respecter les dispositions légales en matière de temps de travail

Engagement #2 : favoriser un bon climat social en encourageant un dialogue régulier et constructif

Engagement #3 : promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être au travail

### 3.3.3.1 Organisation du temps de travail

La politique du temps de travail de PIZZORNO Environnement en France s'inscrit dans le respect des dispositions légales et conventionnelles (Convention Collective Nationale des Activités du Déchet). La durée légale du travail de 35h par semaine est répartie entre 4 à 6 journées de travail par semaine, dans la plupart des cas sur 5 jours. Le temps de travail est maîtrisé avec une planification anticipative du travail de chaque collaborateur. Dans les activités de nettoyage et de collecte des déchets, les collaborateurs peuvent avoir de manière alternée leurs matinées ou leurs après-midi de libres. Par ailleurs, avec la signature de l'accord collectif sur les contrats de génération (cf. partie « lutte contre les discriminations »), des aménagements du temps de travail sont prévus pour les fins de carrière et les programmes de tutorat entre seniors et jeunes.

Au Maroc, l'organisation du temps de travail est faite conformément à l'article 184 du Code du Travail Marocain, à raison de 44 heures de travail par semaine.

En 2014, le taux d'absentéisme de PIZZORNO Environnement était de **3,1%**, soit une légère augmentation par rapport à 2013 (2,5%). Cela s'explique principalement par l'arrêt des activités du Groupe en Tunisie et en Mauritanie : en effet, nous avons observé que les taux d'absentéisme étaient globalement inférieurs à l'international. A titre d'exemple, en 2014, le taux d'absentéisme de la France était de 5,1% tandis qu'il n'était que de 1,2% au Maroc.

### 3.3.3.2 Dialogue social

Conscient de l'importance que revêtent le dialogue et la co-construction avec nos collaborateurs, nous portons une attention particulière à la qualité des relations sociales au sein de nos différentes filiales.

En 2014, cinq accords collectifs ont été signés par le Groupe :

- L'accord collectif « Négociations Salariales Annuelles Obligatoires » (NAO)
- Un accord Prime sur Dividendes
- Un accord relatif à l'égalité professionnelle Hommes/Femmes
- Un accord portant Intéressement
- Un avenant à l'accord d'implantation des IRP du 31 janvier 2014 venant ajouter un CHSCT sur le périmètre national afin de lui permettre d'aborder les thèmes relevant de sa compétence dans sa zone géographique.

Preuve de notre engagement dans le dialogue social, des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sont établies en France et au Maroc, bien que ce dernier n'ait pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. Le tableau ci-dessous précise le type d'IRP de chaque pays ainsi que le nombre de réunions organisées par elles au cours de l'année 2014 :

Pays	IRP	Nombre de réunions
France	Délégués du Personnel	109
	Comités d'Entreprise*	24
	CHSCT	45
Maroc	Délégués Syndicaux	18

\* Sont comptabilisées les réunions des comités d'établissement (CE) et du comité central d'entreprise (CCE).

Depuis 2013, une formation de 2 jours sur la gestion des relations sociales est insérée dans le programme de formation des chefs d'équipes du Groupe. L'objectif est de les informer des modalités et du fonctionnement du dialogue social, mais aussi de mieux les préparer aux réunions avec les IRP et de les aider à prévenir et à gérer d'éventuels conflits sociaux.

La zone UES de PIZZORNO Environnement comprend deux établissements dans lesquels siègent depuis 2005 deux comités d'établissement et un comité central d'entreprise. Dans le respect du cadre légal, les réunions avec les partenaires sociaux sont assurées chaque mois ou chaque trimestre sur chacun des périmètres géographiques concernés.

De façon régulière, le comité d'établissement est informé des thèmes qui sont négociés avec les délégués syndicaux, tels que l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ou l'emploi des seniors. Il est également consulté sur des sujets tels que la formation professionnelle et les NAO.

Les commissions obligatoires du comité d'entreprise (la commission économique, la commission logement, la commission formation, la commission de l'égalité professionnelle et la commission des œuvres sociales) permettent d'approfondir les questions spécifiques dont elles sont responsables.

Enfin, PIZZORNO Environnement dépend de la convention collective du Syndicat National des Activités du Déchet (SNAD). A ce titre, le Groupe participe aux commissions paritaires de négociation de branche tenues environ dix fois par an. Les principaux sujets abordés incluent notamment l'amélioration de la couverture sociale des salariés, l'adaptation de la convention à l'évolution législative, la négociation d'accords de branche sur des sujets légaux tels que la réduction de la pénibilité et l'égalité hommes-femmes ou bien encore l'établissement de l'inventaire des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) dans le cadre de la réforme pour la formation professionnelle.

### **3.3.3.3 Santé, sécurité et bien-être des salariés**

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est de toute évidence une de nos responsabilités les plus primordiales. Parce que ces enjeux s'intègrent et se transmettent par le biais de la culture d'entreprise, nous avons choisi d'aborder ces sujets au travers de 4 leviers d'action : les politiques au niveau du Groupe, le dispositif d'accueil des nouveaux arrivants, la prévention des risques et la formation des collaborateurs.

#### *Politique de santé, sécurité et bien-être*

Notre politique de santé et sécurité a pour objectifs de :

Maîtriser les risques professionnels par des actions de prévention appropriées

Renforcer la communication sur les problématiques de santé et sécurité auprès des collaborateurs

Assurer la sécurité des salariés du Groupe mais également celle des acteurs externes à l'entreprise opérant sur ses zones d'intervention

L'engagement de PIZZORNO Environnement envers la santé et la sécurité de ses salariés est formalisé dans la Charte SQE (Sécurité, Qualité, Environnement) du Groupe, ainsi que dans les politiques SQE de chacun de ses sites.

En 2014, 5 nouveaux sites certifiés se sont ajoutés aux 12 sites du Groupe déjà certifiés OHSAS 18001 ou MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises). Au total, **57%** du chiffre d'affaires de l'année 2014 du Groupe était couvert par une certification OHSAS 18001 ou MASE, contre 44% en 2013.

En France, le Groupe respecte la Convention d'Objectifs signée entre la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés), la FNSA (Fédération Nationale des Syndicats de l'Assainissement) et la FNADE

(Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement) en septembre 2009. A travers cet engagement, le Groupe encourage l'application de la recommandation R437 du CNAMTS, qui rassemble un ensemble de mesures destinées à assurer la sécurité des opérateurs lors de la collecte des déchets. PIZZORNO Environnement a également pris l'initiative d'informer ses clients de cette recommandation à travers les réponses aux appels d'offres et les enquêtes de satisfaction client annuelles.

Conscient de sa responsabilité envers toutes les personnes qui travaillent pour le Groupe, PIZZORNO Environnement veille également à la sécurité de ses intérimaires : en 2008, une charte d'engagement RSE comportant des engagements sur la sécurité des intérimaires a été signée avec Adecco. En 2009, une convention cadre intégrant des points sur la sécurité a également été signée avec Proman. Ces deux engagements sont encore en application aujourd'hui au sein du Groupe.

Enfin, les enjeux de santé et de sécurité au travail sont gérés en partenariat avec les IRPs. Durant les réunions CHSCT, le Groupe échange avec ses parties prenantes externes (inspecteur du travail, médecin du travail, préventionniste CARSAT<sup>27</sup>) afin d'œuvrer pour le bien-être au travail et la sécurité de ses salariés. Les incidents, presque accidents<sup>28</sup> et accidents sont systématiquement traités et leurs causes analysées.

### *Intégration des nouveaux arrivants*

Il est important pour le bien-être au travail de tous que les nouveaux arrivants soient informés des politiques du Groupe et qu'ils soient également bien intégrés dans les équipes.

En 2014, nous avons mis en place un kit d'accueil à destination des nouveaux arrivants, comprenant une plaquette institutionnelle ainsi que 9 fiches pratiques dont la finalité est de permettre à nos collaborateurs de comprendre le fonctionnement de l'entreprise, de disposer des informations clés et d'identifier les repères incontournables pour s'insérer pleinement dans leur nouveau parcours professionnel. Ces fiches se décomposent de la manière suivante :

Les Ressources Humaines :

Le cadre de travail

Les représentants du personnel dans l'entreprise

Les informations diverses (mutuelle, congés, etc.)

La formation professionnelle

Le Logement

La Santé et Sécurité :

Les équipements de protection individuelle

Le travail sur écran

L'alcool et la drogue

Le risque routier

Pour les cadres, un parcours d'intégration spécifique a également été établi. Celui-ci permet au nouvel entrant de mieux connaître son environnement de travail, le Groupe et son secteur d'activité, et permet aussi aux autres salariés de faire connaissance avec lui.

### *Mesures de prévention des risques professionnels*

La prévention des risques est la clé de voûte de tout projet de réduction des accidents et d'amélioration de la santé et sécurité au travail.

En France, PIZZORNO Environnement a mis en œuvre selon la réglementation en vigueur un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) avec une auto-évaluation du niveau de maîtrise du risque et du niveau de

---

<sup>27</sup> Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

<sup>28</sup> Un presque accident est un événement inattendu et soudain mais qui n'entraîne aucun dommage (source : INRS).

conformité avec la réglementation. Plusieurs indicateurs relatifs à la sécurité sont intégrés dans le Programme de Management des exploitations : les taux de fréquence, taux de gravité et taux d'absentéisme sont suivis mensuellement, tandis que l'avancement des actions du DUER est suivi annuellement.

**FOCUS ENJEU** : prévenir les risques professionnels de santé et sécurité

**Nos solutions :**

- mener des actions innovantes
- élaborer des partenariats avec des acteurs reconnus de la santé et sécurité
- identifier les points de blocage et les lever (par ex. par la polyvalence, les formations)
- investir dans des équipements et des solutions techniques nouvelles
- sensibiliser de façon permanente les collaborateurs

L'accord sur les contrats de génération signé en 2013 (cf. partie « lutte contre les discriminations ») inclut plusieurs mesures sur la réduction de la pénibilité au travail : adaptation des postes de travail, aménagement du temps de travail, diminution de l'exposition individuelle aux facteurs de pénibilité, etc. Ces dispositions visent à maintenir dans l'emploi les salariés de plus de 50 ans.

Outre ces mesures appliquées dans l'ensemble du Groupe, des actions sont régulièrement menées pour réduire les risques spécifiques des différentes activités de l'entreprise :

#### **Pôle Service**

En partenariat avec la CARSAT Sud-Est et le SIVOM du Haut Var, PIZZORNO Environnement a lancé une action pilote de 2013 à 2014 pour améliorer la sécurité des opérateurs lors des collectes sélectives. L'objectif était de mieux maîtriser et/ou de supprimer les risques majeurs et de travailler sur différents thèmes, tels que les accès

dangereux, les accès interdits aux poids lourds, la présence de lignes électriques ou l'emplacement des colonnes de collecte. Un groupe de travail s'est déplacé en septembre 2013 sur les différents points de collecte identifiés comme étant prioritaires au regard des risques répertoriés. Des pistes d'améliorations ont ensuite été proposées, dont certaines ont déjà été mises en place.

#### **Pôle Industrie**

Au centre de tri du Muy, en collaboration avec la CARSAT Sud-Est, PIZZORNO Environnement a signé un contrat d'une durée de 3 ans (de 2012 à 2015) pour le déploiement d'un plan d'amélioration du niveau de sécurité du site. Une quinzaine d'objectifs techniques ont été renforcés, concernant la détection de personnes dans certaines zones, les accès en hauteur, l'insonorisation des machines, la réduction de la pénibilité, les barrières de protection... Le bilan est positif : en trois ans, l'accidentologie en France a baissé de **19% par an**. Entre 2014 et 2015, l'absentéisme s'est également réduit de 10%.

De manière générale, tous les travaux et investissements dans les centres de tri ont pour objectif parallèle d'améliorer les conditions de travail des différents opérateurs impliqués. Par exemple, l'installation de nouvelles machines de tri optique pour le recyclage des plastiques a simultanément réduit la charge émotionnelle du travail des opérateurs, car le tri des plastiques souillés était particulièrement éprouvant.

Au centre de tri d'Athador, les nouveaux équipements ont augmenté le confort et réduit les risques de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) des agents de tri en diminuant le nombre de gestes quotidiens. Toujours pour prévenir les TMS, le centre de tri du Muy a instauré une pause de dix minutes obligatoires toutes les deux heures : les opérateurs quittent leur cabine de tri, font une pause, puis changent de poste de travail. En effet, la réduction des TMS passe inévitablement par l'augmentation de la polyvalence. Dans cette optique, la Direction a incité le personnel féminin à passer le Caces<sup>29</sup> pour apprendre à manier les engins de chantier du centre, poste principalement occupé aujourd'hui par des hommes.

#### *Sensibilisation et formation des collaborateurs*

---

<sup>29</sup> Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité permet de valider la conduite d'engins de chantier et de manutention.

Notre démarche globale de prévention des risques professionnels comprend des actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs. Tout nouvel embauché bénéficie d'une formation initiale obligatoire comprenant des modules sur la sécurité. Ce dispositif est complété par des formations spécifiques en fonction de l'activité et de la fonction du personnel, telles que le module « risque routier » et le module « risque chimique ». Ces formations donnent lieu à des sessions d'actualisation régulières, tous les 3 à 5 ans selon les modules, et sont accompagnées chaque année d'actions spécifiques complémentaires. En 2014, **10 852 heures** de formation ont été dispensées sur la sécurité en France UES, soit environ 51% des heures de formation totales de cette zone.

Les collaborateurs sont également sensibilisés à l'entretien régulier de leur outil de travail, ce qui favorise le maintien de bonnes conditions de travail. Les coordinateurs SQE sont présents dans les agences pour rappeler aux salariés les bons gestes professionnels. Le Groupe organise également depuis 5 ans un suivi régulier des tournées de collecte sur le terrain avec des contrôleurs sécurité, afin d'identifier les mauvaises pratiques et de corriger les gestes des opérateurs qui pourraient leur être dangereux.

Enfin, nous menons chaque année une campagne de sensibilisation à la sécurité routière, car cela représente un réel enjeu pour les chauffeurs des véhicules et camions assurant la propreté urbaine, la collecte et le transport des déchets.

Pour renforcer sa politique de prévention du risque routier et dans un esprit pionnier, le Comité de Direction a constitué en 2014 l'Observatoire de la Sécurité Routière (OSR) impliquant les services supports experts et les partenaires. Dès lors, l'OSR a organisée 8 sessions de sensibilisation bénéficiant à un total de 98 collaborateurs. Ces actions ont été animées par la Maison de la Sécurité Routière (MSR) du Var en partenariat avec l'association Vivr'handi. L'objectif est de sensibiliser les salariés à travers un atelier intitulé « survivre à la route », dans lequel des accidentés de la route en situation de handicap témoignent de leur expérience et de leur vie quotidienne.

### **3.3.4** *Garantir l'égalité de traitement*

Nous sommes convaincus que la diversité des collaborateurs enrichit notre expérience au sein du Groupe et contribue positivement à sa performance. Nous pensons également qu'il est de notre responsabilité de promouvoir l'accès à l'emploi à des publics défavorisés.

Engagement #1 : promouvoir la parité

Engagement #2 : intégrer et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap

Engagement #3 : lutter contre toutes formes de discriminations

Engagement #4 : réinsérer par l'emploi les personnes en difficulté

### 3.3.4.1 Promotion de la parité

Souhaitant affirmer sa volonté de promouvoir l'égalité professionnelle homme/femme dans ses activités, PIZZORNO Environnement a signé en décembre 2011 un **accord triennal** 2012-2014 visant à assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans le recrutement et l'accès à l'emploi, la rémunération, la formation et le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale. L'accord collectif couvre l'ensemble des filiales de la zone UES, hors site de Toulon.

Comme pour de nombreux acteurs de l'environnement, la parité est un véritable enjeu pour PIZZORNO Environnement. Avec seulement **7%** de notre effectif qui est composé de femmes, nous sommes conscients que nous devons travailler sur le long terme pour changer les représentations liées à notre activité, inciter les femmes à candidater aux divers métiers de l'entreprise et, bien sûr, leur garantir une égalité de traitement une fois intégrées au Groupe.

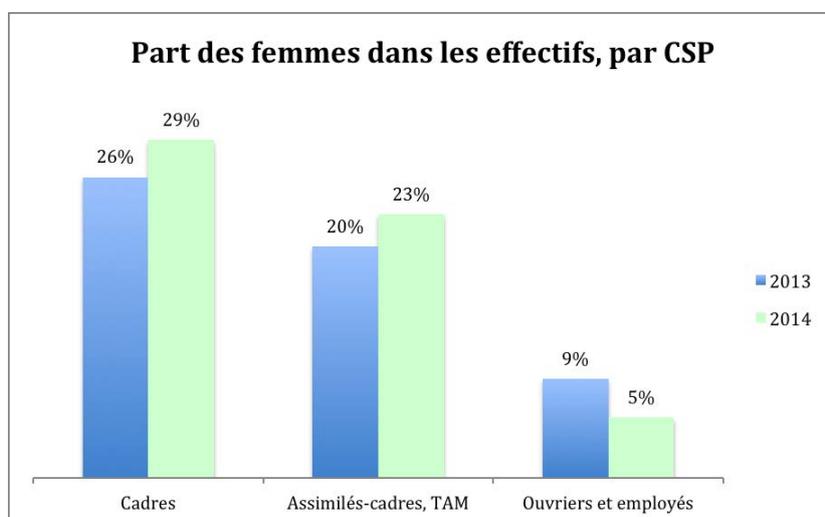
Un nouvel accord triennal portant sur le même thème a été signé en décembre 2014, venant ainsi réaffirmer l'engagement du Groupe envers l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes. Plus précisément, l'accord prévoit les mesures suivantes :

- **En matière de procédure de recrutement et d'accès à l'emploi** : la Direction des Ressources Humaines s'engage à ne prendre en considération que les compétences professionnelles comme critère de recrutement, à l'exclusion de tout autre critère. Des fiches de fonctions et de compétences continuent d'être établies pour l'ensemble des métiers du Groupe afin de favoriser une conduite des recrutements basée uniquement sur les compétences, expériences et aptitudes professionnelles des candidats. Le Groupe s'engage en outre à élaborer un code de bonne conduite afin de permettre notamment d'apporter des conseils sur tout le processus de recrutement.

De manière générale, PIZZORNO Environnement souhaite apporter une attention particulière aux postes fortement masculinisés (par exemple, les conducteurs) ou féminisés (par exemple, les emplois administratifs) et augmenter progressivement le taux de féminisation ou de masculinisation respectifs de ces postes. Afin d'agir dans ce sens, le Groupe a récemment prévu, dans le cadre de l'accord collectif sur les contrats de génération, de mener diverses actions de sensibilisation (journées portes ouvertes, partenariats avec des associations d'aide aux femmes, participation à des forums de l'emploi, interventions dans des écoles) et d'aménagement des postes de travail dits « masculins » pour promouvoir la mixité et en particulier favoriser les candidatures féminines auprès du Groupe.

- **En matière de rémunérations** : PIZZORNO Environnement garantit un niveau de classification et un niveau de salaire identiques entre les hommes et les femmes à travers l'application d'une grille de rémunération et de classification, ceci pour un même niveau de formation, de responsabilité et d'expérience.
- **En matière de formations** : PIZZORNO Environnement veille à ce que les hommes et les femmes aient un droit d'accès identique à la formation et qu'ils participent indifféremment aux mêmes formations, tant pour le développement des compétences que pour l'adaptation professionnelle aux évolutions de l'entreprise.
- **En matière de vie professionnelle et vie familiale** : le Groupe s'engage à réintégrer les salariés de retour d'un congé maternité ou d'un congé parental par le biais d'un entretien de « retour à l'activité professionnelle ». Pendant cet entretien, le salarié et son responsable hiérarchique échangent par exemple sur des éventuels changements survenus pendant son absence, des actions de formation à envisager, des modifications des tournées de collecte, etc. Des entretiens sont également prévus dans le cas d'une demande de passage à temps partiel de la part du collaborateur. Dans son nouvel accord

triennal de 2014, le Groupe a prévu un entretien de parentalité afin de préparer le départ du(e) (la) salarié(e) concerné qui devra être organisé avant le départ en congé de maternité ou le congé parental. Enfin, le Groupe a mis en place une journée de congé rémunéré pour enfant malade permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.



### 3.3.4.2 Prise en compte du handicap

Depuis plusieurs années, PIZZORNO Environnement renforce son engagement envers les personnes handicapées, en particulier dans les domaines suivants :

- l'embauche de personnes handicapées en milieu ordinaire et en coopération avec le secteur protégé
- l'insertion et la formation professionnelle
- l'adaptation aux mutations technologiques
- le maintien dans l'emploi, notamment par l'anticipation des besoins liés au traitement du handicap.

Au sein du Groupe, une collaboration régulière avec le secteur protégé (par exemple, avec les Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés ou SAMETH) permet aux travailleurs en situation de handicap de bénéficier de solutions telles que des propositions de réaménagement ou d'adaptation à leurs postes de travail, de subventions par l'AGEFIPH pour des équipements ou des appareils adaptés ou de reclassement à un autre poste.

En outre, PIZZORNO Environnement a tissé des liens avec des ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) avec lesquels sont conclues des conventions de prestations pour employer des travailleurs handicapés dans des travaux de débroussaillage ou de ramassage de papiers sur les ISDND du Groupe.

Enfin, PIZZORNO Environnement s'approvisionne régulièrement pour la fourniture de certains articles de papeterie auprès de différentes entreprises adaptées, notamment Les Ateliers de la Ruche et Antilope, qui favorisent l'emploi durable et la réinsertion de travailleurs handicapés.

En 2014, le Groupe a engagé une réflexion sur la question de la place des travailleurs en situation de handicap au sein de l'entreprise. La Direction a sollicité un diagnostic conseil approfondi auprès d'un cabinet conseil portant la politique et les pratiques de l'entreprise en matière de handicap. L'étude a été menée auprès de 24 collaborateurs issus de 8 sites différents, toutes sociétés et CSP confondues.

Les constats faits à la suite de ce diagnostic permettront à la Direction des Ressources Humaines avec l'appui de chaque exploitation de mettre en place un plan d'actions portant notamment sur le recrutement, l'intégration, la communication et la sensibilisation mais aussi sur l'accompagnement sur le terrain des opérationnels.

### 3.3.4.3 Lutte contre les discriminations

En cohérence avec ses valeurs et ses engagements, PIZZORNO Environnement est signataire depuis 2008 de la Charte Diversité et de la Charte FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion).

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, le Groupe a décidé d'inclure une journée de sensibilisation dans les parcours de professionnalisation des managers opérationnels et du personnel d'encadrement intermédiaire. Un module sur le respect des différences est également inclus dans le parcours de formation PROS (Propreté, Respect, Organisation, Sécurité) des agents d'exploitation.

PIZZORNO Environnement a signé en 2013 **un accord sur les contrats de génération** d'une durée de trois ans. L'accord couvre les entités de l'UES. Les objectifs fixés par le Groupe sont de :

- Promouvoir l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en CDI de manière à ce qu'ils représentent 35% de l'effectif total en CDI. 25% des embauches en moyenne doivent être consacrées aux contrats de génération d'ici fin 2016.
- Assurer et mettre en œuvre la transmission des savoirs entre les jeunes et les seniors par le recours au tutorat et à la mise en place d'outils d'évaluation des aptitudes et des compétences, ainsi que des mesures d'accueil, d'accompagnement et de formation.
- Proposer 40 contrats en alternance et 60 stages à des jeunes d'ici fin 2016.
- Maintenir un taux moyen annuel d'embauches de salariés de plus de 50 ans à 7% des embauches totales et maintenir un taux d'emploi des plus de 55 ans entre 8% et 11% de l'effectif total.
- Recruter plus de femmes pour qu'elles représentent 15% des nouvelles embauches en CDI sur site de 2013 à 2016.

En ce qui concerne l'emploi des seniors, l'accord sur les contrats de génération prévoit des mesures supplémentaires pour l'amélioration des conditions de travail et la prévention de la pénibilité. Deux des enjeux majeurs identifiés sont la lutte contre les inaptitudes aux postes de travail et le maintien de la motivation pour réduire l'absentéisme.

Pour lutter contre les inaptitudes aux postes de travail, le Groupe encourage les responsables de sites à échanger avec les salariés concernés sur leur poste de travail afin d'anticiper les difficultés et de trouver des solutions adéquates de maintien dans l'emploi. Ils sont également incités à réaliser des diagnostics de maintien dans l'emploi par le SAMETH lorsqu'une inaptitude au poste de travail est constatée, et à analyser chaque situation individuelle en collaboration avec la médecine du travail pour trouver des solutions de reclassement ou d'adaptation des postes de travail. PIZZORNO Environnement s'engage à maintenir un taux de reclassement des salariés de plus de 55 ans à 25%.

Quant à la lutte contre l'absentéisme, le Groupe insiste sur la généralisation des entretiens de retour suite à un accident de travail ou à un long arrêt maladie, en vue d'apporter des mesures correctives ou d'envisager des aménagements de postes. Le Groupe réalise aussi un rappel des formations initiales lors de la reprise du poste de travail à l'issue d'un accident de travail.

Enfin, l'accord sur les contrats de génération présente les modalités d'organisation, de formation et de développement du tutorat entre les « binômes » senior – junior. Le tutorat fait partie des dispositifs phares des contrats de génération et vise simultanément à valoriser le savoir-faire du senior et à favoriser la montée en compétences du junior.

### 3.3.4.4 Insertion des personnes en difficulté

PIZZORNO Environnement est attaché aux questions de l'insertion professionnelle et mène une politique d'insertion active sur l'ensemble de ses agences. Au-delà de la sphère professionnelle, le Groupe peut jouer un rôle important dans l'accompagnement et l'intégration sociale des salariés en les assistant dans leurs démarches administratives liées à leur vie personnelle ou dans leur recherche de logement.

Les principaux partenaires de notre politique d'insertion sont les missions locales, les associations de réinsertion locales et nationales et les entreprises de travail temporaire. Pour favoriser le recrutement de personnes défavorisées ou en difficulté, PIZZORNO Environnement utilise plusieurs dispositifs, tels que les emplois d'avenir, les contrats d'apprentissage, les contrats de professionnalisation, les contrats de génération, les stages, les contrats uniques d'insertion et les contrats d'insertion professionnel intérimaire (CIPI).

Les contrats CIPI visent à réinsérer un public sans emploi ou en situation précaire via l'intérim. Ils proposent une alternance entre des périodes de formation, de stage pratique et de mission intérim, et ont ensuite pour but de déboucher sur une embauche à temps plein sur des postes d'agents d'exploitation. Le public éligible comprend entre autres les jeunes de moins de 26 ans sans expérience, les demandeurs d'emploi, les personnes âgées de plus de 45 ans, les bénéficiaires du RSA et les personnes au chômage de longue durée. En 2014, le Groupe a formé 53 personnes au travers des contrats CIPI. Plusieurs d'entre eux ont été insérés avec succès et ont été embauchés en CDI par le Groupe.

Le Centre de Tri du Muy est particulièrement engagé dans cette démarche et a pour objectif de maintenir un taux d'environ **30%** de personnes en insertion au sein de ses effectifs. Le centre collabore notamment avec la Mission Locale de Fréjus, qui lui adresse régulièrement des CV de jeunes en recherche d'emploi. En 2014, le centre a recruté 5 emplois d'avenir dont 3 contrats de génération, 9 CIPI, 2 contrats d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation.

PIZZORNO Environnement établit également des conventions de partenariat avec des structures spécialisées dans l'emploi et/ou l'insertion. Par exemple, en 2014, le Groupe a signé sur une agence pilote un partenariat avec Adecco dans le cadre du projet d'emploi de l'agence, intitulé « La Chaîne du Oui ». Les objectifs de ce projet sont de réinsérer 40 000 personnes fragilisées dans le monde du travail, d'intégrer 100 000 jeunes de moins de 26 ans et de permettre à 130 000 personnes d'accéder à un emploi durable ou à une formation qualifiante. VALEOR, filiale de PIZZORNO Environnement, a décidé de contribuer à l'atteinte de ces objectifs et s'est engagé auprès d'Adecco à recruter par le biais des CIPI des agents d'exploitation et des agents de tri, et à être proactif sur la mise en situation professionnelle des jeunes et des personnes fragilisées.

Depuis 2012, le Groupe collabore également avec les associations Corail et Clarisse Environnement. L'objectif de ces partenariats pluriannuels est de faire intervenir des personnes en insertion via des Contrats Uniques d'Insertion (CUI) sur des postes de collecte, de propreté urbaine, de nettoyage ou d'entretien de parcs et de jardins. Par cette collaboration, PIZZORNO Environnement permet à des personnes éloignées de l'emploi de découvrir les métiers du Groupe, d'acquérir des compétences et une expérience en entreprise, et de construire ou reconstruire leur projet professionnel.

**FOCUS ENJEU :** insérer dans l'emploi des personnes en difficulté

#### Nos solutions :

- utiliser les divers dispositifs contractuels existants pour favoriser le recrutement de publics défavorisés
- établir des partenariats avec des parties prenantes locales spécialisées dans l'insertion
- promouvoir le maintien dans l'emploi grâce à la formation professionnelle
- aller au delà de notre mission d'employeur et jouer un rôle d'accompagnateur et d'intégrateur social

Enfin, en 2014, PIZZORNO Environnement a signé un nouveau partenariat avec l'agence de travail temporaire d'insertion Atti Sud Med pour mettre en place un parcours d'insertion professionnelle dans le Var. 14 intérimaires ont ainsi été recrutés pour travailler au service de la collecte et du nettoyage du département.

### 3.3.5 Développer la formation

PIZZORNO Environnement promeut la formation professionnelle pour le développement des compétences et l'épanouissement professionnel de ses salariés. La formation continue des collaborateurs fait partie des priorités du Groupe en matière de ressources humaines.

#### 3.3.5.1 Politique de formation

Engagement #1 : favoriser l'accès à la formation et le développement des compétences des collaborateurs  
Engagement #2 : accompagner l'évolution professionnelle et la gestion des carrières

Les programmes de formation du Groupe sont composés de trois types de formations :

- Les formations réglementaires, par exemple : sauveteur secouriste au travail, gestes et postures, habilitations électriques et manipulation d'extincteurs
- Les parcours de professionnalisation correspondant aux métiers du Groupe, par exemple : agents d'exploitation, conducteurs et chefs d'équipe
- Les formations complémentaires individuelles : informatique, bureautique et autres formations répondant à des besoins spécifiques des salariés ou des sites

Un total de **24 807 heures** de formation, soit environ **6,7 heures** par collaborateur, ont été dispensées au sein du Groupe, en France et au Maroc. Cette année, les formations ont porté sur une multitude de domaines incluant plusieurs thématiques de la RSE, telles que la gestion du carburant, la certification ISO 9001, l'éco-conduite, la sécurité, le code du travail et les principes du management.

En parallèle, pour répondre à l'enjeu de gestion des carrières des collaborateurs, PIZZORNO Environnement a revu ses programmes de formation et a travaillé à l'unification des procédures de manière à ce que les entretiens professionnels soient harmonisés et les demandes de formations mieux prises en compte dans l'ensemble de ses agences. L'objectif des entretiens est d'accompagner et de favoriser l'évolution professionnelle des salariés. La dimension multi-sociétés et multi-activités du Groupe offre effectivement de nombreuses opportunités aux collaborateurs, à la fois en termes de carrière et de mobilité interne.

#### 3.3.5.2 L'EPAME

PIZZORNO Environnement a créé une école de formation externe, sous statut Loi 1901, dite Ecole Préparatoire aux Métiers de l'Environnement (EPAME).

L'EPAME a trois objectifs principaux :

- Enrichir les parcours professionnels des collaborateurs
- Apporter une culture du développement durable et des comportements éco-citoyens
- Echanger les pratiques et les savoir-faire

Cette école dispense des formations aux salariés du Groupe mais est aussi ouverte aux personnes extérieures à l'entreprise, issues des collectivités, d'organismes publics ou d'autres entreprises.

### **3.3.5.3 Sensibilisation et formation à l'environnement**

En tant qu'acteur du secteur de l'environnement, il nous paraît indispensable de sensibiliser nos collaborateurs aux enjeux et aux défis du développement durable qui façonnent nos objectifs et nos activités au quotidien.

A chaque nouvelle embauche, et quel que soit le type de contrat, PIZZORNO Environnement dispense une formation initiale avant la prise effective de poste. Bien que cette formation soit une exigence légale, le Groupe a décidé d'aller au-delà de la réglementation et a pour cela construit un module de sensibilisation à la SQE (Sécurité, Qualité, Environnement). Cette formation est renouvelée tous les trois à cinq ans.

Par ailleurs, au cours de son parcours au sein du Groupe, chaque salarié est régulièrement sensibilisé à la notion d'environnement et de développement durable. D'une part, un module sur le développement durable a été intégré dans les formations métiers dispensées par le Groupe. D'autre part, différents moyens de communication sont utilisés au quotidien pour sensibiliser les collaborateurs :

- l'affichage des résultats du suivi des indicateurs environnementaux afin d'informer et d'impliquer les salariés dans la démarche environnementale du Groupe
- l'affichage et la mise à jour régulière de consignes incitant aux gestes éco-citoyens
- la mise à disposition d'un outil interne qui permet à chacune des exploitations d'accéder à l'ensemble de la documentation environnementale du Groupe

En dehors des formations métiers et des modules généraux sur le développement durable, nous avons mis en place des formations sur des thèmes spécifiques relatifs à la protection de l'environnement. Par exemple, l'EPAME propose aux conducteurs exerçant dans les métiers de l'environnement une formation sur la conduite responsable.

## **3.4 Un acteur engagé auprès de ses parties prenantes**

De par la nature de nos activités, nous sommes un acteur majeur de nos territoires d'implantation et notre rôle auprès de nos parties prenantes peut prendre plusieurs facettes. Notre engagement sociétal se focalise notamment sur :

- nos clients : nous visons l'excellence dans la réalisation de nos services et dans la qualité de nos relations commerciales
- nos fournisseurs : outre l'impact positif de nos achats sur le tissu économique, nous souhaitons sensibiliser nos fournisseurs aux enjeux de RSE
- la société civile et les communautés locales : nous allons bien au-delà de notre mission de propreté et de gestion des déchets en contribuant à l'emploi local et en sensibilisant les différents acteurs de la société civile à améliorer leur cadre de vie et la protection de l'environnement
- le monde éducatif, sportif et culturel, à travers des actions de partenariat et de mécénat
- et la loyauté des pratiques : il est primordial que nous respections nos engagements nationaux et internationaux, notamment en matière d'éthique.

### 3.4.1 Le dialogue avec nos parties prenantes

En tant que groupe engagé sur ses territoires d'implantation, nous sommes fiers de maintenir des relations de proximité avec nos parties prenantes. Le tableau ci-dessous résume en quelques points clés les enjeux ainsi que les moyens de dialogue que nous utilisons avec elles.

Parties prenantes	Enjeux	Supports du dialogue
<b>Clients</b>	Satisfaction clients, innovation	Réunions, enquêtes de satisfaction, veille réglementaire et technologique
<b>Fournisseurs</b>	Développement d'une relation de partenariat et promotion des pratiques de développement durable tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Charte « Engagement Fournisseur »
<b>Riverains</b>	Réduction des nuisances et des pollutions liées aux activités du Groupe, sensibilisation des communautés locales aux gestes éco-citoyens	Réunions publiques, ouverture des sites aux visites du public, événements collectifs
<b>Pouvoirs publics et collectivités locales</b>	Renforcement de la crédibilité et de la réputation, anticipation réglementaire et intégration sur le territoire	Réunions publiques, projets collaboratifs, bénévolat
<b>Secteur éducatif et associatif</b>	Formation, développement des compétences et épanouissement de la jeunesse	Partenariats, mécénat

### 3.4.2 Améliorer la relation client

L'amélioration continue de la qualité du service rendu et de la satisfaction des clients font partie des principaux objectifs du Groupe et constituent un socle commun à l'ensemble des sites et des activités de l'entreprise.

Engagement #1 : améliorer de façon continue la qualité de nos services  
Engagement #2 : garantir la satisfaction client

Dans cette perspective, le Groupe a développé une politique qualité volontariste et a mis en place plusieurs actions :

- Premièrement, PIZZORNO Environnement vise à étendre la démarche de certification ISO 9001 de ses systèmes de management de la qualité. PIZZORNO Environnement a, cette année encore, augmenté le nombre de ses sites certifiés : en 2014, environ **60%** du chiffre d'affaires global du Groupe était couvert par une certification ISO 9001, contre 47% en 2013. Le Groupe a déjà été récompensé pour sa démarche en 2013 en recevant le prix VISA Qualité et Performance, catégorie grandes entreprises, de l'Association France Qualité Performance de la région PACA.
- Deuxièmement, PIZZORNO Environnement s'est attaché à faciliter le suivi et les échanges avec les clients. Depuis l'année 2013, un nouveau logiciel de gestion informatisée du suivi des prestations de nettoyage et de gestion des anomalies est mis en place. Les objectifs sont d'améliorer la qualité des prestations réalisées, d'augmenter la réactivité du service face aux événements prévus et imprévus, de créer un système d'échange d'informations efficace et d'assurer la traçabilité de tous ces flux en fournissant aux collectivités clientes un accès aux données transmises. Le logiciel permet ainsi de connecter entre eux les

opérateurs (relevés, suivis qualité, messagerie...), les équipements (collecte, encombrants, voirie...) et les clients (suivis en ligne du déroulement des prestations, messagerie, géo-traçabilité...). En outre, il permet au Groupe d'effectuer un reporting détaillé auprès des clients, incluant par exemple des tableaux de bord avec des éléments financiers mais aussi environnementaux.

- Troisièmement, nous avons, depuis plusieurs années, déployé un système annuel d'enquêtes de satisfaction auprès de nos clients. Le questionnaire porte sur quatre domaines : la relation client, la qualité des prestations, le support administratif et l'amélioration de la performance. Le Groupe s'engage à intégrer les résultats de ces évaluations dans ses actions d'amélioration. En 2014, **84** questionnaires de satisfaction ont été envoyés, dont 53 ont été complétés par les clients, ce qui représente un taux de réponse de **63%**. En 2013, un nombre plus élevé de questionnaires – 107 au total - avait été envoyé car nous avons entrepris une opération ponctuelle d'enquête auprès de commerçants, en supplément des collectivités locales clientes. Le taux de réponse avait été de 62%.

De manière générale, PIZZORNO Environnement entretient un dialogue continu avec ses clients au travers des réunions de suivi d'exploitation ou lors d'événements tels que le salon Pollutec, le Congrès des Maires ou les Journées d'Echanges sur l'Agenda 21.

### 3.4.3 Coopérer avec nos fournisseurs

Notre responsabilité s'étend au-delà des portes de notre entreprise : nous pouvons par nos achats influencer sur la prise en compte des enjeux du développement durable par les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement, à la fois au niveau de leurs offres de produits et services et au niveau de leurs pratiques et processus.

Engagement #1 : inclure la RSE dans nos relations avec les fournisseurs et sous-traitants

Engagement #2 : mettre en œuvre une politique d'achats responsables

#### 3.4.3.1 Les relations avec nos fournisseurs et sous-traitants

Afin de sensibiliser nos fournisseurs et les encourager à agir en faveur d'un développement durable, nous avons élaboré en 2012 une charte « Engagement Fournisseur ». Cette charte inclut des engagements concernant :

- Le respect de la procédure achats du Groupe
- Le respect des normes européennes et des règles liées au droit du travail
- Le respect de la réglementation relative à la protection de l'environnement

Chaque année, un courrier est adressé aux fournisseurs majeurs afin qu'ils renouvellent leurs engagements. En 2014, **393 fournisseurs** ont signé la charte « Engagement Fournisseur », soit **79%** du nombre total de fournisseurs à qui le document a été envoyé. Cela représente une légère amélioration, le taux de signature étant de 77% en 2013.

De plus, dans le cadre de la certification ISO 14001, les exploitations de PIZZORNO Environnement procèdent à une sensibilisation à la sécurité et à l'environnement des fournisseurs et des sous-traitants, ainsi qu'à l'évaluation annuelle de leurs performances. Ceux-ci sont informés en amont des politiques SQE du Groupe. Selon la nature des interventions des prestataires, le Groupe établit les documents nécessaires, tels que les plans de prévention, les protocoles de sécurité ou les permis de feu. Des audits peuvent être menés dans le cas où des dérives ou des manquements sont identifiés.

Le groupe PIZZORNO Environnement a recours de façon ponctuelle à la sous-traitance et porte sur des activités spécifiques, telles que les travaux d'aménagement des installations.

### 3.4.3.2 Intégration de la RSE dans notre politique d'achat

PIZZORNO Environnement intègre des critères sociaux ou environnementaux dans plusieurs de ses achats de produits et services. Les catégories d'achats concernés incluent par exemple :

- La flotte de véhicules (camions bennes) : nous privilégions des véhicules innovants, performants et respectant l'environnement, afin de répondre notamment aux attentes de nos clients en matière de RSE. Cette année, nous avons acheté plusieurs camions bennes électriques pour réduire l'utilisation de carburants fossiles et pour limiter les émissions atmosphériques de nos activités de propreté.
- Les produits d'entretien pour les activités de nettoyage : le Groupe choisit des produits plus écologiques si les conditions de satisfaction et de qualité du produit sont réunies. Les produits neutralisant les odeurs sont également privilégiés afin de diminuer les nuisances pour les riverains et les salariés.

De manière générale, le Groupe privilégie les fournisseurs français ou de proximité pour limiter les impacts générés par les transports et donc les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les fournisseurs et les produits achetés font tous l'objet d'une analyse approfondie avant d'être référencés par le Groupe. Des fiches de données sécurité et des fiches techniques sont systématiquement demandées pour connaître les impacts sur l'environnement et la santé que les produits sont susceptibles de générer. Les fournisseurs peuvent également être appelés à dispenser des formations aux équipes, de manière à garantir une bonne utilisation des produits.

### 3.4.4 Optimiser nos impacts sur le territoire

Nous avons pour ambition d'être un acteur à part entière des territoires où nous opérons. En tant qu'entreprise de la propreté et de la gestion des déchets, nous devons être transparents vis-à-vis des riverains et des pouvoirs publics concernant les impacts de nos activités, mais aussi agir positivement pour collaborer avec eux et contribuer ensemble à l'amélioration de notre environnement.

Engagement #1 : co-construire avec les riverains et les populations locales un environnement meilleur  
Engagement #2 : collaborer avec les pouvoirs publics pour mieux répondre aux enjeux de propreté et de gestion des déchets de nos sociétés

#### 3.4.4.1 Relations avec les riverains et les populations locales

**FOCUS ENJEU** : développer une relation de proximité et de confiance avec les habitants

**Nos solutions :**

- collaborer avec les acteurs publics, les associations locales et les médias pour sensibiliser aux gestes éco-citoyens
- valoriser nos impacts positifs sur l'emploi et les communautés locales
- améliorer leur qualité de vie

PIZZORNO Environnement déploie de nombreux moyens pour nourrir le dialogue avec les populations riveraines, que ce soit en France ou à l'international. Ce dialogue peut passer par des réunions publiques avec les populations locales mais aussi par des actions de bénévolat ou des campagnes de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.

#### *Consultations publiques*

Nous opérons dans un secteur à forts impacts sociaux et environnementaux : il est donc impératif que nous échangions régulièrement avec les parties prenantes concernées pour les informer, les consulter et prendre en compte leurs attentes.

Nous participons à des consultations publiques avec les riverains afin de discuter de différentes thématiques relatives aux activités de l'entreprise. Pour l'UVE de la filiale Zéphire, par exemple, un comité consultatif incluant le comité d'intérêt local du quartier se réunit une fois par an ; le préfet du Var a également créé une commission de suivi de l'UVE rassemblant des habitants, des associations et des collectivités locales. De la même manière, chaque Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux dispose d'une commission de suivi de site (C.S.S.) qui se réunit à minima annuellement. Pour les contrats de propreté et de nettoyage, PIZZORNO Environnement participe régulièrement aux réunions publiques et aux comités de quartier organisés dans les communes dans lesquelles il opère.

En 2014, deux enquêtes publiques ont été menées et se sont déroulées avec succès :

La première, réalisée de juin à juillet 2014, concernait la demande du Groupe de créer une plateforme de pré-tri et d'aménager une nouvelle alvéole de stockage sur l'ISDND de Roumagayrol. Une réunion publique a été organisée par le commissaire enquêteur chargé du dossier : le directeur de l'exploitation, accompagné d'un autre représentant du Groupe, ont présenté le site et répondu aux questions des personnes présentes. Suite aux résultats positifs de l'enquête, en décembre 2014, un arrêté préfectoral a autorisé le Groupe à procéder aux aménagements demandés.

La deuxième concernait la demande d'extension du casier n°4 de stockage des déchets non dangereux de l'ISDND du Balançon. Suite aux réactions suscitées par cette demande au sein du public, le Groupe a fourni des explications détaillées sur le déroulement et les objectifs du projet. PIZZORNO Environnement a également insisté sur son engagement envers les alternatives à l'enfouissement, telles que le tri et la valorisation des déchets : il y a 40 ans, quasiment 100% des déchets non dangereux dans le Var étaient enfouis, tandis qu'aujourd'hui ce taux est désormais à 40%. En août 2014, un arrêté ICPE a autorisé le Groupe à exploiter le casier n°4 et à opérer le sécheur de boues du site pour une durée de 6 ans.

### *Sensibilisation aux gestes éco-citoyens*

Etant désormais positionné sur une large palette de métiers liés à la propreté et à la gestion des déchets, PIZZORNO Environnement dispose des infrastructures et des compétences nécessaires pour sensibiliser les populations locales aux gestes éco-citoyens et à la préservation de l'environnement.

Le Groupe organise chaque année des ateliers pédagogiques, des journées portes ouvertes et des visites de sites à la demande des collectivités locales, des établissements scolaires ou encore des associations. En 2014, PIZZORNO Environnement a organisé des visites ouvertes au public au centre de tri du Muy lors de la semaine de l'Industrie, et à l'ISDND d'Aboncourt lors de la semaine nationale du Développement Durable.

Parce que l'éducation à l'environnement est particulièrement efficace auprès des jeunes, nous coopérons également avec des établissements scolaires. Le centre de tri du Muy, par exemple, accueille environ 2 000 élèves par an. En 2014, nous avons signé un contrat de partenariat avec l'ADEE (Association pour le Développement de l'Education à l'Environnement) permettant à cette dernière d'organiser des visites de certains sites du Groupe dans le but d'éduquer des jeunes à l'environnement. Le contrat concerne le centre de tri du Muy, l'ISDND du Balançon et l'ISDND de Roumagayrol, et prévoit aussi des animations d'ateliers pédagogiques dans les classes avec des membres du personnel du Groupe. Nous sommes heureux de cette forme de collaboration, qui valorise nos métiers et notre savoir-faire tout en ayant un impact positif sur les jeunes.

#### **Opération « Nettoyage des espaces naturels de la Région »**

Du 27 avril au 1<sup>er</sup> juin 2014, PIZZORNO Environnement a participé à une opération de nettoyage lancée par le groupe Nice Matin – Var Matin dans les Alpes Maritimes et le Var.

Cet événement fédérateur et écologique avait pour objectif de sensibiliser aux gestes éco-citoyens. Des cadeaux, des jeux et des stands de sensibilisation ont animé les matinées de nettoyage, qui se sont déroulées notamment à Sainte Maxime, à La Londe des Maures, au Muy et sur le littoral de Roquebrune sur Argens. Une page Facebook « Nettoyons la nature avec Nice Matin » et des articles de presse ont permis de communiquer sur l'événement auprès du grand public. PIZZORNO Environnement a fourni les sacs, gants et outils nécessaires à l'opération.

De manière générale, PIZZORNO Environnement informe les citoyens des moyens mis à leur disposition pour trier et recycler les déchets. En 2014, le Groupe a ainsi diffusé des plaquettes d'informations auprès de la Communauté de Communes du Golfe de Saint Tropez, rappelant l'emplacement des déchetteries dans la zone, les coordonnées des ambassadeurs de tri et les consignes de tri des déchets.

Enfin, chaque année, afin de valoriser nos métiers et renforcer notre rôle positif dans la société, nous participons à des opérations de nettoyage et mettons à disposition du public des équipements et du matériel de traitement des déchets. Au printemps 2014, le Groupe a contribué une grande opération de nettoyage des sites naturels, organisée par le Groupe Nice Matin (cf. encart). PIZZORNO Environnement a également gratuitement mis à disposition des bennes pour la collecte d'encombrants et d'autres polluants lors de la « journée verte » organisée par la Société Communale de Chasse de Cabasse. Le Groupe a notamment offert le transport des déchets collectés vers les centres de traitement appropriés.

### *Impact socio-économique local*

Parce que PIZZORNO Environnement est une entreprise de proximité, fortement ancrée sur ses territoires d'implantation, nous recrutons une large partie de nos collaborateurs localement.

En France, le Groupe maintient depuis plusieurs années une politique active de réinsertion de personnes vulnérables ou éloignées de l'emploi (cf. la partie « insertion des personnes en difficulté »), ce qui influe positivement sur le développement économique et social local.

Un autre exemple phare de notre impact sur le tissu économique et social concerne l'ISDND d'Oum Azza à Rabat, au Maroc. Créée en 2010, cette ISDND s'est substituée à une ancienne décharge à ciel ouvert qui faisait vivre des centaines de trieurs informels à travers la vente de matériaux valorisables trouvés parmi les déchets. Conscient des impacts négatifs que pouvait avoir l'ouverture de l'ISDND sur cette communauté, nous avons investi et réalisé un centre de tri unique au Maroc pour intégrer ces populations défavorisées au fonctionnement du nouveau centre de traitement. Les ex-chiffonniers devenus trieurs ont formé une coopérative à laquelle la filiale du Groupe au Maroc apporte une aide matérielle et administrative. En recevant une assurance, une protection sociale et un salaire mensuel fixe, ces 140 anciens trieurs informels sont désormais réintégrés dans la société et bénéficient d'une réelle stabilité sociale.

Nous avons également accompagné six trieurs déscolarisés n'ayant pas encore atteint l'âge minimum du travail, en les réinsérant dans un cycle de formation professionnel. Deux d'entre eux sont devenus des techniciens et ont été recrutés par la coopérative pour le suivi des travaux d'entretien du centre de tri. En 2014, PIZZORNO Environnement a signé un nouveau contrat de maintenance préventive avec la coopérative ; les membres de cette dernière sont désormais également engagés à prendre en charge les travaux d'entretien préventifs du site à une fréquence hebdomadaire.

### *Amélioration du cadre de vie*

Par nos activités, nous influons sur le cadre de vie des communautés pour lesquelles nous opérons. Nous mettons tout en œuvre pour optimiser nos impacts positifs mais aussi pour limiter les désagréments occasionnés par nos services.

Par exemple, nous veillons à prendre en compte les nuisances sonores générées par les camions de nettoyage lors de leurs activités. Les tournées de nettoyage du matin débutent sur les voies circulantes et les zones d'activités et terminent sur les zones résidentielles afin d'éviter de gêner les habitants à des heures trop matinales. De même, les tournées sont organisées de manière à éviter des passages inutiles dans des zones sensibles telles que les écoles, hôpitaux et résidences à des heures critiques. En outre, les équipes sont particulièrement sensibilisées à réaliser leur travail le plus silencieusement possible. Des formations sur la prévention des nuisances sonores ont été dispensées aux ripeurs et aux chauffeurs, notamment pour aider ces derniers à effectuer des manœuvres de freinage, démarrage et d'accélération plus silencieusement. Des véhicules moins bruyants sont également choisis dans ce but.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, nous cherchons à utiliser des produits de nettoyage plus respectueux pour la santé et l'environnement. A Antibes, par exemple, pour nettoyer une place recouverte d'algues glissantes, le Groupe a préféré utiliser de l'eau chaude à haute pression plutôt que d'avoir recours à des produits anti-algues chimiques.

#### **3.4.4.2 Dialogue avec les pouvoirs publics**

L'amélioration de la propreté et de la gestion des déchets ne peut que se faire en collaboration avec les pouvoirs publics. En effet, pour réellement adresser ces enjeux environnementaux, plusieurs défis doivent être relevés, nécessitant une coopération forte avec des partenaires externes : des défis techniques et technologiques (investissements dans de nouveaux équipements par exemple), sociétaux (pour améliorer les comportements citoyens), et réglementaires (notamment pour inciter au tri et au recyclage).

PIZZORNO Environnement organise donc de nombreuses actions de sensibilisation à destination des collectivités locales. En particulier, les centres de tri du Groupe sont ouverts aux élus, aux associations de défense de l'environnement, aux enseignants et aux scolaires. PIZZORNO Environnement dispose également d'un service dédié à l'élaboration de supports de communication pour sensibiliser les administrés des collectivités aux comportements éco-citoyens. Enfin, le Groupe participe à des événements et des réunions publics pour aider les collectivités à améliorer la gestion des déchets au sein de leurs territoires. En juillet 2014, par exemple, PIZZORNO Environnement a organisé une demi-journée d'information à destination des élus du Var sur le tri des emballages ménagers. L'objectif de cette réunion était d'échanger et de trouver des solutions concernant les nécessaires évolutions du service public de gestion des déchets d'emballages ménagers au cours de leur mandat 2014-2020.

Au niveau national, le Groupe a été partenaire de la conférence parlementaire sur la politique des déchets, organisée en avril 2014. Les débats, auxquels a participé le Directeur Traitement et Valorisation du Groupe, ont porté sur l'économie circulaire et plus particulièrement sur la transformation des déchets en ressources (valorisation matière) et la valorisation énergétique des déchets. Nous avons ainsi pu, aux côtés d'autres partenaires comme la FNADE, Eco-Emballages et Eco-Mobilier, partager les résultats de nos actions en matière d'économie circulaire et de nos expérimentations dans les centres de tri du Muy et d'Athador. Nous espérons par cette intervention avoir contribué à l'approfondissement des connaissances sur l'économie circulaire et sensibilisé le public à une plus forte intégration de cette approche dans nos politiques et pratiques de gestion.

#### **3.4.5 Soutenir le secteur éducatif et associatif**

L'ancrage territorial passe non seulement par des facteurs socio-économiques, mais aussi par la culture, l'éducation et le lien social de manière plus générale.

Engagement #1 : élaborer des partenariats avec des établissements d'enseignement

Engagement #2 : soutenir les secteurs culturels et sportifs à travers une politique de sponsoring et de mécénat

##### **3.4.5.1 Partenariats universitaires**

PIZZORNO Environnement souhaite participer à la formation et à l'insertion professionnelle des étudiants au-delà de ses obligations légales. Plusieurs partenariats ont été signés avec des établissements d'enseignement de tous niveaux d'études : Centres de Formations d'Apprentis (CFA), lycées professionnels et écoles supérieures de commerce (Kedge Business School). Ces partenariats renforcent les liens entre le Groupe et les étudiants, et

permettent à ces derniers de compléter leur cursus en effectuant des stages ou des contrats d'apprentissage au sein de l'entreprise.

En 2013, le Groupe a également remis le « Prix du Groupe PIZZORNO Environnement » au major de la promotion du master 2<sup>ème</sup> année, mention Carrières publiques, spécialité Environnement et gestion du territoire, de l'Université de Toulon.

### **3.4.5.2 Sponsoring et mécénat**

Depuis 40 ans, PIZZORNO Environnement met en œuvre une politique globale de soutien aux secteurs sportifs et culturels via des actions de sponsoring et de mécénat.

Le sport est une source constante d'inspiration et de vitalité, ainsi qu'un puissant facteur d'intégration et de notoriété. C'est pour cela, et pour les valeurs qui lui sont adossées, que nous souhaitons nous impliquer dans la vie sportive locale des communes dans lesquelles nous opérons. Ce sont ces mêmes valeurs que nous appliquons au quotidien dans nos activités, auprès des collectivités territoriales et des populations locales.

PIZZORNO Environnement est partenaire du Rugby Club Toulonnais (RCT) depuis plus de 10 ans et est fier d'avoir accompagné ses victoires ainsi que celles d'autres clubs comme l'OGC de Nice. Pour célébrer ses 40 ans d'existence et d'engagement sociétal, le Groupe a publié avec le journal l'Equipe un livre en édition limitée qui retrace les dix ans de partenariats avec le RCT. Cet ouvrage met également en lumière l'implication du Groupe aux côtés des associations sportives et culturelles, amateurs et professionnelles.

Au-delà du soutien d'équipes d'envergure nationale, nous sommes surtout présents auprès de la jeunesse et des petites structures amateurs implantées dans les territoires où nous opérons. En effet, le sponsoring est vital pour assurer la pérennité de ces organisations locales, qui permettent le développement de la pratique sportive et la transmission de ses valeurs.

Convaincus que le sport et la culture enrichissent les territoires et contribuent à l'intérêt général, notre politique de sponsoring et de mécénat est notre manière de remercier les habitants et les collectivités locales qui nous font confiance.

### **3.4.6 Promouvoir la loyauté des pratiques**

Notre volonté d'être une entreprise responsable se traduit par deux engagements fondamentaux, qui sont le respect des réglementations et des lois en vigueur, et la participation à des initiatives reconnues pour leur promotion de l'éthique et de la RSE.

Engagement #1 : respecter les réglementations et conventions nationales et internationales

Engagement #2 : contribuer à des initiatives volontaires en veillant notamment au respect de l'éthique des affaires

#### **3.4.6.1 Application des réglementations et conventions**

PIZZORNO Environnement respecte la législation française et les normes internationales, telles que les conventions fondamentales de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), sur l'élimination du travail forcé ou

obligatoire, l'abolition du travail des enfants, l'élimination de toutes formes de discrimination dans le travail, et le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective.

Les filiales du Groupe à l'international ne recrutent pas de personnes âgées de moins de 16 ans. Toutes les personnes travaillant pour le Groupe sont couvertes par un contrat de travail garantissant l'application du droit du travail du pays, de la convention collective et des accords d'entreprise du Groupe. Toute pratique illégale en matière de droit du travail est strictement interdite.

Concernant les contentieux judiciaires dans lesquels PIZZORNO Environnement est impliqué dans le cadre de ses activités et qui ont eu un impact significatif, ceux-ci sont traités dans la partie 1.1.4 du rapport de gestion.

#### **3.4.6.2 Participation à des initiatives volontaires de promotion de l'éthique et de la RSE**

En décembre 2008, PIZZORNO Environnement a signé la charte du Pacte Mondial (Global Compact) des Nations Unies. Cette signature formalise l'engagement du Groupe envers le respect des droits de l'homme, le respect du droit du travail, la protection de l'environnement et la prévention de la corruption. Chaque année, en conformité avec les règles du Pacte Mondial, le Groupe communique sur les progrès réalisés concernant les dix principes de la charte.

Comme toute entreprise attributaire de marchés publics, PIZZORNO Environnement est naturellement sensibilisé à la question de la corruption. Par la signature du Pacte Mondial, le Groupe s'engage à lutter activement contre toute forme de corruption au sein de ses opérations.

Souhaitant renforcer ses actions menées en matière de lutte anti-corruption, le Groupe a organisé en février 2015 un séminaire d'une demi-journée sur le thème de la prévention des conflits d'intérêts dans les relations clients-fournisseurs, à destination des dirigeants du Groupe. **77 % des membres** appartenant au Comité de Direction et à la Direction Exécutive ont assisté au séminaire. Les objectifs étaient de sensibiliser les participants à l'importance de la loyauté des pratiques et de l'éthique des affaires, d'introduire des recommandations sur les comportements et règles à adopter, et de réfléchir aux problématiques auxquelles sont confrontés les collaborateurs du Groupe et les actions à mettre en place.

## 3.5 Annexes

### 3.5.1 3.5.1 Traitement des indicateurs Grenelle II

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX		Référence DDR
<b>Politique générale</b>	L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.1.3
	Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	3.3.5.3
	Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.2.2
	Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	3.2.1
<b>Pollution et gestion des déchets</b>	Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.2.2
	Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	3.2.2.1, 3.2.3.1
	La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	3.2.2.3
<b>Utilisation durable des ressources</b>	La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.2.1, 3.2.3.3
	La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.2.1, 3.2.3.1
	La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.2.1, 3.2.3.2
	L'utilisation des sols	3.2.1, 3.2.4
<b>Changement climatique</b>	Les rejets de gaz à effet de serre	3.2.1, 3.2.2.4
	L'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.2.2.4
<b>Protection de la biodiversité</b>	Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	3.2.4
INDICATEURS SOCIAUX		Référence DDR
<b>Emploi</b>	L'effectif total et répartition de l'effectif par sexe, par âge et par zone géographique	3.3.1, 3.3.2.1
	Les embauches et les licenciements	3.3.1, 3.3.2.1
	Les rémunérations et leur évolution	3.3.1, 3.3.2.2
<b>Organisation du travail</b>	L'organisation du temps de travail	3.3.3.1

	L'absentéisme	3.3.3.1
<b>Relations sociales</b>	L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.3.3.2
	Le bilan des accords collectifs	3.3.3.2
<b>Santé et sécurité</b>	Les conditions de santé et de sécurité au travail	3.3.3.3
	Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	3.3.3.2, 3.3.3.3
	Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	3.3.1, 3.3.3.3
<b>Formation</b>	Les politiques mises en œuvre en matière de formation	3.3.5
	Le nombre total d'heures de formation	3.3.1, 3.3.5
<b>Egalité de traitement</b>	Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.3.1, 3.3.4.1
	Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.3.4.2
	La politique de lutte contre les discriminations	3.3.4.3, 3.3.4.4
<b>Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives</b>	Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.4.6.1, 3.3.3.2
	A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.4.6.1, 3.4.6.2
	A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.4.6.1, 3.4.6.2
	A l'abolition effective du travail des enfants	3.4.6.1, 3.4.6.2
<b>INDICATEURS SOCIETAUX</b>		<b>Référence DDR</b>
<b>Impact territorial, économique et social de l'activité de la société</b>	En matière d'emploi et de développement régional	3.3.4.4, 3.4.4
	Sur les populations riveraines ou locales	3.4.4.1
<b>Relations avec les parties prenantes</b>	Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	3.4.1
	Les actions de partenariat ou de mécénat	3.4.5
<b>Sous-traitance et fournisseurs</b>	La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.4.3.2
	L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	3.4.3.1
<b>Loyauté des pratiques</b>	Les actions engagées pour prévenir la corruption	3.4.6
	Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Non applicable <sup>30</sup>
	Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.4.6.2

<sup>30</sup> PIZZORNO Environnement étant un prestataire de services de propreté urbaine et de traitement des déchets auprès de collectivités locales, cette thématique est considérée comme étant non applicable pour le Groupe.

### 3.5.2 Table de correspondance avec le Pacte Mondial de l'ONU

Principes du Pacte Mondial	Exemples d'actions menées	Référence DDR
<b>Droits de l'homme</b>		
Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans la sphère d'influence du Groupe	Intégration de clauses sur le respect des droits de l'homme dans la Charte « Engagement Fournisseur »	3.4.3.1, 3.4.6.1
Veiller à ce que les sociétés du Groupe ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.	Financement de formations professionnelles pour des travailleurs déscolarisés et n'ayant pas atteint l'âge minimum légal du travail au Maroc	3.4.4.1, 3.4.6.1
<b>Droits du travail</b>		
Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective	Dialogue avec les Institutions Représentatives du Personnel, y compris au Maroc, qui n'a pas ratifié la convention 87 de l'OIT portant sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.	3.3.3.2
Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	Intégration de clauses sur le respect du droit du travail dans la Charte « Engagement Fournisseur »	3.4.3.1, 3.4.6.1
Assurer l'abolition effective du travail des enfants	Stricte interdiction de recruter des personnes âgées de moins de 16 ans, en France et à l'international	3.4.4.1, 3.4.6.1
Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession	Dispositifs mis en place pour promouvoir l'égalité hommes/femmes, insérer des personnes en difficulté et/ou éloignées de l'emploi, embaucher des personnes en situation de handicap	3.3.4
<b>Environnement</b>		
Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement	Politique SQE et démarche de triple certification ISO 14001, OHSAS 18001 et ISO 9001 et mise en œuvre de programmes de management pour réduire les risques de pollution	3.1.3.2, 3.2.2
Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	Expérimentations menées dans le centre de tri du Muy pour améliorer la valorisation matière des collectes sélectives. Campagnes de sensibilisation aux gestes éco-citoyens.	3.2.3.1, 3.4.4.1
Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	Utilisation de camions bennes 100% électriques pour la collecte des déchets à Paris et dans les alentours de Dragnignan. Valorisation énergétique du biogaz sur les ISDND.	3.2.2.4, 3.2.3.2
<b>Lutte contre la corruption</b>		
Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin	Organisation d'un séminaire d'une demi-journée sur le thème de la prévention des conflits d'intérêts dans les relations clients-fournisseurs	3.4.6.2

Le 13 mai, finalisé le 05 juin 2015

Francis Pizzorno

## **4 ANNEXES**

## 4.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE (EN K€)

### SA DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 72 949 860 € et a ainsi diminué de – 7,18 % par rapport à l'exercice 2013 (78 598 279 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 18 334 036 €.

### SAS SGEA

Le bilan arrêté le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 35 195 786 € (+ 3,41 %) exercice précédent : 34 034 204 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 6 676 618 €.

### SAS ROGER GOSSELIN

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 5 681 514 € et a ainsi augmenté de 35,48 % par rapport à l'exercice 2013 (4 193 551 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de (137 431) €.

### SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT (SELFEMA)

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 2 020 104 € et a ainsi diminué de – 11,53 % par rapport à l'exercice 2013 (2 283 395 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de (96 307) €.

### SAS SOCIETE DE TRI D'ATHANOR

Le bilan arrêté le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 6 510 267 € soit 5,05% par rapport à l'exercice précédent (731 515 €).

### SAS PROPOLYS

La société PIZZORNO VALORISATION a changé de dénomination et est devenue PROPOLYS par décision du 5 juin 2014.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 71 196 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 546) €.

### SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

La société TRANSPORTS PIZZORNO a changé de dénomination et est devenue PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES par décision du 5 juin 2014.

En 2014, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (3 958)€.

### SAS AZUR VALORISATION

Cette société a été immatriculée le 28 mai 2014 et a reçu par apports partiels d'actifs de la société SOVATRAM, en date du 31 décembre 2014, les activités de l'ISDND de Pierrefeu-du-Var.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 14 108 119 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 888 728 €.

#### **SAS VALEOR**

Cette société a été immatriculée le 28 mai 2014 et a reçu par apports partiels d'actifs de la société SOVATRAM, en date du 31 décembre 2014, les activités de compostage de Cabasse, et a absorbé intégralement la société SMA à la même date.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 14 482 508 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de ( 1 509 477) €.

#### **SAS VALTEO**

Cette société a été immatriculée le 28 mai 2014. et a reçu par apports partiels d'actifs de la société SOVATRAM, en date du 31 décembre 2014, les activités de l'ISDND du Balançan.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 26 620 452 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 334 059 €.

#### **SAS ABVAL**

Cette société a été immatriculée le 9 décembre 2014.

En 2014, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 415)€.

#### **SA DEVERRA**

Cette société a été immatriculée le 10 décembre 2014.

En 2014, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (2 238)€.

#### **SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES**

Cette société a été immatriculée le 9 décembre 2014.

En 2014, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (1 411)€.

#### **SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES**

Cette société a été immatriculée le 15 juillet 2014. et a absorbé la société SOVATRAM le 31 décembre 2014.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 172 956 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 5 229 452 €.

#### **SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL**

Cette société a été immatriculée le 15 juillet 2014 et a bénéficié du transfert universel de patrimoine de la société SUD INVEST ENVIRONNEMENT le 28 novembre 2014.

En 2014, cette société n'a pas généré de chiffre d'affaires. Cet exercice s'est traduit par une perte de (72 998) €.

#### **SAS PROVAL ENVIRONNEMENT**

Cette société a été immatriculée le 2 juillet 2014.

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 6 431 576 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 90 952 €.

#### **SAS EXA'RENT**

Cette société a été immatriculée le 12 août 2014

En 2014, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 11 120 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de ( 2 774 )€.

#### **La SA de droit marocain TEODEM**

En 2014, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 71 116 291,92 Dirhams (à titre indicatif 6 374 141,07 € soit pour 1 € = 11,1570 MAD) Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 4 767 008,97 Dirhams (soit à titre indicatif 427 266,20 €). Exercice 2013 : 5 744 209,88 € et un bénéfice de 40 609,18 € .

#### **La SA de droit marocain TEORIF**

En 2014, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 19 878 176,60 Dirhams (soit à titre indicatif 1 781 677,57 € pour 1 € = 11,1570 MAD) et un bénéfice de 2 880 796,60 Dirhams (soit à titre indicatif 258 205,31 €) . Exercice 2013 : chiffre d'affaires de 1 264 467,52 € et un bénéfice de 121 874,60 €.

#### 4.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2014

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					

Participations										
TANGER MED	6 601 475	non connu	8,00	528 118	132 030			non connu	non connu	
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
TEOMARA	26 719	25 110	5,00	1 336	1 336			1 459 924	142 445	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000				non connu	non connu	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	8 380 807	95,64	7 858 747	7 858 747			72 949 861	18 334 037	
PE INDUSTRIES	24 675 550	20 077 706	100,00	24 675 556	24 675 556			172 596	5 229 452	
PE INTERNATIONAL	1 010	1 010	100,00	1 010	1 010	5 000		0	-72 998	
DEVERRA	37 000	37 000	99,84	36 940	36 940			0	-2 239	
ABVAL	1 000	1 000	100,00	1 000	1 000			0	-1 416	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1 000	1 000	100,00	1 000	1 000			0	-1 412	
PIZZORNO ENVIRON. TUNISIE	40 927	-923 897	50,00	20 923	0	738 963		1 897	-671 127	
GOSELIN	259 000	411 062	100,00	7 943 418	0	0		5 681 514	-137 432	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500	1 500	50,00	750	750	152 432		2 477 047	-52 332	
TEODEM	2 345 140	2 528 175	49,01	1 149 472	1 149 472	661 591		6 374 158	427 267	
TEORIF	116 426	520 717	49,00	13 291	13 291	1 240		1 781 682	258 206	
SASU PROPOLYS	8 862 400	8 849 422	100,00	8 862 450	8 862 450	14 050		71 196	-1 546	

SASU PE SERVICES	10 100	-61 482	100,00	10 100	10 100	95 595		0	-3 959	
SAS ATHANOR	100 000	122 223	100,00	100 000	100 000	5 481		6510 267	-731 515	
SAS ZEPHIRE	1 000 000	6 545 209	50,50	505 000	505 000	25 004 207		19 620 866	-4 425 592	

- (\*) y compris le capital et les amortissements dérogatoires

-(\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA au 31/12/2014 : 1 € = 10.9681 dh

-(\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL TEODEM & SEGEDEMA&TEORIF&TEOMARA au 31/12/2014 : 1 € = 11.15697 dh

-(\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE 31/12/2014 : 1 € = 2,26 tnd

-(\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE au 31/12/2014 : 1 € = 2,2474 tnd

#### 4.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
------------------------	------	------	------	------	------

<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social.	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					

<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires HT.	73 255 376	35 994 791	45 456 130	54 723 045	72 779 807
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	3 084 981	- 253 469	3 917 200	9 590 817	20 336 039
c) Impôts sur les bénéfices.	-666 648	- 2 164 023	- 1 222 699	-1 228 400	- 1 213 883
c') Participations des salariés.	0	0			
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	3 325 033	- 1 423 686	- 3 220 749	4 572 606	12 396 238
e) Montant bénéfiques distribués au cours de l'exercice .	574 500	800 000		700 000	800 000

<b>III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et rep.	0,94	0,48	1,29	2,70	5,39
d) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	0,83	- 0,36	-0,81	1,14	3,10
c) Dividende versé à chaque action.	0,15	0,20		0,18	0,20

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés.	283	489	570	593	711
b) Montant de la masse salariale.	8 463 962	15 249 527	16 266 236	18 589 405	22 291 300
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	3 473 758	6 237 666	6 729 821	7 254 239	8 448 130
d) Personnel intérimaire	1 907 263	2 669 071	3 090 622	4 168 626	3 847 839
e) Personnel loué intersociété	300 619	929 280	610 080	584 632	4 491 108

#### 4.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX

**SOMMAIRE**

<b>Page 2</b>	1a ) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie 1b ) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle 2a ) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre 2b ) Embauches
<b>Page 3</b>	3 ) Turn Over 4 ) Heures Supplémentaires 5 ) Absentéisme
<b>Page 4</b>	6 ) Masse Salariale annuelle
<b>Page 5</b>	7 ) Egalité Homme / Femme en effectif moyen 8 ) Conditions d'Hygiène et de Sécurité 9 ) Formations 10 ) Rémunération des Administrateurs
<b>Page 6</b>	11) Accords signés 12) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

**RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2014**

**1a ) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie**

	UES* (France)	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC**	MAURITANIE (DT)	TUNISIE	TOTAL ETP MOYEN	%
	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP	Eff.moy.ETP		
Cadres	83,70	64,88	0,00	1,00	2,00	5,66	0,17	22,74			115	3,05%
Agents de Maîtrise et Assimilés	175,56	68,35	0,00	2,24	10,01	5,75	5,59	34,63			234	6,19%
Ouvriers / Employés	1 587,64	531,17	9,23	21,07	59,08	36,06	89,15	1 622,62			3 425	90,75%
<b>TOTAL</b>	<b>1 846,90</b>	<b>664,40</b>	<b>9,23</b>	<b>24,31</b>	<b>71,09</b>	<b>47,47</b>	<b>94,91</b>	<b>1 679,99</b>			<b>3 774</b>	<b>100,00%</b>

\* DT-SGEA-SOVAT-SMA-SELFEMA-GPE  
\*\*SEGEDEMA-TEODEM-TEORIF-TEOMARA

**1b ) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :**

France	UES*		GPE S.A.		SAMNET		GOSELIN		ATHANOR		ZEPHIRE		PROVAL		TOTAL France		
	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff. Présent	%	
Cadres	Femmes	31,72	37,00%	28,72	43,42%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0	0,00%	31,72	33,54%
	Hommes	54,01	63,00%	37,42	56,58%	0,00	0,00%	1,00	100,00%	2,00	100,00%	5,66	100,00%	0,17	100,00%	62,84	66,46%
<b>TOTAL</b>	<b>85,73</b>	<b>4,59%</b>	<b>66,14</b>	<b>9,86%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>1,00</b>	<b>4,11%</b>	<b>2,00</b>	<b>8,23%</b>	<b>5,66</b>	<b>23,28%</b>	<b>0,17</b>	<b>0,70%</b>	<b>94,57</b>	<b>4,43%</b>	
Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes	40,43	22,70%	30,67	43,92%	0,00	0,00%	1,00	44,64%	3,00	26,55%	2,00	34,78%	0,53	9,46%	46,96	23,13%
	Hommes	137,70	77,30%	39,16	56,08%	0,00	0,00%	1,24	55,36%	8,30	73,45%	3,75	65,22%	5,07	90,54%	156,06	76,87%
<b>TOTAL</b>	<b>178,13</b>	<b>9,53%</b>	<b>69,83</b>	<b>10,41%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>	<b>2,24</b>	<b>9,21%</b>	<b>11,30</b>	<b>46,48%</b>	<b>5,75</b>	<b>23,65%</b>	<b>5,60</b>	<b>23,04%</b>	<b>203,02</b>	<b>9,61%</b>	
Ouvriers / Employés	Femmes	112,42	7,01%	62,27	11,64%	1,00	3,61%	1,00	4,75%	11,00	18,63%	1,00	2,77%	1,33	1,48%	127,75	6,95%
	Hommes	1 491,96	92,99%	472,76	88,36%	26,67	96,39%	20,07	95,25%	48,04	81,37%	35,06	97,23%	88,48	98,52%	1 710,28	93,05%
<b>TOTAL</b>	<b>1 604,38</b>	<b>85,88%</b>	<b>535,03</b>	<b>79,74%</b>	<b>27,67</b>	<b>100,00%</b>	<b>21,07</b>	<b>86,67%</b>	<b>59,04</b>	<b>242,86%</b>	<b>36,06</b>	<b>148,33%</b>	<b>89,81</b>	<b>369,44%</b>	<b>1 838,03</b>	<b>86,07%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 868,24</b>	<b>100,00%</b>	<b>671,00</b>	<b>100,00%</b>	<b>27,67</b>	<b>100,00%</b>	<b>24,31</b>	<b>100,00%</b>	<b>72,34</b>	<b>297,57%</b>	<b>47,47</b>	<b>195,27%</b>	<b>95,58</b>	<b>393,17%</b>	<b>2 135,61</b>	<b>100,00%</b>	

Etranger	MAROC (Hors communaux)		DT (Mauritanie)		TUNISIE		TOTAL Etranger		TOTAL MOYEN INTERNATIONAL	
	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff.moyen	%	Eff. Présent	%	Eff. Présent	%
Cadres	Femmes	2,00	8,80%				2,00	8,80%	33,72	28,75%
	Hommes	20,74	91,20%				20,74	91,20%	83,58	71,25%
<b>TOTAL</b>	<b>22,74</b>	<b>1,35%</b>				<b>22,74</b>	<b>1,35%</b>	<b>117,30</b>	<b>3,07%</b>	
Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes	5,13	14,81%				5,13	14,81%	52,09	21,92%
	Hommes	29,50	85,19%				29,50	85,19%	185,56	78,08%
<b>TOTAL</b>	<b>34,63</b>	<b>2,06%</b>				<b>34,63</b>	<b>2,06%</b>	<b>237,65</b>	<b>6,23%</b>	
Ouvriers / Employés	Femmes	37,75	2,33%				37,75	2,33%	165,50	4,78%
	Hommes	1 584,87	97,67%				1 584,87	97,67%	3 295,15	95,22%
<b>TOTAL</b>	<b>1 622,62</b>	<b>96,59%</b>				<b>1 622,62</b>	<b>96,59%</b>	<b>3 460,65</b>	<b>90,70%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 679,99</b>	<b>100,00%</b>				<b>1 679,99</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 815,60</b>	<b>100,00%</b>	

**1b BIS ) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle :**

	UES* (France)	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC**	MAURITANIE (DT)	TUNISIE	OTAL MOYE	%
Cadres	85,73	66,14	0,00	1,00	2,00	5,66	0,17	22,74			117,30	3,11%
Agents de Maîtrise et Assimilés	178,13	69,83	0,00	2,24	11,30	5,75	5,59	34,63			237,64	6,30%
Ouvriers / Employés	1 604,38	535,03	27,67	21,07	59,04	36,06	89,82	1 622,62			3 460,66	91,70%
<b>TOTAL</b>	<b>1 868,24</b>	<b>671,00</b>	<b>27,67</b>	<b>24,31</b>	<b>72,34</b>	<b>47,47</b>	<b>95,58</b>	<b>1 679,99</b>			<b>3 815,60</b>	<b>101,10%</b>

**2a ) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre**

France	UES*		SAMNET		GOSELIN		ATHANOR		ZEPHIRE		PROVAL		TOTAL France		
	Eff. Présent	%													
Cadres	Femmes	32	37,21%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	32	33,68%
	Hommes	54	62,79%	0	0,00%	1	100,00%	2	100,00%	5	100,00%	1	100,00%	63	66,32%
<b>TOTAL</b>	<b>86</b>	<b>4,64%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>1</b>	<b>3,65%</b>	<b>2</b>	<b>7,69%</b>	<b>5</b>	<b>19,23%</b>	<b>1</b>	<b>3,85%</b>	<b>95</b>	<b>4,31%</b>	
Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes	43	23,63%	0	0,00%	1	33,33%	3	30,00%	2	40,00%	1	9,09%	50	23,70%
	Hommes	139	76,37%	0	0,00%	2	66,67%	7	70,00%	3	60,00%	10	90,91%	161	76,30%
<b>TOTAL</b>	<b>182</b>	<b>9,82%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>3</b>	<b>11,54%</b>	<b>10</b>	<b>38,46%</b>	<b>5</b>	<b>19,23%</b>	<b>11</b>	<b>42,31%</b>	<b>211</b>	<b>9,59%</b>	
Ouvriers / Employés	Femmes	109	6,88%	0	0,00%	1	4,55%	11	19,64%	1	2,78%	3	1,75%	125	6,59%
	Hommes	1 476	93,12%	26	100,00%	21	95,45%	45	80,36%	35	97,22%	168	98,25%	1 771	93,41%
<b>TOTAL</b>	<b>1 585</b>	<b>85,54%</b>	<b>26</b>	<b>100,00%</b>	<b>22</b>	<b>84,62%</b>	<b>56</b>	<b>215,38%</b>	<b>36</b>	<b>138,46%</b>	<b>171</b>	<b>657,69%</b>	<b>1 896</b>	<b>86,10%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 853</b>	<b>100,00%</b>	<b>26</b>	<b>100,00%</b>	<b>26</b>	<b>100,00%</b>	<b>68</b>	<b>261,54%</b>	<b>46</b>	<b>176,92%</b>	<b>183</b>	<b>703,85%</b>	<b>2 202</b>	<b>100,00%</b>	

ROC (Segedema-Teorif-Teodem-Teomara)	MAROC (Pers. communaux)		MAURITANIE (DT)		TUNISIE		TOTAL Etranger		TOTAL INTERNAT.		
	Eff. Présent	%	Eff. Présent	%	Eff. Présent	%	Eff. Présent	%	Eff. Présent	%	
Cadres	Femmes	2	9,52%	0	0,00%			2	9,09%	34	29,06%
	Hommes	19	90,48%	1	100,00%			20	90,91%	83	70,94%
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>1,30%</b>	<b>1</b>	<b>0,20%</b>			<b>22</b>	<b>1,04%</b>	<b>117</b>	<b>3,11%</b>	
Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes	6	17,65%	0	0,00%			6	13,95%	56	22,05%
	Hommes	28	82,35%	9	100,00%			37	86,05%	198	77,95%
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>2,11%</b>	<b>9</b>	<b>1,81%</b>			<b>43</b>	<b>2,04%</b>	<b>254</b>	<b>6,80%</b>	
Ouvriers / Employés	Femmes	53	3,40%	0	0,00%			53	2,59%	178	4,51%
	Hommes	1 507	96,60%	487	100,00%			1 994	97,41%	3 765	95,49%
<b>TOTAL</b>	<b>1 560</b>	<b>96,59%</b>	<b>487</b>	<b>97,99%</b>			<b>2 047</b>	<b>96,92%</b>	<b>3 943</b>	<b>91,40%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 615</b>	<b>100,00%</b>	<b>497</b>	<b>100,00%</b>			<b>2 112</b>	<b>100,00%</b>	<b>4 314</b>	<b>100,00%</b>	

HORS COMMUNAUX (MAROC)			
TOTAL Etranger		TOTAL INTERNAT.	
Eff. Présent	%	Eff. Présent	%
2	9,52%	34	29,31%
19	90,48%	82	70,69%
<b>21</b>	<b>1,30%</b>	<b>116</b>	<b>3,04%</b>
6	17,65%	56	22,86%
28	82,35%	189	77,14%
<b>34</b>	<b>2,11%</b>	<b>245</b>	<b>6,42%</b>
53	3,40%	178	5,15%
1 507	96,60%	3 278	94,85%
<b>1 560</b>	<b>96,59%</b>	<b>3 456</b>	<b>90,54%</b>
<b>1 615</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 817</b>	<b>100,00%</b>

**2b ) Embauches :**

	UES* (France)	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC**	MAURITANIE (DT)	TUNISIE	TOTAL	%
Nombre de CDI	265	157	3	3	1	3	188	317			780	20,67%
Nombre de CDD (en nb de contrat)	1 128	355	0	0	0	0	284				1 415	37,49%
<b>TOTAL</b>	<b>1 393</b>	<b>512</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>601</b>				<b>2 195</b>	<b>58,16%</b>

**3 ) Turn Over :**

France	UES*			GPE S.A.			SAMNET			GOSELIN			ATHANOR			ZEPHIRE			PROVAL		
	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai
Cadres	0	1	3	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	2	6	1	2	2	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	0
Agents de Maîtrise et Assimilés	20	70	4	9	40	2	3	2	0	3	1	1	1	0	0	1	1	0	3	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>22</b>	<b>77</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	

Etranger	MAROC			DT (Mauritanie)			TUNISIE			TOTAL France			TOTAL Etranger			TOTAL INTERNATIONAL		
	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai	Nb de Démissions	Nb de Licenciements	Nb de Fin de Période d'Essai
Cadres	1	1	0				0	1	3	0	1	3	0	1	3	0	1	3
	2	685	0															

**RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2014**

	UES* (France)	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC**	MAURITANIE (DT)	TUNISIE	TOTAL	%
Nb d'Heures à 125% **	79 453	28 223	32	4 552	1 097	3 159	5 171	15 968			109 432	2899,71%
Nb d'Heures à 150% et +	7 735	1 391	0	848	29	757	591	9 499			19 459	515,62%
<b>TOTAL</b>	<b>87 188</b>	<b>29 614</b>	<b>32</b>	<b>5 400</b>	<b>1 126</b>	<b>3 916</b>	<b>5 762</b>	<b>25 467</b>			<b>128 891</b>	<b>3415,33%</b>

\*\* Dont Forfait Heures

**5) Absentéisme :**

	UES*		GPE S.A.		SAMNET		GOSELIN		ATHANOR		ZEPHIRE		PROVAL		MAROC		MAURITANIE		TUNISIE	
	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques
Nb d'Heures de Maladie	126 128	3,65%	50 252	4,01%	217	1,29%	485	0,99%	1 396	1,08%	2 349	2,59%	5 016	2,87%	30 856	0,75%				
Nb d'Heures d'AT / MP	56 456	1,64%	11 252	0,90%	146	0,87%	0	0,00%	895	0,69%	735	0,81%	6 281	3,59%	16 838	0,41%				
<i>Nb d'Heures Théoriques</i>	<i>3 451 911</i>		<i>1 253 268</i>		<i>16 793</i>		<i>49 006</i>		<i>129 381</i>		<i>90 619</i>		<i>175 032</i>		<i>4 103 426</i>					
<b>TOTAL Hs d'Abs :</b>	<b>182 584</b>	<b>5,29%</b>	<b>61 504</b>	<b>4,91%</b>	<b>363</b>	<b>2,16%</b>	<b>485</b>	<b>0,99%</b>	<b>2 291</b>	<b>1,77%</b>	<b>3 084</b>	<b>3,40%</b>	<b>11 297</b>	<b>6,45%</b>	<b>47 694</b>	<b>1,16%</b>				

	TOTAL France		TOTAL Etranger		TOTAL INTERNATIONAL	
	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques	Heures	% sur heures théoriques
Nb d'Heures de Maladie	135 591	3,47%	30 856	0,75%	166 447	2,08%
Nb d'Heures d'AT / MP	64 513	1,65%	16 838	0,41%	81 351	1,01%
<i>Nb d'Heures Théoriques</i>	<i>3 912 742</i>		<i>4 103 426</i>		<i>8 016 168</i>	
<b>TOTAL Hs d'Abs :</b>	<b>200 104</b>	<b>5,11%</b>	<b>47 694</b>	<b>1,16%</b>	<b>247 798</b>	<b>3,09%</b>

**6) Masse Salariale annuelle :**

	UES*			GPE S.A.			SAMNET			GOSELIN			ATHANOR			ZEPHIRE			PROVAL		
	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge
<b>France</b>																					
BRUT	52 434 456 €	67,17%		20 597 814 €	67,71%		166 291 €	80,70%		695 505 €	56,80%		1 874 527 €	67,46%		1 635 040 €	66,87%		2 560 152 €	66,11%	
CHARGES	25 631 726 €	32,83%	48,88%	9 823 744 €	32,29%	47,69%	39 775 €	19,30%	23,92%	528 951 €	43,20%	76,05%	904 266 €	32,54%	48,24%	810 033 €	33,13%	49,54%	1 312 217 €	33,89%	51,26%
<b>TOTAL</b>	<b>78 066 182 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48,88%</b>	<b>30 421 558 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>47,69%</b>	<b>206 066 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>23,92%</b>	<b>1 224 456 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>76,05%</b>	<b>2 778 792 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>48,24%</b>	<b>2 445 074 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>49,54%</b>	<b>3 872 369 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>51,26%</b>

	MAROC			MAURITANIE			TUNISIE		
	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge
<b>Etranger</b>									
BRUT	6 762 484 €	84,18%							
CHARGES	1 270 684 €	15,82%	18,79%						
<b>TOTAL</b>	<b>8 033 168 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,79%</b>						

	TOTAL France			TOTAL Etranger			TOTAL INTERNATIONAL		
	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge	Montant	% du TOTAL	Tx moyen de charge
BRUT	59 365 971 €	67,01%		6 762 484 €	84,18%		66 128 455 €	68,44%	
CHARGES	29 226 968 €	32,99%	49,23%	1 270 684 €	15,82%	18,79%	30 497 652 €	31,56%	46,12%
<b>TOTAL</b>	<b>88 592 939 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>49,23%</b>	<b>8 033 168 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>18,79%</b>	<b>96 626 107 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>46,12%</b>

**8) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :**

	UES* (France)	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC**	TUNISIE	TOTAL
Nb d'accidents du travail avec arrêt	145	35	1	1	15	2	12	120		296
Nb de jours perdus	10 909	1 929	123	6	756	141	1 215	2 293		15 443
<b>TOTAL</b>	<b>11 054</b>	<b>1 964</b>	<b>124</b>	<b>7</b>	<b>771</b>	<b>143</b>	<b>1 227</b>	<b>2 413</b>		<b>15 739</b>

**9) Formations :**

	UES*	GPE S.A.	SAMNET	GOSELIN	ATHANOR	ZEPHIRE	PROVAL	MAROC	TUNISIE	TOTAL
Nb d'heures	21 261	8 227	nc	nc	858	748	616	1 324		24 807
Effectif formé	1 552	1 148								1 552
Coût Formations	417 990	208 902								417 990
Coût Salarial	434 375	182 023								434 375

**RAPPORT DE GESTION SOCIALE 2014**

**10 ) Rémunération des Administrateurs :**

UES France (DT - SGEA - SOVATRAM - SMA - SELFEMA - GPE)	Eléments FIXES	Eléments VARIABLES	Eléments EXCEPTIONNELS	Total BRUT	IFC
DEVALLE Frédéric	118 241 €	16 329 €	5 109 €	139 678 €	73 181 €
DEVALLE Magali	75 938 €	6 773 €	68 €	82 778 €	43 200 €
PIZZORNO Francis	670 515 €	- €	- €	670 515 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>864 694 €</b>	<b>23 102 €</b>	<b>5 176 €</b>	<b>892 972 €</b>	<b>116 381 €</b>

61000516-10000160-  
61000511-10000115-11000037-12000041-  
61000005-10000112-11000036-12000025-20000015-22000042-

GPE S.A.	Eléments FIXES	Eléments VARIABLES	Eléments EXCEPTIONNELS	Total BRUT	IFC
DEVALLE Frédéric	118 241 €	16 329 €	5 109 €	139 678 €	73 181 €
DEVALLE Magali	75 938 €	6 773 €	68 €	82 778 €	43 200 €
PIZZORNO Francis	531 906 €	- €	- €	531 906 €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>726 084 €</b>	<b>23 102 €</b>	<b>5 176 €</b>	<b>754 363 €</b>	<b>116 381 €</b>

**11) Accords signés :**

<b>Accords UES hors Toulon</b>	
30/01/2014	Accord portant sur la prorogation des mandats des délégués du personnel et des représentants du personnel aux CE
31/01/2014	Avenant n°2 à l'accord portant sur l'implantation des IRP au sein de l'UES
20/02/2014	Protocole d'accord collectif "Négociations Salariales Annuelles Obligatoires 2014"
26/12/2014	Egalité professionnelle homme/femme
<b>Accords UES avec Toulon</b>	
26/06/2014	Intéressement
23/09/2014	Accord sur le versement d'une prime de partage des profits
<b>Accords Toulon</b>	
12/06/2014	Election CHSCT
12/08/2014	Protocole d'accord collectif "Négociations Salariales Annuelles Obligatoires 2014"
<b>Accord Ile de France</b>	
26/06/2014	Election CHSCT Vitry
25/09/2014	Accord d'intéressement PROVAL
24/10/2014	Accord primes d'ancienneté PARIS XX/VIII Compensation
27/10/2014	Election CHSCT Proval

**12) Institutions Représentatives du Personnel mises en place en 2014 :**

Le 6 mai 2014 (1er tour) et 20 mai 2014 (2ème tour non tenu) : élection DP/CE de l'UES et le 18 juin 2014 pour le CHSCT	
<b>CHSCT 1</b>	regroupe les salariés des sites suivants : Draguignan siège-exploitation-garage, Lorgues, Brignoles, Saint Maximin, Venelles, La Garde, Expatriés
<b>CHSCT 2</b>	regroupe les salariés des sites suivants : Saint-Raphaël, Fréjus, Bormes les Mimosas, Sainte Maxime, La Môle, Saint Tropez, Cuers, Callian
<b>CHSCT 3</b>	regroupe les salariés des sites suivants : "Alpes Maritimes-Alpes de Hautes Provence-Hautes Alpes" Nice, Antibes, Cannes, Juan les Pins
<b>CHSCT 4</b>	regroupe les salariés du site suivant : Le Cannet, Pierrefeu du Var, Trans en Provence, Bagnols en Forêt, Aboncourt
<b>CHSCT 5</b>	regroupe les salariés du site suivant : Centre de valorisation du Muy, sélectif, Cabasse
<b>CHSCT 6</b>	regroupe les salariés du site suivant : Toulon
<b>CHSCT 7</b>	regroupe les salariés du site suivant : La Seyne sur Mer, Saint Mandrier
<b>CHSCT 8</b>	regroupe les salariés du site suivant : Lyon
<b>CHSCT 9</b>	regroupe les salariés du site suivant : Grenoble, Valence, Marseille, Bollène
<b>CHSCT 10</b>	regroupe les salariés du site suivant : "IDF Sud" Vitry sur Seine, 15ème et 16ème arrondissement de Paris, Champs Elysées, Rungis
<b>CHSCT 11</b>	regroupe les salariés du site suivant : "IDF Nord" Pontoise, Amblainville

# **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

## **G. P. E.**

**Société Anonyme au capital de 21.416.000 €**  
**Siège social : DRAGUIGNAN (Var) – 109 rue Jean AICARD**  
**RCS DRAGUIGNAN 429 574 395 (2000 B 33)**

---

<p><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE</b></p>
---

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37, alinéa 6, du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- ✓ des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- ✓ de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général ;
- ✓ des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT (la "Société").

L'élaboration du rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et des procédures de contrôle interne a été établi en concertation avec les administrateurs de la Société et approuvé par le conseil d'administration lors de sa réunion du 13 mai 2015 relative à la préparation de la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Ce rapport a été élaboré en tenant compte (i) des recommandations contenues dans les rapports annuels de l'AMF et (ii) du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en juin 2013.

### **1. Fonctionnement du conseil d'administration – Gouvernement d'entreprise**

#### **1.1. Composition du conseil d'administration**

L'article 14 des statuts de la Société dispose que le conseil d'administration comprend entre trois (3) et dix-huit (18) membres.

Votre conseil d'administration est à ce jour composé de cinq (5) membres dont une (1) femme.

FP

La liste des administrateurs de la Société, incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés, est la suivante :

**M Francis PIZZORNO**

Président Directeur Général<sup>1</sup>

Autres mandats et fonctions :

Dragui-Transport SA ..... Président Directeur Général  
SAMNET SARL ..... Gérant  
Sud Invest Environnement SARL (radiée le 02/01/2015)..... Gérant  
SCI de la Nartuby ..... Gérant  
SCI de Trans ..... Gérant

---

**M Jean HOUDOUIN**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

HIFIC SARL ..... Gérant  
EUROPYL..... Administrateur

---

**M Bruno ROHMER**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

NAOS SARL ..... Gérant

---

**Mme Magali DEVALLE**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

SEGEDEMA (filiale Maroc)..... Gérante

---

<sup>1</sup> Président du conseil d'administration à compter du 13/05/2015-voir dissociation des fonctions au 1.3.

Dragui-Transport SA..... Représentant  
permanent de GPE  
SCI François Charles Investissement..... Gérante  
SCI La Bergerie..... Co-gérante

---

**M Frédéric DEVALLE**

Administrateur

Autres mandats et fonctions :

Groupe Pizzorno Environnement.....Directeur Général Délégué<sup>2</sup> /  
Administrateur

Dragui-Transport SA.....Directeur Général Délégué  
/Administrateur

Deverra SA.....Président du Conseil  
d'Administration /Directeur Général

Société Générale Environnement et Assainissement (SGEA) SAS Directeur Général Délégué

Pizzorno Environnement Eau et Assainissement SAS (PEEA) Directeur Général Délégué

Pizzorno Environnement Services SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Propolys SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Proval Environnement SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Pizzorno Environnement Industries SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Azur Valorisation SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Pizzorno Environnement International SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Valeor SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

---

<sup>2</sup> Nommé Directeur Général à compter du 13/05/2015-Voir paragraphe 1.3

Abval SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Valteo SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

Pizzorno Global Services SAS.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

SEM Porte du Var Environnement (en cours de liquidation) ...Représentant permanent de  
P.E.E.A

TEODEM.....Président

Pizzorno Environnement Tunisie.....Co-Gérant

SCI Foncière de la Môle .....Gérant

SCI La Camargue.....Gérant

SMSEE SARL devenue une SAS .....Président

SCI La Bergerie .....Co-gérant

Société de Tri d'Athnor.....Représentant permanent de GPE  
Présidente

---

### **M François LEOTARD**

Administrateur (jusqu'à l'assemblée générale mixte du 27/06/2014)

Autres mandats et fonctions :

MAEGHT.....Administrateur

Aucun administrateur au cours de l'exercice écoulé n'a été élu par les salariés, les statuts de la Société ne prévoyant pas cette disposition.

Il existe deux administrateurs indépendants (MM. ROHMER et HOUDOUIN), représentant ainsi au moins un tiers des administrateurs, conformément au Code de gouvernance d'entreprise des sociétés cotées.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du conseil d'administration, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

Chaque administrateur doit donc :

fp

- agir dans l'intérêt social de la Société,
- avoir une qualité de jugement, en particulier des situations, des stratégies et des personnes, qui repose notamment sur son expérience,
- avoir une capacité d'anticipation lui permettant d'identifier les risques et les enjeux stratégiques, et
- être intègre, présent, actif et impliqué.

Conformément à l'article 15 des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'une (1) action au moins.

Pour votre parfaite information, je vous rappelle, en tant que de besoin, que le conseil d'administration se compose de cinq(5) membres dont quatre (4) hommes et une (1) femme.

Ainsi, le seuil de 20% requis par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance est respecté.

## **1.2. Fonctionnement et organisation du conseil d'administration**

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil d'administration par un autre administrateur, chaque administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

Les séances du conseil d'administration sont présidées par le Président du conseil d'administration, nommé par les administrateurs pour une durée fixe, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur, et révocable à tout moment. En cas d'absence du Président du conseil d'administration, la séance est présidée par le vice-président qu'il a désigné, ou à défaut d'une telle désignation, par un administrateur nommé par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société.

En particulier, le conseil d'administration :

- désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise et contrôle leur gestion ;
- débat des opérations majeures envisagées par la Société ;
- se tient informé de tout événement important concernant la Société ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers, à travers les comptes qu'il arrête, et le rapport qu'il établit ;

FP

- convoque et fixe l'ordre du jour des Assemblées générales des actionnaires ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

A ce titre, il s'assure notamment :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- du fait qu'aucune personne ne dispose des pouvoirs d'engager la Société sans contrôle ;

Le conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux orientations stratégiques, économiques, financières et technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

C'est ainsi que le conseil d'administration a examiné et autorisé les actions à entreprendre dans le cadre de la nouvelle organisation juridique du groupe, et qu'il est régulièrement tenu informé de l'avancement des opérations.

### **1.3. Limitations des pouvoirs du Président ou du Directeur Général**

Au cours de l'exercice 2014, aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général. Ceux-ci sont déterminés à l'article 18 des statuts de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce et de l'article 13 des statuts, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 6 juin 2005, a choisi entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale prévues par la loi, à savoir le cumul des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

L'étendue des pouvoirs du Directeur Général est fixée par le conseil d'administration. Jusqu'à la démission de ses fonctions de Directeur Général le 13 mai 2015, M. Francis PIZZORNO, assumant la direction générale de la Société, était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

Lors de sa réunion du 2 avril 2010, le conseil d'administration a procédé à la nomination de M. Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général Délégué, fonction qu'il a occupée jusqu'à sa démission le 13 mai 2015.

Conformément aux dispositions précitées, le conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 13 mai 2015, a choisi de dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

FP

En conséquence de la dissociation de ces deux fonctions et des démissions de M. Francis PIZZORNO de ses fonctions de Directeur Général et de M. Frédéric DEVALLE de ses fonctions de Directeur Général Délégué, le conseil d'administration a nommé M. Frédéric DEVALLE en qualité de Directeur Général. M. Francis PIZZORNO conserve ses fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

L'étendue des pouvoirs du Directeur Général est fixée par le conseil d'administration. A ce jour, M. Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Sur la proposition du Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués conformément à l'article 18 des statuts de la Société.

#### **1.4. Convocations des administrateurs**

Conformément à l'article 16 des statuts, les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par le président ou la moitié de ses membres. Il peut également être convoqué verbalement.

Les administrateurs ont été régulièrement convoqués au moins trois (3) jours à l'avance par lettre simple ou par message électronique.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes.

La société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Mme Anne-Marie MARTINI et la société NOVANCES DAVID ET ASSOCIES, représentée par M. Jean-Pierre GIRAUD, commissaires

aux comptes titulaires de la Société, sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions du conseil d'administration examinant et arrêtant les comptes annuels et semestriels de la Société.

### 1.5. Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, votre conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Le taux moyen de participation a été de 90 % des membres présents ou représentés et de 85,8 % des membres présents.

L'agenda des réunions du conseil d'administration a été le suivant :

Date de la réunion du conseil	Principaux points évoqués
30 avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;</li> <li>- proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;</li> <li>- conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;</li> <li>- situation des mandats des administrateurs, du Président Directeur Général, du Directeur Général Délégué et des commissaires aux comptes ;</li> <li>- proposition de fixation du montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration ;</li> <li style="padding-left: 20px;">rémunération des dirigeants sociaux de la Société ;</li> <li>- proposition à l'assemblée générale ordinaire d'autoriser le conseil d'administration à opérer en bourse sur ses propres actions ;</li> <li>- mise en œuvre du programme de rachat d'actions ;</li> <li>- gestion prévisionnelle ;</li> <li>- proposition d'autorisation du conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société réservés aux salariés conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 et suivants du Code de commerce, et de l'article L.3332-18 du Code du travail avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces</li> </ul>

	<p>derniers ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposition de mise en harmonie des statuts de la Société avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur ;</li> <li>- convocation d'une assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société ;</li> <li>- préparation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire et des projets de résolutions qui seront soumis à ladite assemblée ;</li> <li>- approbation du rapport du Président du conseil d'administration rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;</li> <li>- autorisation et approbation de cautions et autres garanties à consentir par la Société ;</li> <li>- autorisation à conférer au Directeur Général Délégué de la Société pour la signature de prêts dans le cadre du financement d'avances en compte courant au profit de la société Zéphire ;</li> <li>- politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;</li> <li>- questions diverses.</li> </ul>
27 juin 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Distribution de jetons de présence ;</li> <li>- Mise en œuvre de l'autorisation conférée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 27 juin 2014 (onzième résolution) d'opérer en bourse sur ses propres actions ;</li> <li>- Engagement de la Société à rembourser par anticipation le prêt établi entre la Société et le Crédit Agricole Mutuel Provence Cote d'Azur du 20/05/2014 (prêt n° 00600893091) ;</li> <li>- Mode d'exercice de la Direction Générale ;</li> <li>- Autorisation, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, des mandataires sociaux non</li> </ul>

	<p>titulaires d'un contrat de travail à bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait souscrit au profit des salariés ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation des actions à entreprendre dans le cadre de la mise en adéquation des structures juridiques du Groupe ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>
13 octobre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêté des comptes semestriels (1<sup>er</sup> semestre 2014) ;</li> <li>- Communication financière ;</li> <li>- Activités du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 et perspectives ;</li> <li>- Garantie financière pour ZEPHIRE ;</li> <li>- Garantie de GPE dans un contrat de crédit-bail ;</li> <li>- Convention Cash Pooling ;</li> <li>- Bail Le Capitou ;</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>
17 décembre 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cooptation d'un administrateur ;</li> <li>- Atterrissage des comptes ;</li> <li>- Restructuration ;</li> <li>- Nomination de Monsieur Frédéric Devalle en tant que représentant de la société Groupe Pizzorno Environnement dans les filiales de ladite société ;</li> <li>- Caution des nouveaux prêts des sociétés VALEOR, AZUR VALORISATION, VALTEO, PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIE ;</li> <li>- Questions diverses.</li> <li>-</li> </ul>

## 1.6. Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en même temps que les convocations.

Ils peuvent également à tout moment demander que leur soient communiqués les documents qu'ils estiment utiles à leur bonne information.

Conformément à l'article 16 des statuts de la Société, un procès-verbal établi à la fin de chaque séance constate les délibérations adoptées par le conseil d'administration. Il est signé par le président de séance ou en cas d'absence de celui-ci, par deux administrateurs au moins. Il est

ensuite retranscrit dans un registre spécial coté, paraphé, et tenu conformément aux dispositions réglementaires.

### **1.7. Lieu des réunions**

Les réunions du conseil d'administration se sont toutes déroulées au siège social.

### **1.8. Jetons de présence**

Les administrateurs bénéficient de jetons de présence dont le quantum est déterminé par l'assemblée générale ordinaire annuelle et qui sont attribués aux administrateurs par décision du conseil d'administration.

Il peut également leur être alloué des rémunérations exceptionnelles par le conseil d'administration pour des missions ou mandats. Ces rémunérations sont alors portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les jetons de présence ont été fixés à 90.000 euros.

Aucune rémunération exceptionnelle n'a été allouée par le conseil d'administration.

### **1.9. Comités spécialisés**

Conformément au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le conseil d'administration a mis en place un comité financier et d'audit composé des deux (2) membres, les administrateurs indépendants.

Dans ce cadre, le comité financier et d'audit :

- procède à l'examen préalable et donne son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels,
- examine la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et prévient tout manquement éventuel.

Ainsi, le comité financier et d'audit :

- veille à la qualité et à la fiabilité de l'information financière destinée au marché boursier.
- évalue l'efficacité et la qualité des systèmes et procédures de contrôle interne du groupe, et s'assure notamment de la mise en place et du bon fonctionnement du contrôle interne.
- prend connaissance de la situation financière de la trésorerie.
- examine les procédures mises en place pour évaluer et gérer les risques significatifs.

À ce jour, le comité financier et d'audit est composé de deux membres désignés par le conseil d'administration. La durée du mandat des membres dudit comité coïncide avec la durée de leur mandat d'administrateur.

Le comité est aujourd'hui composé de deux administrateurs indépendants : MM. Jean HOUDOUIN (Président du Comité financier et d'Audit) et Bruno ROHMER.

Le comité financier et d'audit rencontre et interroge, lorsqu'il l'estime nécessaire, les commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière ou toute autre personne du management.

### **Travaux du comité financier et d'audit**

Le comité financier et d'audit s'est réuni une dizaine de fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, dont quatre fois avec le responsable de l'audit interne. Au cours de ces réunions, le comité financier et d'audit a notamment :

- examiné les comptes de l'exercice 2013 et les comptes semestriels 2014,
- suivi la cartographie des risques établie selon le processus recommandé par l'AMF, et approfondi les risques les plus importants,
- procédé à l'étude des budgets d'exploitation et d'investissements de chacune des unités opérationnelles du groupe en rencontrant tous les responsables concernés, en France et au Maroc.

Ces travaux ont eu lieu en étroite collaboration avec la direction générale et financière du groupe.

Toutefois, le conseil d'administration a estimé qu'il n'était pas nécessaire de constituer un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ou un comité en charge des rémunérations.

#### **1.10. Règles déterminant les rémunérations des mandataires sociaux**

Les rémunérations fixes du Président Directeur Général ont été fixées par décision de l'associé unique en date du 16 novembre 2004, lorsque la Société était encore une S.A.S.U. et, avant sa transformation en société anonyme à conseil d'administration, par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juin 2005.

La rémunération du Président Directeur Général, par décision du conseil d'administration du 2 avril 2010 a été portée à 11.559 euros mensuelle brute à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, puis par conseil d'administration du 8 octobre 2010 a été portée à 27 390 € net (tenant compte des avantages en nature pour 5 350 € brut) soit à un total de 37.067,29 brut au 8/10/2010. En effet, dans un souci de plus grande visibilité, en octobre 2010, la présidence des filiales sous forme de société par actions simplifiée, précédemment assurée par M. Francis PIZZORNO, a été confiée à la Société.

Lors de sa nomination en qualité de Directeur Général Délégué par le conseil d'administration du 2 avril 2010, il avait été décidé que M. Frédéric DEVALLE ne percevrait de rémunération

FP

Depuis, aucune modification de la rémunération des dirigeants n'a eu lieu.

### **1.11. Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales**

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116 et R.225-61 et suivants du Code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 30 juin 2015 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 774.000 (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3.870.000) actions sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des actionnaires soient présents, représentés, ou aient voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société

### **1.12. Gouvernement d'entreprise**

Le Président du conseil d'administration a pris acte des recommandations du MEDEF et de l'AFEP concernant le gouvernement d'entreprise publiées conjointement en décembre 2008 et révisé en juin 2013 sous la forme d'un « Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées » traitant d'une part de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration et d'autre part des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, et du souhait précisé dans le communiqué du Conseil des Ministres du 7 octobre 2008 que les entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations et veillent à leur application rigoureuse.

### **En ce qui concerne les rémunérations**

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- la prohibition du cumul de l'exercice d'un statut de mandataire social et d'un contrat de travail,
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants et leur suppression en cas de départ volontaire et en cas d'échec,
- l'amélioration de l'encadrement des régimes de retraite complémentaire et autres avantages,
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants,
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, le Président du conseil d'administration constate que la Société se conforme déjà, pour ce qui le concerne, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société et par conséquent adopte le « Code de Gouvernement d'entreprise » élaboré par le MEDEF et l'AFEP, qui est consultable sur le site du MEDEF ([www.medef.fr](http://www.medef.fr)).

FP

Toutefois, certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise » ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société, notamment en ce qui concerne les dispositions en matière de rémunération de dirigeants mandataires sociaux pour M. Francis PIZZORNO, Président Directeur Général et M. Frédéric DEVALLE, Directeur Général Délégué. Ainsi, il ne sera pas soumis à l'assemblée générale, à titre de vote consultatif, les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos à chaque dirigeant mandataire social. Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour votre parfaite information, le Président du conseil d'administration, M. Francis PIZZORNO, rappelle :

- qu'il n'a jamais cumulé son mandat social avec un contrat de travail,
- qu'il ne bénéficie d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- que seul M. Frédéric DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du groupe ont été transférés sur notre société dont celui de M. Frédéric DEVALLE.

### **En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration**

Comme indiqué précédemment, certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise » ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

Il en est ainsi notamment de :

- la durée des fonctions des administrateurs qui ne sera pas limitée à quatre (4) ans ;
- l'absence d'un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ;
- l'absence d'un comité des rémunérations ;
- l'absence d'obligation faite aux administrateurs de posséder, à titre personnel, un nombre significatif d'actions puisque le Président possède personnellement plus de 70% du capital et que le flottant est en conséquence restreint,
- l'absence de présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

FP

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DISPOSITIONS DU « CODE DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE » QUI NE SONT PAS APPLIQUEES :**

<b>Dispositions non appliquées</b>	<b>Motifs</b>
la durée des fonctions des administrateurs qui ne sera pas limitée à quatre (4) ans ;	Actionnariat familial
l'absence d'un comité de sélection ou des nominations des administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ;	Actionnariat familial
l'absence d'un comité des rémunérations ;	Actionnariat familial
l'absence d'obligation faite aux administrateurs de posséder, à titre personnel, un nombre significatif d'actions puisque le Président possède personnellement plus de 70% du capital et que le flottant est en conséquence restreint,	Actionnariat familial
l'absence de présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.	Actionnariat familial. Les dirigeants concernés ne prennent pas part au vote relatif à leur rémunération.
Evaluation du conseil d'administration	Pour l'exercice 2014, il n'a été procédé à aucune évaluation.
Information sur la gestion des conflits d'intérêts	Pas de conflits d'intérêts constatés.

**2. Fonctionnement du contrôle interne et de la gestion des risques**

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

FP

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

## **2.1. Organisation du contrôle interne**

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

### **L'Environnement de contrôle**

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

### **Analyse des risques**

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Facteur de risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

FP

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe

### **Systeme d'information**

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

### **Activités de contrôle**

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôle hiérarchique.

FP

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

### ***Suivi budgétaire***

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

### ***Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement***

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 13 coordinateurs QSE dont 2 en alternance, qui interviennent sur toutes nos implantations.

### ***Elaboration de l'information comptable et financière***

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

## **Surveillance**

### ***Procédures générales de surveillance***

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

### ***La contribution de l'audit interne***

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé de deux personnes.

FP

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

***Eléments organisationnels :***

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

***Financiers :***

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

***Fonctionnels :***

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

***Qualitatifs :***

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

FP

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du Conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

## **2.2. Contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable**

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur trois piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert comptable ;
- Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon les recommandations de l'AMF sur le contrôle interne.

### ***Auto-contrôle structurel***

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

FP

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectées et transportées.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avois, l'état des en-cours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour. Il prend en compte l'ensemble des avoirs établis, ainsi que les courriers de réclamations de nos clients.

#### ***L'intervention de l'expert comptable***

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert comptable pour l'établissement du bilan consolidé.

Au Maroc, en Tunisie, comme en Mauritanie, un expert comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert comptable en France.

#### ***Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon le cadre de référence de l'A.M.F. et le guide d'application.***

Le Groupe a souhaité se conformer aux recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne communiqué le 22 janvier 2007, puis complété par la communication du 9 janvier 2008 sur les aménagements de la réglementation financière au bénéfice des Valeurs Moyennes et Petites (capitalisation boursière inférieure ou égale à 1 Milliard d'€ au 31.12.2007) :

A cet effet, le Groupe a mis en place une démarche d'auto-évaluation de son dispositif du contrôle interne. La revue de conformité au cadre de référence est basée sur le principe de l'amélioration continue. Cette approche permet :

- d'appréhender la qualité des contrôles opérés sur le périmètre comptable et financier ;

FP

- d'améliorer les pratiques par des actions correctrices et d'optimisation afin de remédier aux déficiences constatées ;
- d'aider à l'élaboration et l'actualisation des procédures.

La démarche s'accompagne de la réalisation de tests d'existence ciblés sur des éléments de contrôle auto-évalués favorablement. La procédure est mise en œuvre par l'audit interne, elle vise à donner une certaine matérialité à cet exercice d'auto-évaluation.

Les recommandations et les observations soulevées dans le cadre de ces revues font l'objet d'un suivi systématique et des points sont régulièrement faits sur l'avancement des plans d'actions.

### **2.3. Perspectives**

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

Fait à Draguignan, le 13 mai 2015.

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Francis PIZZORNO**



**Novances – David & Associés**  
« Horizon »  
455, promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes**  
**établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce,**  
**sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la**  
**société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Novances – David & Associés**  
« Horizon »  
455, promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du président du Conseil d'Administration - Exercice clos le 31 décembre 2014

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Nice et Marseille, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Novances – David & Associés**

Jean-Pierre GIRAUD

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI

# **COMPTES CONSOLIDES**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014**

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2014(en K€)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2013 (*)</b>
<b>ACTIFS NON-COURANTS</b>				
Goodwill	4.1.1	8 569	8 043	8 043
Immobilisations corporelles	4.1.2	102 189	98 536	94 304
Autres immobilisations incorporelles	4.1.3	567	501	501
Participations comptabilisées par mises en équivalence	4.1.4	- 268	1 221	1 221
Titres disponibles à la vente	4.1.5	862	859	859
Autres actifs non-courants	4.1.6	26 204	9 963	9 963
Impôts différés actifs	4.1.11	2 991	3 100	3 100
Actifs activités abandonnées	4.1.18	7 277		17 186
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>148 391</b>	<b>122 223</b>	<b>135 177</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks et en-cours	4.1.7	1 656	2 187	2 187
Clients et comptes rattachés	4.1.16	73 348	72 015	59 940
Autres actifs courants	4.1.6	3 123	4 647	4 079
Actifs d'impôts courants	4.1.14	20 125	16 720	16 614
Trésorerie et équivalent de trésorerie	4.1.8	48 701	36 568	36 363
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>146 953</b>	<b>132 137</b>	<b>119 183</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>295 344</b>	<b>254 360</b>	<b>254 360</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2013 (*)</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis	4.2.1	21 416	21 416	21 416
Autres réserves	4.2.2	36 461	32 911	32 911
Titres en auto-contrôle	4.2.3	-1 813	-2 028	-2 028
Résultat net – part du groupe		-4 631	5 505	5 505
<b>Capitaux propres part du groupe</b>		<b>51 433</b>	<b>57 804</b>	<b>57 804</b>
Intérêts minoritaires		-218	1 618	1 618
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>51 215</b>	<b>59 422</b>	<b>59 422</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	79 684	52 076	52 076
Impôts différés passifs	4.1.11	3 033	5 464	5 464
Provisions à long terme	4.1.12	12 248	5 538	5 538
Avantages postérieurs à l'emploi	4.1.13	9 332	5 903	5 903
Autres passifs non courants	4.1.15	317	366	366
Passifs activités abandonnées	4.1.18	6 909		11 269
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>111 523</b>	<b>69 347</b>	<b>80 616</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés		27 297	33 028	31 581
Emprunts à court terme		7 244	6 953	4 259
Partie courante des emprunts et passifs financiers à long terme	4.1.9	28 587	25 605	24 584
Passif d'impôts courants	4.1.14	51 254	42 602	41 581
Provisions à court terme	4.1.12	10 659	11 187	7 816
Autres passifs courants	4.1.15	7 565	6 216	4 501
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>132 606</b>	<b>125 591</b>	<b>114 322</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>295 344</b>	<b>254 360</b>	<b>254 360</b>

(\*) retraité des activités abandonnées en 2014

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 (en K€)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013 (*)
<b>PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	4.3.2	<b>217 466</b>	<b>229 879</b>	<b>212 576</b>
Autres produits de l'activité		57	748	428
Achats consommés		-15 746	-14 889	-11 840
Charges de personnel	4.3.3	-110 879	-106 180	-102 410
Charges externes		-43 785	-54 960	-50 203
Impôts et taxes		-7 235	-6 834	-5 996
Dotations aux amortissements nette des reprises	4.3.4	-25 640	-24 980	-23 490
Dotations aux provisions nette des reprises	4.3.4	-6 077	-8 849	-5 981
Variation des stocks des en cours et produits finis		136		0
Autres produits et charges courants	4.3.5	-2 133	-2 394	-2 313
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>6 164</b>	<b>11 541</b>	<b>10 771</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		1 530	801	801
Coût de l'endettement financier brut	4.3.6	-3 184	-3 818	-3 502
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-1 654</b>	<b>-3 017</b>	<b>-2 701</b>
Autres produits et charges financiers	4.3.7	25	-402	-177
Charge d'impôt	4.3.8	-2 130	-3 282	-3 002
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.1.4	-1 497	710	710
<b>Résultat net avant résultat activités arrêtées</b>		<b>908</b>	<b>5 550</b>	<b>5 601</b>
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	4.1.18	-6 179		-51
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-5 273</b>	<b>5 550</b>	<b>5 550</b>
Intérêts minoritaires	4.3.9	-641	45	45
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>-4 632</b>	<b>5 505</b>	<b>5 505</b>
<b>Résultat net par action hors autocontrôle (en euros)</b>	4.3.10	<b>-1.19976</b>	<b>1.42377</b>	<b>1.42377</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	4.3.10	<b>-1.19976</b>	<b>1.42377</b>	<b>1.42377</b>

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**  
**ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 (en K€)**

	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2013 (*)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-5 273</b>	<b>5 550</b>	<b>5 550</b>
Gains et pertes actuariels bruts		-2 213	-69	-69
Impôt sur gains et pertes actuariels		694	23	23
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>		<b>-1 519</b>	<b>-46</b>	<b>-46</b>
Ecart de conversion		124	67	-33
<b>Eléments recyclables en résultat</b>		<b>124</b>	<b>67</b>	<b>-33</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour la période, nets d'impôts</b>		<b>-1 395</b>	<b>21</b>	<b>-79</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>-6 668</b>	<b>5 571</b>	<b>5 471</b>
Intérêts minoritaires		-662	70	44
<b>Part du groupe</b>		<b>-6 006</b>	<b>5 501</b>	<b>5 424</b>

(\*) retraité des activités abandonnées en 2014

## GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

## ETAT DE VARIATION DE CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2014 (en k€)

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves et Résultats consolidés	Résultats enregistrés en cap. propres	Capitaux propres (groupe)	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<i>Notes</i>	4.2.1	4.2.2	4.2.3					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 141</b>	<b>33 767</b>	<b>-204</b>	<b>52 842</b>	<b>1 957</b>	<b>54 799</b>
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto-détenus			113		24	137		137
Dividendes				-676		-676	-409	-1 085
<b>Résultat global de la période</b>				<b>5 501</b>		<b>5 501</b>	<b>70</b>	<b>5 571</b>
Sortie de périmètre								
Reclassement période								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 028</b>	<b>38 592</b>	<b>-180</b>	<b>57 804</b>	<b>1 618</b>	<b>59 422</b>
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-2 028</b>	<b>38 592</b>	<b>-180</b>	<b>57 804</b>	<b>1 618</b>	<b>59 422</b>
Opérations sur le capital								
Paiements fondés sur des actions				513		513	-890	-377
Opérations sur titres auto-détenus			108		-213	-105		-105
Dividendes				-773		-773	-284	-1 057
<b>Résultat global de la période</b>				<b>-6 006</b>		<b>-6 006</b>	<b>-662</b>	<b>-6 668</b>
Sortie de périmètre								
Reclassement période								
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>21 416</b>	<b>4</b>	<b>-1 920</b>	<b>32 326</b>	<b>-393</b>	<b>51 433</b>	<b>-218</b>	<b>51 215</b>

(1)

<b>GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT</b>			
<b>ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2014 (en k€)</b>			
		<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>
Résultat net des sociétés intégrées (y compris intérêts minoritaires)		-5 273	5 550
Dotations nettes aux amortissements et provisions		38 805	33 829
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Autres produits et charges calculés		1 964	456
Plus et moins-value de cession		1 534	273
Quote- part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		1 497	-710
Dividendes (titres non consolidés)		-296	-42
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>38 231</b>	<b>39 356</b>
Coût de l'endettement financier		3 837	3 818
Charge d'impôt (y compris impôts différés)		2 120	3 282
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>(A)</b>	<b>44 188</b>	<b>46 456</b>
Impôts versés	<b>(B)</b>	-3 425	-2 714
Variation du B.F.R. lié à l'activité	<b>(C)</b>	-11 747	-5 428
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité (A+B+C)</b>	<b>(D)</b>	<b>29 017</b>	<b>38 314</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>		<b>310</b>	
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-236	-67
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		-25 078	-25 220
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		976	914
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)			
Incidence des variations de périmètre			-511
Dividendes reçus (stés mises en équivalence, titres non consolidés)		296	43
Variation des prêts et avances consentis (*)		-15 889	-9 115
Subventions d'investissement reçues			168
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(E)</b>	<b>-39 931</b>	<b>-33 788</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>		<b>-122</b>	
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital :			
- Versées par les actionnaires de la société mère			
- Versées par les minoritaires des sociétés intégrées			
Rachats et reventes d'actions propres		-103	113
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-773	-676
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-284	-409
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		53 239	22 262
Remboursement d'emprunts		-24 501	-20 711
Remboursement d'emprunts (location financement)		-4 256	-5 623
Intérêts financiers versés (y compris contrats de location financement)		-3 837	-3 818
Autres flux liés aux opérations de financement		-91	33
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(F)</b>	<b>19 394</b>	<b>-8 829</b>
<b>Dont Flux issu des activités abandonnées</b>		<b>-1 251</b>	
Incidence des variations des cours des devises	<b>(G)</b>	-49	4
<b>Trésorerie activité abandonnées</b>	<b>(H)</b>	<b>3 553</b>	
<b>Variation de la trésorerie nette (D+E+F+G+ H)</b>		<b>11 984</b>	<b>-4 299</b>

(\*) La société mère a réalisé une avance complémentaire en compte courant de 15 889 K€ à la société ZEPHIRE afin de financer une immobilisation en cours. Cette société entrée l'année précédente dans le groupe est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence, raison pour laquelle ce mouvement de trésorerie figure dans les flux de trésorerie.

**TABLEAU DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (en k€)**

		<b>31/12/2014</b>	<b>Variations</b>	<b>31/12/2013</b>
Trésorerie brute	<b>(a)</b>	48 701	12 133	36 568
Emprunts à court terme (concours bancaires courants et intérêts courus)	<b>(b)</b>	-7 244	-291	-6 953
Intérêts courus compris dans les emprunts à court terme	<b>(c)</b>	647	142	505
<b>Trésorerie (d) = (a) + (b) + (c)</b>		<b>42 104</b>	<b>11 984</b>	<b>30 120</b>
Endettement financier brut (courant et non courant)	<b>(e)</b>	-108 271	-30 590	-77 681
<b>Endettement financier net (e) - (d)</b>		<b>-66 167</b>	<b>-18 606</b>	<b>-47 561</b>
<i>Voir note 4.1.8 pour le détail des soldes</i>				

## V - ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1 - Informations générales

#### 1.1 – Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 13 mai 2015. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

#### 1.2 – Evénements majeurs de l'exercice

-Réorganisation juridique du Groupe :

Dans le cadre de la mise en adéquation de la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle, le Groupe a entrepris sa réorganisation autour de trois pôles d'activités :

- Un pôle Services qui regroupera toutes les activités de collecte, nettoyage, assainissement, déchetteries etc
- Un pôle Industrie qui regroupera toutes les activités de valorisation et de traitement des déchets
- Un pôle International qui regroupera les différentes filiales étrangères

Ces trois pôles seront organisés autour des sociétés suivantes :

La SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES (ex société TRANSPORTS PIZZORNO dont la dénomination et les statuts ont été modifiés dans l'année)

La SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES, créée cette année

La SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL créée cette année

Dans le cadre de cette réorganisation du groupe, les sociétés SOVATRAM et SMA ont été dissoutes avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 et leurs activités apportées par voie de fusion ou d'apport partiel d'actif à d'autres sociétés du Groupe.

Et les nouvelles sociétés suivantes ont également été créées dans l'année :

La SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

La SAS VALEOR

La SAS VALTEO

La SAS AZUR VALORISATION

La SAS EXARENT

La SA DEVERRA

La SAS PROVAL ENVIRONNEMENT

La SAS ABVAL

-Activité abandonnées :

Les activités exercées par le Groupe en Tunisie par l'intermédiaire de la société PET et du GIE PET AMSE ont été arrêtées courant 2014, car le Groupe n'a pas souhaité renouveler l'unique contrat en Tunisie qui arrivait à échéance à la fin du mois de février 2014. A noter que le GIE, depuis cette date, exerçait toujours via des avenants signés tous les 2 mois, le dernier avenant ayant pris fin au 31 août 2014.

Les activités exercées par le Groupe en Mauritanie par l'intermédiaire de sa succursale intégrée à DRAGUI-TRANSPORT ont été arrêtées également fin mai 2014 et ont été définitivement abandonnées sur le dernier trimestre 2014 Suite au litige intervenu avec le client de la succursale (ADU).

Sur le premier semestre 2014, face au retard de paiement de l'ADU (révisions de prix mais également créances d'exploitation classiques de début 2014) l'établissement a adressé un courrier fin mai 2014 à l'ADU pour informer d'une cessation de son activité et de la mise au chômage technique de ses 1200 salariés, la reprise étant conditionnée par le paiement par l'ADU de l'ensemble des créances (exploitation, révision de prix et intérêts moratoires) soit un montant de 13 000 K€ TTC.

Dans les faits, cette injonction de cessation d'activité a été interprétée par l'ADU comme une décision unilatérale de rupture du contrat par DTM. Ce sujet a été porté à l'ordre du jour de la rencontre en France entre le Président mauritanien et le Président de la République française, le 29 septembre 2014. Il a été convenu que le différend se règle à l'amiable entre les deux parties dans un délai de deux mois. Avec un retard sur le calendrier prévu, un protocole transactionnel a été conclu entre les parties le 29 janvier 2015 à Nouakchott.

A l'issue de celui-ci la société DRAGUI-TRANSPORT a encaissé un montant de 6 326 K€ en février 2015 en règlement pour solde des créances clients et créances de TVA.

Considérant que ces activités abandonnées constituaient des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité ces dernières conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

Les impacts de ces abandons sont décrits au paragraphe 4.1.18

-Litiges en cours concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

Le centre est divisé en quatre sites, gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière. Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités. Le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011, arrivé à saturation. Quant au site n° 4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains.

La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4 et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

Dans le cadre du contentieux initié par la Commune de Bagnols en Forêt, concernant le dépôt de mâchefers et source potentielle de pollution sur le site de Bagnols en Forêt, et suite à la décision du tribunal correctionnel de Draguignan du 15/12/2011, les sociétés GPE, SMA et SOVATRAM avaient fait appel.

La cour d'Appel d'Aix-en-Provence a rendu son arrêt le 10 juin 2013.

Dans cette décision, il résulte :

- 1) Que la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT a été totalement relaxée, la Cour d'Appel considérant qu'aucune infraction ne pouvait lui être imputée.
- 2) Que les sociétés concernées ont été intégralement relaxées du délit de pollution.
- 3) Que la contravention d'apport de mâchefers ne provenant pas du Var est maintenue à l'égard de la société SMA, ainsi que celle d'apport de boue ne contenant pas le taux réglementaire d'eau, pour un montant global de 747 600 €.
- 4) Que la Commune de Bagnols en Forêt est intégralement déboutée de sa demande de dommages et intérêts.
- 5) Que des dommages et intérêts et frais irrépétibles divers s'élèvent globalement à 38 910 €.
- 6) Une amende délictuelle à l'égard de la société SOVATRAM pour un montant de 50 000 €.

Les sociétés SMA et SOVATRAM ont formé un pourvoi en cassation le 12/06/2013 contre cette décision.

La Cour de Cassation a décidé de rejeter sur l'exercice 2014 le pourvoi rendant de fait les condamnations définitives. Ainsi, à la suite des avis d'opposition administrative reçus le 22 décembre 2014, les sociétés redevables ont réglé le 2 janvier 2015 les sommes dues, soit un total de 798 K€, qui étaient entièrement provisionnées au 31 décembre 2014.

-Au cours du premier semestre 2012 un litige a vu le jour, concernant la gestion de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Bagnols en forêt.

Cette gestion fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) entre le groupe et le SMIDDEV depuis le 1/1/2003. En avril 2012 le SMIDDEV a fait part d'une réclamation fondée sur un retraitement financier des comptes annuels du délégataire et une différence d'interprétation d'un article de la DSP. Cette réclamation porte sur un montant de 6.80M€ concernant toute la durée de la DSP, soit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

Le groupe conteste l'analyse du SMIDDEV sur tous les points de la réclamation, ce qui a conduit à mettre en œuvre une commission de conciliation, prévue au contrat de la DSP.

Une provision avait été comptabilisée en fonction des conclusions de cette commission. Cependant le SMIDDEV n'est pas d'accord avec les conclusions de la commission de conciliation et a adressé à la société SMA (fusionnée cette année avec la société VALEOR) plusieurs titres exécutoires pour un montant total de 5.2 M€ intégralement provisionnés au 31/12/2013.

La société a reçu en septembre 2014 un titre exécutoire de 1,60 M€, entièrement provisionné dans les comptes de la SAS VALEOR au 31 décembre 2014. La provision s'élève ainsi à 6,8 M€ à la clôture 2014.

En décembre 2014 la société a reçu un nouveau titre exécutoire de 4,40 M€, ce dernier n'a pas été provisionné dans les comptes, l'objet faisant double emploi avec le précédent titre de 2,70 M€ provisionné en 2013, ainsi que l'écart de 1,70 M€ considérant comme très prudent le montant total déjà provisionné de 6,80 M€ au regard de l'impact global maximum théorique initial estimé par le SMIDDEV de 6,8 M€ et des contestations en cours.

- Concernant l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon, suite à une procédure contentieuse menée par une association de l'environnement, le tribunal administratif de Toulon, a annulé le 19 avril 2012 l'autorisation préfectorale d'exploitation du 12/06/2009 avec un effet différé d'un an pour permettre la régularisation du dossier d'autorisation. Un arrêté en date du 21 avril 2013 avait autorisé la poursuite de l'exploitation dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de régularisation en cours. Le nouveau dossier a abouti par l'obtention d'un arrêté préfectoral du 6 août 2014 autorisant l'extension de la décharge.

- Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes.

Suite à une première expertise, une contre expertise, le conseil d'arbitrage par sa sentence du 17 janvier 2012, a décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien fondé des moyens exposés à la demande. Les conseils de la société sont dans l'attente de la copie de l'arrêt pour comprendre les motifs de ce rejet.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, après introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 7 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé la décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé qui a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation de cette ordonnance

devant les chambres réunies de la Cour Suprême. Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

A la clôture de l'exercice 2014, les conseils de la société restent sur les mêmes conclusions que celles formulées au 31 décembre 2012 : « Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, la société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause ». La société n'a donc pas constitué de provision pour risque au titre de cette affaire au 31/12/2014.

Suite au litige avec l'ADU, le matériel (entièrement déprécié au 31/12/2014) a été saisi par les salariés et doit être vendu aux enchères pour régler les conflits sociaux.

## **2 - Principes et méthodes comptables**

### **2.1 - Référentiel comptable**

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2014. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2014 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site [ec.europa.eu](http://ec.europa.eu)), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes affectant le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes sont les suivantes :

- Amendements IFRS 10, IFRS 11, IFRS12, IAS 27 et IAS 28 : Consolidation et accords conjoints. Le point qui impacte la présentation des comptes du groupe est celui concernant les participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises (voir paragraphe 6.3). Toutefois les périodes comparatives présentées dans les comptes au 31 Décembre 2014 n'ont pas été retraitées en raison de leur caractère non significatif.

Ces normes concernent dans leur détail :

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés.
- IFRS 11 : Accords conjoints
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités
- Amendements IAS 27 : Etats financiers individuels
- Amendements IAS 28 : Participations dans des entreprises associées et dans des coentreprises

Les normes et interprétations applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sans impact sur les états financiers du groupe sont les suivantes :

- Amendements IAS 32 : Compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 36 : Informations à fournir sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 : Novation des dérivés et maintien de la relation de couverture

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2014 :

- IFRIC 21 : Droits ou taxes
- Amendements IAS 19 : Cotisation des membres du personnel
- Annual improvements (cycle 2010-2012) : Amélioration annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013
- Annual improvements (cycle 2011-2012) : Amélioration annuelles des normes IFRS publiées en décembre 2013

### **2.2 – Principes de préparation des états financiers**

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (4.1.11)
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (4.1.13)
- IAS 36 : évaluation des goodwill (4.1.1)
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (4.1.12)
- IAS 39 : dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc (4.1.16)

### 2.3 - Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

### 2.4 - Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée à chaque fin d'exercice. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe a prévu l'utilisation de la méthode de la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et de la méthode de la juste valeur nette des coûts de cession (approche qui consiste à comparer la valeur nette comptable des UGT avec un multiple du résultat courant d'exploitation avant amortissement des immobilisations).

En pratique le Groupe réalise les tests de dépréciation en commençant systématiquement par calculer la valeur d'utilité (flux futurs de trésorerie actualisés calculés sur trois ans). Dans la mesure où la valeur calculée est supérieure à la valeur comptable des actifs testés, le calcul de la juste valeur nette des coûts de cession n'est pas effectué, ce qui a été le cas pour tous les tests réalisés jusqu'à ce jour.

Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable une perte de valeur des goodwill est comptabilisée en « autres produits et charges d'exploitation » afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable, définie comme le plus haut de la juste valeur nette et de la valeur d'utilité.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 2% pour la projection des flux de trésorerie. Il ne prend pas en compte de taux d'érosion monétaire pour les contrats car celui-ci est largement compensé par les renouvellements de contrats, les nouveaux marchés et les hypothèses d'érosion retenues par ailleurs.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision : 3 ans sauf pour la société Gosselin où une période de 4 ans a été retenue.
- Taux d'actualisation : 6.90% pour la France, 8.90 % pour les sociétés étrangères. Ces taux sont déterminés à partir d'un taux sans risque de 0.86 %, et d'une prime de risque déterminée en référence à la prime de risque moyenne du marché coefficientée par le Beta de l'entreprise. La prime retenue est de 6.04 % pour la France et 8.04 % pour les sociétés étrangères.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable. Compte tenu des hypothèses prudentes retenues par le Groupe dans la mise en œuvre des tests de valeur des Goodwill, seul le paramètre du taux d'actualisation a fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

Pour les unités génératrices de trésorerie qui concourent à la vérification des principaux Goodwill, la sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	impact d'une augmentation/diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée
	+ 1PT	-1PT	
en K€			
Collecte	-14 611	22 224	18 229
Traitement	-9 554	14 675	1 070

La valeur d'actualisation qui rendrait la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable est respectivement de 8.2 % pour la Collecte et 7 % pour le traitement.

Les deux unités génératrices de trésorerie concernant l'activité de la société Gosselin (environnement et travaux publics) ont été totalement provisionnées sur les exercices antérieurs (3 796 K€)

Par ailleurs la valeur comptable nette du groupe est inférieure à la capitalisation boursière de celui-ci au 31/12/2014 ainsi qu'à la date d'arrêt des comptes.

#### 2.5- Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes ainsi que de la succursale mauritanienne sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêt des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

#### 2.6 - Dates d'arrêt des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2014.

#### 2.7- Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location financement (voir infra note 2.16)

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

Libellés	Linéaire
<b>Immobilisations incorporelles</b>	
208 - Logiciels	20 % à 100 %
<b>Immobilisations corporelles</b>	
214.1 - Constructions	5 à 20 %
215.4 - Installations techniques, mat. et outillage	7 à 20 %
218.1 - Agencements, Aménagements et Installations divers	10 à 33.33 %
218.2 - Matériel de transport	12.5 à 17 %
218.3 - Matériel de bureau et informatique	10 à 25 %
218.4 - Mobilier	20 %

#### 2.8 - Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme des titres disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. Cependant l'évaluation reste en coût historique, car en l'absence de référence de marché pertinente, cette approche reste la meilleure approche de la juste valeur. Les pertes et gains latents sont le cas échéant comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation des titres (notamment en cas de baisse importante ou prolongée de leur juste valeur en-deçà de leur coût), le montant de la perte est comptabilisé en résultat de la période. Cette perte ne peut faire l'objet d'une reprise en résultat lors des exercices ultérieurs.

#### 2.9 - Autres actifs financiers

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet d'une dépréciation, comptabilisée en résultat, s'il existe une indication objective de perte de valeur.

#### 2.10 - Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

#### 2.11 - Créances clients

Les créances clients sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les créances sur marché des sociétés marocaines qui font l'objet d'un recouvrement supérieur à un an sont actualisées sur la base du taux d'émission des « autres titres de créances négociables » de la banque du Maroc, correspondant à la durée de détention de la créance. C'est la valeur nette d'actualisation qui figure dans les comptes.

#### 2.12 - Subventions d'investissement

Les subventions publiques sont comptabilisées dans le compte de résultat, sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées dans la ligne « autres produits ». Les subventions liées à des actifs sont présentés au bilan en produits différés.

#### 2.13 - Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable de les récupérer au cours des prochaines années.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises car la direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

#### 2.14 - Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 1.367 % (taux sur titres d'état français à 15 ans au 31 décembre 2014).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

#### 2.15 - Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe (taux variant de 0 % pour les plus de 55 ans et 16 % pour les salariés ayant entre 16 et 20 ans)
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 2.5 %
- Un taux d'actualisation de 1.70%
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe

## 2.16 - Contrats de location financement

Les contrats de locations sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur. Tous les autres contrats de location sont classés en location simple.

Par ailleurs, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement sont comptabilisés en tant qu'actifs au plus faible de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location et de leur juste valeur, déterminés au commencement du contrat de location. Le passif correspondant dû au bailleur est enregistré au bilan en tant qu'obligation issue des contrats de location financement. Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le résultat.

## 2.17 - Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

## 2.18 - Passifs financiers

Les prêts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

## 2.19 - Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur les emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative.

## 2.20 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme ou des SICAV de type « monétaire euro » et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme.

## 2.21 - Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

## 2.22 - Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées. De ce fait, certains éléments du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie de l'exercice précédent font l'objet de reclassements, afin de présenter une information comparative relative à ces activités abandonnées

## 2.23 - Comptabilisation des produits

La comptabilisation des produits liés à la vente de biens ou de services est constatée en produits des activités ordinaires.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées lors de la livraison des biens et du transfert du titre de propriété
- Les transactions impliquant des prestations de services sont comptabilisées sur la période au cours de laquelle les services sont rendus
- Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif
- Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi

Les montants perçus au titre des activités de mandat du Groupe sont enregistrés en net des charges induites par ces mêmes activités ; c'est ainsi que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

## 2.24 - Impôt sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2014 a été calculé selon les modalités suivantes :

- détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2014,
- prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivant les pays,
- prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé,
- détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours,

Le taux de 33 1/3 % est retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises car la direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3.3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement supporte en l'absence d'intégration fiscale.

## 2.25 – Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

## 2.26 – Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

## 2.27 – Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 321 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes.

## 2.28 – Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables. Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 2.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en terme de taux d'actualisation et de croissance.

Le Groupe peut être amené dans le futur à déprécier certaines immobilisations, en cas de dégradation des perspectives de rendement de ces actifs ou si l'on constate un indice de perte de valeur d'un de ces actifs. Au 31 décembre 2014, le montant net des goodwill est de 8 568 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 2.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 2.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 9332 K€ au 31 décembre 2014.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats

Comme indiqué dans le chapitre 2.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation. Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire et risques sur contrats est de 12 248 K€ au 31 décembre 2014.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers

Les risques sociaux et les risques divers font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 10 659 K€ au 31 décembre 2014. Elles comprennent notamment une provision de 6 830 K€ sur un litige avec le SMIDDEV concernant l'interprétation d'un article de la délégation de service public du site de Bagnols en forêt.

- Dépréciation des créances relatives aux révisions de prix contractuelles au Maroc

Comme indiqué dans le chapitre 4.1.16, les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix conduisent à constater dans les comptes un important retard de règlement sur ces postes. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management (soit une provision de 5 410 K€ au 31 décembre 2014).

Par ailleurs, les créances non provisionnées sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (soit une réduction de 1 499 K€ de la valeur nominale des créances au 31 décembre 2014).

Pour des raisons de confidentialité vis-à-vis de ses clients, le groupe ne souhaite pas communiquer plus avant sur les modalités détaillées de calcul de ces provisions.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées

Suite à l'arrêt des activités en Tunisie et en Mauritanie, les créances clients ont été provisionnées en fonction des valeurs recouvrables connues, soit 7 271 K€ pour la Mauritanie et 1 127 K€ pour la Tunisie.

### 3 - Périmètre de consolidation

#### 3.1 - Société Mère

Groupe Pizzorno Environnement  
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €  
109, rue Jean Aicard  
83300 DRAGUIGNAN  
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

#### 3.2 - Filiales consolidées

Dénomination	N° Siren	% Intérêt	% Contrôle	Mode d'intégration	
Azur Valorisation (*)	Draguignan	802 579 755	100 %	100 %	IG
Abval (*)	Draguignan	808 275 754	100 %	100 %	IG
Dragui-Transports (Dt)	Draguignan	722 850 070	95.65 %	100 %	IG
Exarent (*)	Draguignan	804 024 289	100 %	100 %	IG
Deverra (*)	Draguignan	808 318 349	99.86%	100 %	IG
Roger Gosselin	Mannevillette	424 656 502	100 %	100 %	IG
Sci foncière de la Mole	Draguignan	490 920 634	47.82%	50%	IG
Pizzorno AMSE	Tunis (Tunisie)		59.03%	60%	IG
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		98.91 %	100 %	IG
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	100 %	100 %	IG
Segedema	Rabat (Maroc)		97.05 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Eau et Assmt	Draguignan	323 592 295	97.05 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Industrie (*)	Draguignan	803 515 444	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environm Internat (*)	Draguignan	803 515 519	100 %	100 %	IG
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	100 %	100 %	IG
Pizzorno Global Services (*)	Draguignan	808 299 671	100 %	100 %	IG
Propolys	Draguignan	525 089 371	100 %	100 %	IG
Proval (*)	Le Bouget	803 243 724	100 %	100 %	IG
Nicollin Gpe Sep (**)	Draguignan		50%	50%	ME
Nicollin Sgea Sep (**)	Draguignan		48.45 %	50%	ME
Sgea	Draguignan	324 667 211	97.82 %	100 %	IG
Société de tri d'Athantor	La Tronche	790 294 508	100 %	100 %	IG
Teodem	Rabat (Maroc)		98.50 %	100 %	IG
Teomara	Rabat (Maroc)		97.34%	100 %	IG
Teorif	Rabat (Maroc)		98.50 %	100%	IG
Valeor (*)	Draguignan	802 557 942	100 %	100 %	IG
Valteo (*)	Draguignan	802 556 241	100 %	100 %	IG
Zephire	Toulon	790 031 546	50.98 %	51 %	ME

(\*) Sociétés entrées dans le périmètre en 2014

La société « Transports Pizzorno » a changé de dénomination et est devenue « Pizzorno Environnement services »

La société « Pizzorno valorisation » a changé de dénomination et est devenue « Propolys »

Dans le cadre de la réorganisation de l'organigramme du groupe :

Dix nouvelles sociétés ont été créées sur la période :

- Azur Valorisation
- Abval
- Exarent
- Deverra
- Pizzorno Environnement Industrie
- Pizzorno Environnement International
- Pizzorno Global Services
- Proval Environnement
- Valeor
- Valteo

Deux sociétés ont été fusionnées dans la période :

- Sma
- Sovatram

(\*\*) Les sociétés en participation Nicollin Gpe et Nicollin Sgea ont fait l'objet d'un changement de méthode d'intégration dans les comptes consolidés. Elles sont maintenant intégrées selon la méthode de la mise en équivalence au lieu de la méthode de l'intégration proportionnelle en application des changements applicables au titre de la norme IFRS11.

La société Nicollin Sgea a cessé son activité au 31/12/2014.

(\*\*\*) La société Sud Investissement Environnement a été tупée au 31/12/2014 dans la société Pizzorno Environnement International.

### 3.3 - Participations non consolidées

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Sociétés	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat Exercice 2014	Valeur des titres
SCI du Balançan	16,66	49	297	174 <sup>(1)</sup>
SA Scann	5	(nd)	(nd)	0 <sup>(2)</sup>
Tanger Med	10	(nd)	(nd)	666 <sup>(3)</sup>
GIE varois d'assainissement	5	(nd)	(nd)	11
IRFEDD	13,5	(nd)	(nd)	2
SPANC Sud Sainte Baume	30	(nd)	(nd)	9 <sup>(4)</sup>
Z ET P à Abu Dhabi	49	(nd)	(nd)	0 <sup>(5)</sup>
<b>Total</b>				<b>862</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Les titres de la SA SCANN d'une valeur de 15 K€ sont dépréciés à 100 %

(3) Les titres de la société TANGER MED ont été acquis au cours de l'année 2008. La faible participation du groupe (10%) ne lui permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme disponibles à la vente.

(4) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société.

(5) La société n'est pas active. Les titres de la Z ET P d'une valeur de 25 K€ sont dépréciés à 100 %

(nd) Eléments non disponibles

#### 4 - Notes explicatives sur les comptes

##### 4.1 - Notes sur le bilan

##### 4.1.1 – Goodwill

Sociétés Détenrices	Sociétés détenues	Goodwill 31/12/13	Augmentation	Diminution	Goodwill 31/12/14
Gpe	Dt	5 948			5 948
Gpe	Gosselin	0			0
Gpe	Sgea	134			134
Gpe	Sovatram	280			280
Dt	Sgea	4			4
Sgea	Sma	110			110
Sgea	Selfema	45			45
Sovatram	Sma	12			12
		6 533			6 533
Dt		395			395
Dt		311			311
Gpe		528			528
Sgea		96			96
Samnet		28	11		39
Proval			515		515
Athanor		151			151
		1 509	515		2 035
<b>Total Goodwill</b>		<b>8 043</b>	<b>515</b>		<b>8 568</b>

(\*) L'augmentation du Goodwill sur la société Proval correspond à l'acquisition d'un contrat. Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière générées par la reprise du personnel lié au contrat ont été enregistrés en Goodwill pour leur valeur nette d'impôt.

##### 4.1.2 - Immobilisations corporelles

Rubriques	31/12/13 Avec activités abandonnées	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres (*)	31/12/14
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	5 863					5 863
Constructions	49 530	7 862	-1 531		202	56 063 (***)
Installations techniques	37 873	5 296	-3 107	-13	5 902	45 951
Autres immobilisations corporelles	138 981	22 023	-13 326	-1 153	484	147 010
Immobilisations en cours	9 413(**)	1 744			-5 700	5 457(**)
Avances et acomptes	3					3
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>241 663</b>	<b>36 925</b>	<b>-17 964</b>	<b>-1 166</b>	<b>889</b>	<b>260 347</b>
<b>Amortissements</b>						
Constructions et terrains	29 048	6 852	-1531		73	34 442
Installations techniques	22 749	5 866	-2 960	-6	174	25 823
Autres immob. corporelles.	90 730	16 399	-10 968	-575	354	95 940
<b>Total amortissements</b>	<b>142 527</b>	<b>29 117</b>	<b>-15 459</b>	<b>-581</b>	<b>601</b>	<b>156 205</b>
<b>Dépréciation</b>						
Immobilisations corporelles		710				710 (**)
Immobilisations en cours	600 (**)	644				1 244 (**)
<b>Total dépréciations</b>	<b>600</b>					<b>1 954</b>
<b>Total Net</b>	<b>98 536</b>					<b>102 189</b>

(\*) Principalement reclassements de poste à poste

(\*\*) La modernisation du centre de tri entamée par la société Athanor sur l'exercice précédent (5 295 k€) a été mise en service.

Les en cours créés dans l'année concernent principalement les sites de Pierrefeju et du Cannet (2 356 K€).

La provision constituée en raison des difficultés rencontrées pour obtenir les autorisations d'exploitation des centres de tris à St Beuzire et Culhat a été complétée à hauteur des sommes engagées en immobilisation en cours l'année précédente (1 244K€)

La provision de 710 K€ prend acte de l'abandon des activités en Mauritanie.

(\*\*\*) Les acquisitions de la période correspondent pour 4865 K€ à l'activation des remises en états à effectuer sur les sites du Cannet et de Pierrefeju.

Dans le cadre de la norme IFRS5, le bilan de l'année 2014 a été présenté sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les immobilisations des activités abandonnées ayant été intégralement amorties ou provisionnées au 31/12/2014, leur valeur nette est égale à zéro. Dans le détail le tableau de variation hors activités abandonnées se présente comme suit :

Rubriques	31/12/13 Hors activités abandonnées	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres	31/12/14
<b>Immobilisations corporelles</b>						
Terrains	5 863					5 863
Constructions	46 190	7 860	-1 531		195	52 714
Installations techniques	32 133	5 296	-3 107	-13	5 901	40 210
Autres immobilisations corporelles	136 751	21 909	-13 326	-1 153	482	144 663
Immobilisations en cours	9 373	1 736			-5 700	5 412
Avances et acomptes	3					3
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>230 313</b>	<b>36 804</b>	<b>-17 964</b>	<b>-1 166</b>	<b>878</b>	<b>248 865</b>
<b>Amortissements</b>						
Constructions et terrains	28 101	4 471	-1531		62	31 103
Installations techniques	18 030	5 395	-2 960	-6	174	20 633
Autres immob. corporelles.	89 278	15 610	-10 967	-575	350	93 696
<b>Total amortissements</b>	<b>135 409</b>	<b>25 476</b>	<b>-15 458</b>	<b>-581</b>	<b>586</b>	<b>145 432</b>
<b>Dépréciation</b>						
Immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours	600	644				1 244
<b>Total dépréciations</b>	<b>600</b>					<b>1 244</b>
<b>Total Net</b>	<b>94 304</b>					<b>102 189</b>

#### 4.1.3 - Immobilisations incorporelles

Rubriques	31/12/13	Acquisitions	Cessions	Variation périmètre	Autres	31/12/14
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Concessions, brevets, marques	1 248	232	-22		1	1 459
Droit au bail	15					15
Autres	55	4			2	61
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>1 318</b>	<b>236</b>	<b>-22</b>		<b>3</b>	<b>1 535</b>
<b>Amortissements (*)</b>						
Concessions, brevets, marques	764	157	-17		1	905
Autres	54	7			2	63
<b>Total amortissements</b>	<b>818</b>	<b>164</b>	<b>-17</b>		<b>3</b>	<b>968</b>
<b>Total Net</b>	<b>500</b>					<b>567</b>

(\*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

#### 4.1.4 - Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de trois sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Le groupe s'est engagé avec son associé à financer la modernisation de l'unité de valorisation énergétique.
- Les sociétés en participation SGEA NICOLLIN et GPE NICOLLIN intégrées jusqu'à l'année dernière selon la méthode de l'intégration proportionnelle et intégrées cette année selon la méthode de la mise en équivalence en raison des changements des normes IFRS 10, IFRS 11, IFRS12, IAS 27 et IAS 28 applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces sociétés font l'objet de fonctions de direction partagées mais le groupe, s'il a une influence notable, n'a pas de droits directs sur leurs actifs et passifs. En raison de leur caractère non significatif, les périodes comparatives n'ont pas été retraitées en fonction de la nouvelle norme.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2014 (K€) :

	Zephyre	SEP SGEA Nicollin	SEP GPE Nicollin
Chiffre d'affaires	26 030	1 136	2 477
Résultat net	-4 426	571	-52
Résultat global	-4 476	571	-52
Dividendes versés		307	-10
Actifs non courants	63 061	9	
Actifs courants	18 890	972	578
Passifs non courants	46 602	357	
Passifs courants	20 289	1 032	5
Total Bilan	81 951	577	981

#### 4.1.5 - Titres disponibles à la vente

Il s'agit :

	31/12/2014			31/12/2013
	Brut	Provision	Net	net
SCI du Balançan	174		174 (1)	174 (1)
SA Scann	15	15	0	0
Tanger Med	666		666 (2)	661 (2)
Z et P à Abu Dhabi	25	25	0	0
Autres	11		11	11
	----	----	----	----
Total	891	40	850	849
<u>Créances rattachées à des participations</u>				
Autres	10		10	10
	---		---	---
Total	10		10	10
<b>Total</b>	<b>990</b>	<b>40</b>	<b>861</b>	<b>859</b>

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Le groupe a acquis au cours de l'année 2008 10 % des titres de la société TANGER MED dont l'activité concerne un marché sur le port autonome de Tanger. La participation du groupe ne permettant pas d'exercer une influence notable sur la société, les titres sont considérés comme étant disponibles à la vente.

#### 4.1.6 - Autres actifs (courants et non courants)

(En milliers d'euros)	Décembre 2014		Décembre 2013 (*)	
	Non courants	Courants	Non courants	Courants
Prêts				
Dépôts de garantie et cautionnements	1 165		815	
Créances diverses nettes de dépréciation	25 039	1 942	9148	3 546 (*)
Charges constatées d'avance		1 181		1 101 (*)
<b>Total</b>	<b>26 204</b>	<b>3 123</b>	<b>9 963</b>	<b>4 647</b>

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent principalement l'avance faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon.

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes de l'année 2013 comprennent ceux de ces activités pour 501 K€ en créances diverses et 67 K€ en charges constatées d'avance.

4.1.7 – *Stocks et en cours*

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Matières consommables	2 046	2 218
Provisions sur Matières consommables	-616	-115
Production de biens		
Marchandises	225	84
<b>Total</b>	<b>1 655</b>	<b>2 187</b>

4.1.8 - *Trésorerie et équivalent de trésorerie*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013 (*)</b>
- Sicav monétaires	10 419	8 020
- Comptes à terme	20 825	17 626
Valeurs mobilières de placement	31 244	25 646
Disponibilités	17 457	10 922 (*)
<b>Total</b>	<b>48 701</b>	<b>36 568</b>

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes de l'année 2013 comprennent ceux de ces activités pour un montant de 205 K€ en disponibilités.

4.1.9 - *Emprunts et dettes financières à long terme*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>		<b>Décembre 2013 (*)</b>	
	<b>Non courants</b>	<b>Courants</b>	<b>Non courants</b>	<b>Courants</b>
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>				
. Echéances - 1 an		25 629		21 455 (*)
. Echéances de 1 à 5 ans	68 493		43 842	
. Echéances + 5 ans	3 655		4 096	
<b>Location financement</b>				
. Echéances - 1 an		2 635		3 747
. Echéances de 1 à 5 ans	6 530		3 071	
. Echéances + 5 ans				
<b>Autres dettes financières</b>				
. Echéances - 1 an		323		403
. Echéances de 1 à 5 ans	1 006		1 067	
. Echéances + 5 ans				
<b>Total</b>	<b>79 684</b>	<b>28 587</b>	<b>52 076</b>	<b>25 605</b>

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes de l'année 2013 comprennent ceux de ces activités pour un montant de 1021 K€ qui concerne les échéances à moins d'un an des emprunts auprès des établissements de crédit.

Les flux (intérêts et principal) futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

<b>Dettes financières</b>	<b>Total Au bilan</b>	<b>- de 1 an</b>	<b>Entre 1 et 5 ans</b>	<b>+ de 5 ans</b>
Emprunts	108 693	29 010	76 028	3 655
Intérêts	7 182	2 645	4 241	296
<b>Total</b>	<b>115 875</b>	<b>31 665</b>	<b>80 269</b>	<b>3 951</b>

4.1.10 - *Contrats de location financement*

Immobilisations concernées	Valeur Brute 12/2014	Amortissement	Valeur Nette 12/2014	Redevances restant à payer 12/2014
Autres immob. corporelles	67 217	52 844	14 373	9 603

4.1.11 - *Impôts différés actifs et passifs*

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

Catégories	2014		2013	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires :				
. Organic	115		119	
. Participation des salariés	347		238	
. Provisions non déductibles	1 117		1 171	
. Reports fiscaux déficitaires (*)	1 226		713	
. Indemnités d'assurance		9		52
. Divers	148		13	
	2 954	9	2 254	52
- Provisions non constatées en social	873		384	
- Annulation provisions réglementées		4 637		3 530
- Location – financement		1 677		2 433
- Evaluation d'actif à la juste valeur		170		177
- Provisions suivi trentenaire		437		719
- Cessions immo. Intra-groupe	59			59
- Indemnités fin de carrière	3 109		1 968	
- Neutralisation provision titres autocontrôle		107		
<b>Total</b>	<b>6 995</b>	<b>7 037</b>	<b>4 606</b>	<b>6 970</b>
- Compensation ID actifs et passifs par entité	-4 004	- 4 004	-1 506	-1 506
<b>Total</b>	<b>2 991</b>	<b>3 033</b>	<b>3 100</b>	<b>5 464</b>

(\*) Le Groupe considère que ces déficits fiscaux pourront être utilisés pour compenser des bénéfices futurs. Ils concernent pour 173 K€ les déficits cumulés de la société SAMNET qui en conséquence de la restructuration de l'année 2011, a réalisé de légers bénéfices depuis l'année 2012 et dont la capacité à générer du résultat devrait s'accroître sur les exercices futurs, pour 87 K€ le déficit réalisé par la société nouvellement créée Athanor, pour 947 K€ le déficit réalisé par la société VALEOR cumulé à celui de la société SMA absorbée dans l'année.

4.1.12 - *Provisions*

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2013 (*)</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises utilisées</b>	<b>Reprises non utilisées</b>	<b>Variation périmètre</b>	<b>Autres</b>	<b>2014</b>
<b>Long terme</b>							
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	2 417	753	-38			4 874	8 006
Provision suivi trentenaire	3 121	481	-233			873	4 242
<b>Total Long terme</b>	<b>5 538</b>	<b>1 234</b>	<b>-271</b>			<b>5 747</b>	<b>12 248</b>
<b>Court Terme</b>							
Provisions risques sociaux	852	323	-185				990
Provisions risques divers et risques sur contrats	7 491 (*)	2 593	-1 346			713	9 451
Provision pour perte à terminaison	2 822 (*)	105	-2 730			21	218
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats			-				
Provision suivi trentenaire	22					-22	-
<b>Total court terme</b>	<b>11 187</b>	<b>3 021</b>	<b>-4 261</b>			<b>712</b>	<b>10 659</b>

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 2.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 9 451 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an et notamment une provision pour litige de 6 830 K€ concernant l'interprétation du contrat du site de Bagnols en forêt.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 4 242 K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé à parts égales sur le nombre d'année prévu afin d'effectuer les calculs d'actualisation. L'augmentation de provision liée à l'actualisation représente 850 K€ sur l'exercice. En l'état actuel des contrats la date ultime de réalisation de travaux est l'année 2050 (le terme du dernier contrat étant l'année 2020).

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes de l'année 2013 comprennent les provisions suivantes concernant ces activités :

- une provision pour risque de change de 549 K€ relative à l'activité en Mauritanie (comprise dans les provisions pour risques divers) qui a été entièrement reprise sur l'année 2014.
- une provision pour perte à terminaison de 2 822 K€ relative à l'activité en Tunisie qui a été entièrement reprise sur l'année 2014.

#### 4.1.13 - Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

<b>Evolution de la provision</b>	
Provision au 01/01/2014	(5 904)
Charge de l'exercice	(677)
Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI	(2 213)
Prestations payées	234
Acquisition	(772)
Cession	-
Modification du régime	-
Autres	-
<b>Provision au 31/12/2013</b>	<b>(9 332)</b>

<b>Charge de l'exercice</b>	
Coût des services rendus	(477)
Charge d'intérêt	(200)
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement des services passés	-
Rendement calculé des actifs	-
Autres	-
<b>Charge/Produit de retraite de l'exercice</b>	<b>(677)</b>

<b>Evolution OCI depuis la première application</b>	
OCI ouverture (gains/pertes actuariels)	(1 305)
Ecarts actuariels de l'exercice	-2 213
Autres	-
<b>OCI clôture : gains/pertes actuariels</b>	<b>(3 518)</b>

<i>Taux d'actualisation 31/12/2014 (iboxx)</i>	1.70 %
Taux d'augmentation des salaires	2.5%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2014
Nombre de salariés	2 034

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

31/12/2010	3 324
31/12/2011	3 852
31/12/2012	5 160
31/12/2013	5 902
31/12/2014	9 332

## 4.1.14 – Actifs et Passifs d'impôts courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014		31 décembre 2013 (*)	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		20 816		21 322
- Tva	14 967	23 198	13 208	16 819
- Autres impôts et taxes	5 158	7 240	3 512	4 461
<b>Total</b>	<b>20 125</b>	<b>51 254</b>	<b>16 720</b>	<b>42 602</b>

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes de l'année 2013 comprennent ceux de ces activités pour les montants suivants :

(En milliers d'euros)	31 décembre 2013	
	Actifs	Passifs
- Dettes sociales		266
- Tva	12	45
- Autres impôts et taxes	94	709
<b>Total</b>	<b>106</b>	<b>1 020</b>

## 4.1.15 - Autres passifs courants et non courants

(En milliers d'euros)	31 décembre 2014		31 décembre 2013 (*)	
	Non courants	Courants	Non courants	Courant
- Dettes sur immobilisations		396		402
- Dettes sociales				
- Autres dettes	317	7 169	366	5 814 (*)
- Produits constatés d'avance § écarts conversion				
<b>Total</b>	<b>317</b>	<b>7 565</b>	<b>366</b>	<b>6 216</b>

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

(\*) Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes de l'année 2014 ont été présentés sans les montants relatifs aux activités abandonnées. Les soldes au 31/12/2013 comportent en autres dettes celles des activités abandonnées en 2014 pour un montant de 1 715 K€.

## 4.1.16 – Créances nettes de dépréciations

Au 31 décembre 2014

(En milliers d'euros)	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total		
Clients	27 525	9 337	14 968	51 830	21 518	73 348

(\*) Le cumul des provisions pour créances douteuses est de 7 249 K€

Sur les 14 968 K€ de créances échues à plus d'un an, la majorité concernent des créances sur des marchés publics au Maroc. Les usages sur ce pays sont différents par rapport à la France. Les prestations sont contractuelles et tous nos contrats au Maroc sont visés par le ministère des finances et de l'intérieur (collectivités). A noter, qu'une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management

Par ailleurs, conformément à la norme IAS 39.5, les créances clients sont considérées comme des actifs financiers et selon IAS 39.46, les créances non provisionnées doivent être évaluées au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

L'impact de cette évaluation (actualisation) au 31 décembre 2014, est une réduction de 1 498 K€ de la valeur nominale de ces créances.

Au 31 décembre 2013

<i>(En milliers d'euros)</i>	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total	Total	
Clients	17 280	11 535	15 187	44 002	28 013	72 015

(\*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 6 502 K€

Les soldes au 31/12/2013 comportent ceux des activités abandonnées en 2014 pour les montants suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Actifs en souffrance à la date de clôture nets de dépréciation (*)				Actifs ni dépréciés ni en souffrance	Total
	0 à 6mois	6 mois à 1 an	Plus d'un an	Total	Total	
Clients	1 964	157	7 168	9 289	2 786	12 075

4.1.17 - *Engagements hors bilan*

<b>Engagements</b>	<b>31 décembre 2014</b> (en milliers d'euros)	<b>31 décembre 2013</b> (en milliers d'euros)
- Intérêts restant à payer sur emprunts	7 182	5 430
- Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	427	375
- Cautions données	30 822	1 920
- Autres garanties	671	774
<b>Total</b>	<b>39 102</b>	<b>8 499</b>

<b>Dettes garanties par des sûretés</b>		
- Privilège prêteur de deniers	-	172
- Nantissement d'actions	-	610
- Nantissement de matériel	0	0
- Hypothèques	1 866	1 997
<b>Total</b>	<b>1 866</b>	<b>2 779</b>

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux, des entrepôts et des matériels dans le cadre de contrats de location simple. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre de ces locations se monte à 12 383 K€.

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre de ces contrats de location :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2014</b>	<b>31 décembre 2013</b>
- A moins d'un an	2 573	2 267
- Entre un et cinq ans	6 739	5 548
- A plus de cinq ans	3 071	2 105
<b>Total</b>	<b>12 383</b>	<b>9 920</b>

**Droit individuel à la formation (DIF)**

Le nombre d'heures restant à consommer au 31 décembre 2014, au titre du DIF se monte à 952 397 heures.

4.1.18 – *Activités abandonnées*

Suite à l'abandon des activités du groupe en Mauritanie et en Tunisie, les données relatives à ces deux pays ont été isolées conformément à la norme IFRS5.

L'ensemble des actifs relatifs à ces activités se montent à 7 277 K€ et correspondent pour l'essentiel à des créances clients (6 613 K€).

L'ensemble des passifs relatifs à ces activités se montent à 6 909 K€ et correspondent pour l'essentiel à des dettes fournisseurs (1 595 K€) et des dettes bancaires (3 827 K€).

Le résultat de l'année relatif à ces activités est une perte de 6 179 K€

4.2 - Notes sur le tableau de variation des capitaux propres4.2.1 - Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5.35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
<b>Actions composant le capital au 31 décembre 2014</b>	<b>4 000 000</b>	<b>5.35 €</b>

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées.

Un dividende de 773 K€ hors actions propres a été versé au cours de l'exercice 2014, soit 0.20€ par action.

4.2.2 - Composition des réserves consolidées

(En milliers d'euros)	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	645	228		873
Réserves consolidées (1)	32 306	3 198		35 504
Ecart de conversion	-44	124		80
	<b>32 911</b>	<b>3 550</b>		<b>36 461</b>

(1) dont montant distribuable au 31/12/2014 : 4 492 K€ (IAS 1.97)

4.2.3 - Titres d'autocontrôle

	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Nombre de titres	133 192	6 364		139 556
Valeur (en milliers d'euros)	2 028		215	1 813

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

## 4.3 - Notes sur le compte de résultat

## 4.3.1 - Produits des activités ordinaires

(En milliers d'euros)	Décembre 2014	Décembre 2013	Décembre 2013 (*)
<b>Chiffre d'affaires</b>			
. dont ventes de biens	353	167	167
. dont prestations de services	217 113	229 712	212 409
	<b>217 466</b>	<b>229 879</b>	<b>212 576</b>
Intérêts			
Redevances			
Dividendes			
<b>Total</b>	<b>217 466</b>	<b>229 879</b>	<b>212 576</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

## 4.3.2 - Décomposition du chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	Décembre 2014	Décembre 2013	Décembre 2013 (*)
Chiffre d'affaires France	189 935	180 665	180 665
Chiffre d'affaires International	27 531	49 214	31 911
<b>Total</b>	<b>217 466</b>	<b>229 879</b>	<b>212 576</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

## 4.3.3 - Charges de Personnel

(En milliers d'euros)	Décembre 2014	Décembre 2013	Décembre 2013 (*)
Salaires	68 917	68 082	65 817
Charges sociales (**)	25 030	23 852	23 325
Personnel intérimaire	15 674	13 257	12 993
Participation des salariés	1 042	714	
Avantages du personnel	216	275	275
<b>Total</b>	<b>110 879</b>	<b>106 180</b>	<b>102 410</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

(\*\*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

<b>Total</b>	3 806	3 390	3 390
--------------	-------	-------	-------

Par ailleurs il est pris en réduction du poste de charges sociales un montant de 3058 K€ au titre du CICE sur l'ensemble des sociétés du groupe.

## 4.3.4 - Amortissements, provisions et pertes de valeur

(En milliers d'euros)	Décembre 2014	Décembre 2013	Décembre 2013 (*)
<b>Dotations</b>			
. aux amortissements	25 640	23 984	22 494
. dépréciation des Goodwill	-	997	997
. aux provisions	4 731	11 603	9 406
. aux provisions pour pertes de valeur d'actifs (**)	3 207	2 260	1 162
<b>Total</b>	<b>33 578</b>	<b>38 844</b>	<b>34 059</b>
<b>Reprises</b>			
. d'amortissements			
. de provisions	1 342	4 404	3 978
. de provisions pour pertes de valeur d'actifs (**)	519	610	610
<b>Total</b>	<b>1 861</b>	<b>5 014</b>	<b>4 588</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

(\*\*) il s'agit principalement des dotations et reprises de provisions sur les clients.

4.3.5 – *Autres produits et charges courants*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>	<b>Décembre 2013 (*)</b>
Charges de gestion courantes	304	826	745
Pénalités sur marchés	194	1 219	1 219
Rappels d'impôts et pénalités	100	75	75
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	2 511	1 188	1 188
Cessions d'immobilisations	-976	-914	-914
Remboursement assurance sur immobilisations sinistrées	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 133</b>	<b>2 394</b>	<b>2 313</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

4.3.6 – *Coût de l'endettement financier brut*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>	<b>Décembre 2013 (*)</b>
- Intérêts sur emprunts	2 120	2 566	2 477
- Intérêts sur contrats de location financement	265	387	387
- Intérêts sur dettes commerciales			
- Intérêts et agios bancaires	794	812	612
- Intérêts divers	5	53	26
<b>Total de l'endettement financier brut</b>	<b>3 184</b>	<b>3 818</b>	<b>3 502</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

4.3.7 - *Décomposition des autres produits et charges financiers*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>	<b>Décembre 2013 (*)</b>
Reprises provisions financières			
Autres produits financiers	105	43	43
Autres charges financières			
Provisions charges d'actualisation	-833	-239	-141
Provisions financières	1	-2	-2
Cessions d'immobilisations financières			
Résultat de change	752	- 204	- 77
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>25</b>	<b>-402</b>	<b>-177</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

4.3.8 - *Impôts*

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>	<b>Décembre 2013 (*)</b>
Impôt exigible	3 435	2 714	2 563
Impôt différé	-1 305	568	439
<b>Total charge d'impôts</b>	<b>2 130</b>	<b>3 282</b>	<b>3 002</b>

(\*) Montants hors activités abandonnées en 2014.

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

<i>(En milliers d'euros)</i>	
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés mises en équivalence Et hors activités arrêtées)	2 405
Charge d'impôt effective	2 130
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>4 535</b>
Charge d'impôt théorique (33.333 %)	1 512
Impact des différences de taux (Maroc)	37
Impact écarts permanents	581
	<b>2 130</b>

#### 4.3.9 – Intérêts minoritaires

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Pizzorno AMSE	-448	-200
Dragui-Transports	-219	68
Sma	-	-116
Sovatram	-	147
Sgea	49	86
Autres sociétés	-23	60
<b>Total intérêts minoritaires</b>	<b>-641</b>	<b>45</b>

Les pourcentages d'intérêts des minoritaires principaux est le suivant :

	<b>%</b>
Pizzorno AMSE	40.52
Dragui-Transports	4.35

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts minoritaires car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

#### 4.3.10 – Résultat net par action

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
<b>Résultat net (part du groupe)</b>	<b>-4 631</b>	<b>5 505</b>
Nombre total d'action (hors autocontrôle)	3 860 444	3 866 808
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>-1.19976</b>	<b>1.423779</b>
<b>Résultat net dilué par action (en euros)</b>	<b>-1.19976</b>	<b>1.423779</b>

Le résultat net par action des activités poursuivies se monte à 0.235057

#### 4.3.11 – Contribution des entreprises au résultat

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>France</b>	<b>International</b>	<b>Total</b>
Contribution au résultat (hors activités arrêtées)	1 670	-762	908

#### 4.3.12 - Informations sectorielles par secteur d'activité

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, à l'exclusion des activités de traitement liées à des contrats de propreté.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
  - La collecte, le transport, le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains
  - Le nettoyage urbain
  - L'enlèvement des déchets industriels
  - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2014 (hors activités abandonnées) sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>171 464</b>	<b>46 002</b>	-	<b>217 466</b>
Résultat opérationnel	10	6 154	-	6 164
Résultat financier	-1 040	-589	-	-1 629
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	-1 497
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-1 030</b>	<b>5 565</b>	-	<b>3 038</b>
Charge d'impôt sur le résultat				-2 130
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>908</b>

Au 31 décembre 2013, ces mêmes données (activités abandonnées en 2014 incluses) étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
<b>Chiffre d'affaires externe</b>	<b>179 668</b>	<b>50 211</b>	-	<b>229 879</b>
Résultat opérationnel	7 323	4 218	-	11 541
Résultat financier	-2 158	-1 261	-	- 3 419
Quote-part dans le résultat des entreprises associées			-	710
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 165</b>	<b>2 957</b>	-	<b>8 832</b>
Charge d'impôt sur le résultat				-3 282
<b>Résultat de l'exercice</b>				<b>5 550</b>

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotation aux amortissements	18 269	7 371	-	25 640
	18 269	7 371	-	25 640

#### 4.3.13 - Effectif moyen du personnel

	12/2014	12/2013
<b>- effectif moyen</b>	<b>4 198</b>	<b>5 382</b>

L'effectif diminue en raison de l'abandon des activités en Mauritanie et en Tunisie (1300 personnes)

#### 4.4 - Transactions avec les parties liées

Le Groupe est contrôlé par Monsieur PIZZORNO Francis qui détient 71,82 % du capital de la société. Le reliquat, soit 28,18 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

##### 4.4.1 – *Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :*

Parties liées concernées	2014			2013		
	Achats de services	créances	dettes	Achats de services	créances	dettes
- Sci François-Charles Investissements	844	1	11	987	1	4
- Sci de la Nartuby	354	1	86	342	2	43
	<b>1 198</b>	<b>2</b>	<b>97</b>	<b>1 329</b>	<b>3</b>	<b>47</b>

Ces SCI sont contrôlées par M. Pizzorno et son groupe familial.

##### 4.4.2 – *Rémunérations des principaux dirigeants :*

	2014	2013
- Salaires et autres avantages à court terme	893	801
- Honoraires et jetons de présence	257	210
- Avantages postérieurs à l'emploi	116	80
<b>- Total</b>	<b>1 266</b>	<b>1 091</b>

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration : Monsieur Pizzorno, Madame et Monsieur Devalle, Monsieur Rohmer, Monsieur Houdouin et Monsieur Léotard (dont le mandat a pris fin à l'issue de l'assemblée générale mixte du 27/6/2014). Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 65 K€ pour l'année 2014.

#### 4.5 - Evènements postérieurs à la clôture

Comme expliqué précédemment (1.2), le 29 janvier 2015, nous avons signé un protocole avec l'Etat de Mauritanie nous permettant de limiter la perte due à l'arrêt complet de notre activité dans ce pays. Nous vous invitons à vous reporter à la section 1.2 ci-dessus dans le paragraphe traitant des activités abandonnées.

## **6 – Principaux risques auxquels est confronté le Groupe**

### **6.1 -Risques divers**

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

### **6.2 –Risques de crédit**

Les usages au Maroc concernant les créances sur révision de prix sur les marchés réalisés avec les collectivités publiques conduisent à constater dans les comptes d'importants retards de règlement.

Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

### **6.3 –Risques environnementaux**

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

### **6.4 -Risques juridiques**

Les deux principales réglementations régissant la gestion des déchets sont la loi du 15 juillet 1975 liée directement aux déchets et la loi du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Chaque producteur de déchets est responsable devant la loi de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou recyclés.

### **6.5 -Risque de liquidité**

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 31 244 K€ au 31/12/2014 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme,

D'un montant de disponibilités (cash) de 17 457 K€

### **6.6-Risque de change**

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc (les activités en Mauritanie et en Tunisie ont été abandonnées sur l'exercice).

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	K €	
	DEBIT	CREDIT
Emprunts		9 635
Comptes de tiers	35 900	33 804
Trésorerie	856	
<b>Total</b>	<b>36 756</b>	<b>43 439</b>
<b>Solde global</b>		<b>6 683</b>

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 66 K€.

## 6.7 -Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6.5% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 1.65 % et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

Les emprunts au Maroc sont principalement basés sur le taux moyen pondéré des bons du trésor auquel s'ajoute une majoration comprise entre 2,5% et 3,12%. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque année par les banques.

Le solde des emprunts à taux variable et l'impact d'une fluctuation de 1% du taux de ces emprunts est le suivant :

<i>(En milliers d'euros)</i>	<b>Décembre 2014</b>	<b>Décembre 2013</b>
Solde des emprunts à taux variable (K€)	5 747	1 669
Solde des emprunts à taux variable (% de l'ensemble des dettes financières)	5.88	2.41
Impact d'une variation de 1 % du taux d'intérêt des emprunts à taux variable sur le résultat (K€)	36	20

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés  
Exercice clos le 31 décembre 2014

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de perte de valeur des goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 8,6 millions d'euros, selon les modalités décrites dans la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.4 « Traitement des goodwill » de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nice et Marseille, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Novances-David & Associés**

Jean-Pierre GIRAUD

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI

# **COMPTES ANNUELS**

**SA GPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

**109 Rue Jean Aicard**

**83300 DRAGUIGNAN**

**Exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014**



## *Sommaire*

### **Comptes Annuels**

Bilan	1
Compte de Résultat	3
Annexe	4

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>ACTIF</b>				
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>732 398</b>	<b>449 810</b>	<b>282 588</b>	<b>169 601</b>
Frais d'établissement	1 747	1 747		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	730 651	448 063	282 588	169 601
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>27 636 707</b>	<b>10 583 218</b>	<b>17 053 489</b>	<b>16 564 272</b>
Terrains	1 450 000		1 450 000	1 450 000
Constructions	2 898 856	1 064 935	1 833 921	1 956 720
Installations techniques, matériel et outillage	1 734 231	573 883	1 160 348	722 464
Autres immobilisations corporelles	19 811 168	7 700 316	12 110 852	10 987 598
Immob. en cours / Avances & acomptes	1 742 452	1 244 084	498 368	1 447 489
<b>Immobilisations financières</b>	<b>52 402 036</b>	<b>7 931 341</b>	<b>44 470 695</b>	<b>11 569 332</b>
Participations et créances rattachées	51 690 140	7 931 341	43 758 799	11 213 807
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	711 896		711 896	355 525
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>80 771 141</b>	<b>18 964 369</b>	<b>61 806 771</b>	<b>28 303 206</b>
<b>Stocks</b>	<b>166 461</b>		<b>166 461</b>	<b>150 748</b>
Matières premières et autres approv.	164 847		164 847	148 858
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 614		1 614	1 890
<b>Créances</b>	<b>67 562 879</b>	<b>399 299</b>	<b>67 163 580</b>	<b>54 939 789</b>
Clients et comptes rattachés	27 773 189	399 299	27 373 890	25 533 290
Fournisseurs débiteurs	511 842		511 842	314 871
Personnel	48 749		48 749	14 757
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 831 897		3 831 897	2 772 347
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 684 663		1 684 663	1 396 328
Autres créances	33 712 539		33 712 539	24 908 197
<b>Divers</b>	<b>72 277 620</b>	<b>322 372</b>	<b>71 955 247</b>	<b>36 165 659</b>
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement	37 859 151	322 372	37 536 778	24 105 987
Disponibilités	33 883 129		33 883 129	11 408 778
Charges constatées d'avance	535 340		535 340	650 893
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>140 006 960</b>	<b>721 671</b>	<b>139 285 288</b>	<b>91 256 196</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>220 778 100</b>	<b>19 686 041</b>	<b>201 092 060</b>	<b>119 559 402</b>

## Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	21 416 000	21 416 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	3 873	3 873
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	873 289	644 658
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	196 162	196 162
Report à nouveau	4 296 587	725 644
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>12 396 238</b>	<b>4 572 606</b>
Subventions d'investissement	37 403	33 483
Provisions réglementées	4 379 754	3 288 537
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>43 599 306</b>	<b>30 880 963</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	550 350	425 000
Provisions pour charges	2 855 660	2 102 209
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>3 406 010</b>	<b>2 527 209</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	47 383 395	14 848 401
Découverts et concours bancaires	7 170 663	12 600 086
Emprunts et dettes financières diverses	486 937	422 187
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	71 198 305	37 432 988
<b>EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES</b>	<b>126 239 299</b>	<b>65 303 662</b>
<b>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</b>	<b>3 610 121</b>	<b>175 286</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>11 833 697</b>	<b>9 098 445</b>
Personnel	2 685 855	3 194 695
Organismes sociaux	4 465 341	3 692 826
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 188 376	3 095 246
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	274 342	166 144
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>10 613 914</b>	<b>10 148 911</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>	<b>396 088</b>	<b>396 088</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>1 393 624</b>	<b>1 028 838</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>		
<b>DETTES</b>	<b>154 086 743</b>	<b>86 151 230</b>
Ecarts de conversion – Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>201 092 060</b>	<b>119 559 402</b>

## Compte de Résultat

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises	4 767	25 409	-20 642	-81,24
Production vendue	72 775 040	54 697 636	18 077 403	33,05
Production stockée				
Subventions d'exploitation	95 754	100 945	-5 191	-5,14
Autres produits	2 836 349	2 783 865	52 484	1,89
<b>Total des produits</b>	<b>75 711 910</b>	<b>57 607 856</b>	<b>18 104 054</b>	<b>31,43</b>
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>				
Achats de marchandises	23 381	63 372	-39 991	-63,11
Variation de stock (m/ses)	276	-1 890	2 166	-114,61
Achats de m.p & aut.approv.	3 169 350	2 484 375	684 975	27,57
Variation de stock (m.p.)	-15 989	-3 595	-12 394	344,71
<b>Total des consommations</b>	<b>3 177 017</b>	<b>2 542 262</b>	<b>634 755</b>	<b>24,97</b>
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>72 534 892</b>	<b>55 065 594</b>	<b>17 469 299</b>	<b>31,72</b>
<b>CHARGES</b>				
Autres achats & charges externes	34 806 684	25 199 407	9 607 276	38,13
Impôts, taxes et vers. assim.	1 761 804	1 467 146	294 658	20,08
Salaires et Traitements	22 291 300	18 589 405	3 701 895	19,91
Charges sociales	8 448 130	7 254 239	1 193 892	16,46
Amortissements et provisions	5 884 929	4 365 416	1 519 513	34,81
Autres charges	134 964	150 130	-15 166	-10,10
<b>Total des charges</b>	<b>73 327 810</b>	<b>57 025 743</b>	<b>16 302 068</b>	<b>28,59</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-792 918</b>	<b>-1 960 149</b>	<b>1 167 231</b>	<b>-59,55</b>
Produits financiers	8 737 102	8 468 041	269 061	3,18
Charges financières	3 482 458	2 225 108	1 257 349	56,51
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>5 254 644</b>	<b>6 242 933</b>	<b>-988 288</b>	<b>-15,83</b>
Opérations en commun				
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>4 461 726</b>	<b>4 282 784</b>	<b>178 943</b>	<b>4,18</b>
Produits exceptionnels	9 167 107	694 003	8 473 104	NS
Charges exceptionnelles	2 446 479	1 632 580	813 899	49,85
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>6 720 629</b>	<b>-938 577</b>	<b>7 659 206</b>	<b>-816,04</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-1 213 883	-1 228 400	14 517	-1,18
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>12 396 238</b>	<b>4 572 606</b>	<b>7 823 632</b>	<b>171,10</b>

## Annexe

### SOMMAIRE DE L'ANNEXE

#### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1- Réorganisation juridique du Groupe
- 2- Mise en conformité de la SAS R. GOSSELIN avec la réglementation relative à l'inscription au Registre des Transporteurs ;
- 3- Succursale tunisienne
- 4- Contrôle fiscal
- 5- Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi
- 6- Projet des centres de tri et de valorisation à Saint Beauzire et à Culhat.
- 7- Centre d'exploitation de BAGNOLS EN FORET

#### B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Règles et méthodes comptables

#### C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

##### ACTIF

- 1 - Immobilisation incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeur Mobilière de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

##### PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Etat des échéances des dettes

#### D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

#### E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Cautions Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Engagements DIF
- 7 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 8 - Cautions et Avals donnés & reçus
- 9 - Information sur les risques

#### F - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Tableau des participations et filiales
- 3 - Parties liées

## Annexe

### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

#### 1- Réorganisation juridique du Groupe

Dans le cadre de la mise en adéquation de la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle, le Groupe est organisé autour de trois pôles d'activités :

- ↳ Un pôle Services qui regroupera toutes les activités de collecte, nettoyage, assainissement, déchetteries etc
- ↳ Un pôle Industrie qui regroupera toutes les activités de valorisation et de traitement des déchets
- ↳ Un pôle International qui regroupera les différentes filiales étrangères

↳ La SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES, immatriculée le 10 juillet 2014, est constituée de 100 actions à 10 €. Le capital social entièrement libéré est détenu à 100 % par la SA GPE.

Le 14 novembre 2014, au titre de la rémunération de l'apport par la SA GPE à la société P.E. Industries de 232 actions de la SAS SOVATRAM d'une valeur de 4 343 k€ il a été procédé à une augmentation du capital social par la création de 434332 actions nouvelles de valeur unitaire de 10 €.

Le 2 décembre 2014, le capital social est augmenté de 20331 k€ par l'émission de 2033123 actions nouvelles de valeur unitaire de 10 €

Le Capital social est donc fixé au 31 décembre 2014 à 24 676 k€ divisé en 2 467 555 actions d'une valeur nominale de 10 chacune, intégralement libérées et détenues à 100 % par la SA GPE

↳ La SAS PIZZORNO VALORISATION change de dénomination sociale, suivant les statuts modifiés du 5 juin 2014, et devient la SAS PROPOLYS. La société a pour objet en France et dans tous pays :

1. Toutes activités liées à l'environnement et notamment, sans que cette liste soit limitative :
  - La mise en œuvre de technique d'hygiène, d'assainissement ou autres notamment le ramassage des ordures ménagères
  - Le nettoyage urbain ou industriel
  - L'assainissement, la filtration, la distribution, le traitement des eaux usagers, la production d'eau de consommation par tous moyens disponibles, la construction de toutes installations, stations, etc...
  - La dépollution des sols par tous procédés disponibles,
  - La purification de l'air ;
2. La prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés, l'acquisition ou la location de tous fonds et matériel, par tous moyens dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.
3. Et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, ou financières, se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement.

Le 25 novembre 2014, en rémunération de l'apport de 1250 actions de la SAS SGEA 109 rue Jean Aicard 83300 Draguignan évaluée à un montant de 4426250 € visé dans le traité d'apport du 17 novembre 2014, la SA GPE décide d'augmenter le capital social par la création de 44262 actions d'une valeur nominale de 100 €;

Le 26 novembre 2014, aux termes des décisions de l'associé unique, le capital social a été augmenté d'un montant de 4426200 par émission de 44262 actions d'une valeur nominale de 100 €;

Le capital social donc est fixé au 31 décembre 2014 à 8862400 €, divisé en 88624 actions d'une valeur nominale de 100 €, toutes de même catégorie, intégralement libérées, et détenues à 100 % par la SA GPE.

↳ La SAS TRANSPORTS PIZZORNO change de dénomination sociale, suivant les statuts modifiés le 5 juin 2014, et devient la SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES.

La société a pour objet en France et dans tous pays :

1. la prise de participation au capital de toutes sociétés, cotées ou non cotées, la gestion de toutes valeurs mobilières, parts sociales ou parts d'intérêt dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement, la gestion de tous portefeuilles de valeurs mobilières.
2. la prestation, au profit de sociétés dans lesquelles elle détient ou non des participations, de services sous toutes formes et par tous moyens, notamment dans les domaines commerciaux, administratifs, comptables et financiers,
3. et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

## Annexe

Le 25 novembre 2014, Il a été décidé d'une augmentation du capital social de 1 action de 100 € fixant ainsi le capital social à 10 100 € divisé en 101 actions de 100 € chacune. La prise de participation de la SA GPE est de 101 actions soit 100 % du capital social.

↳ La SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL a été constituée le 15 juillet 2014 avec un début d'activité le 10 juillet 2014. Elle a pour objet la prise de participation au capital de toutes sociétés cotées ou non cotées, la gestion de toutes valeurs mobilières, la prestation au profit de sociétés dans lesquelles elle détient ou non des participations de services sous toutes formes et par tous moyens. Le capital social a été fixé à 1010 € divisé en 101 actions de 10 € chacune. La prise de participation de la SA GPE est de 101 actions, soit 100 % du capital social.

↳ La SA DEVERRA, immatriculée le 10 décembre 2014, est constituée de 3700 actions à 10 €. Le capital social entièrement libéré est détenu à 99,84 % par la SA GPE. De par son objet, la SA DEVERRA a pour activités principales : mise en œuvre de techniques d'hygiène, d'assainissement ou autres notamment ramassage des ordures ménagères nettoyage urbain ou industriel assainissement filtration distribution des eaux usagers production d'eau de consommation par tous moyens.

↳ La SAS ABVAL, immatriculée le 9 décembre 2014, est constituée de 100 actions à 10 €. Le capital social entièrement libéré est détenu à 100% par la SA GPE. De par son objet, la SAS ABVAL a pour activités principales : l'élimination et valorisation des déchets de toutes sortes et sous toutes leurs formes comprenant notamment les opérations de collecte, transports traitement, tri, recyclage, compostage des déchets par tous moyens ou toutes autres opérations sur les déchets.

↳ La SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES, immatriculée le 9 décembre 2014, est constituée de 100 actions à 10 €. Le capital social entièrement libéré est détenu à 100% par la SA GPE. De par son objet, la SAS P.G.S. a pour activités principales : l'élimination et valorisation des déchets de toutes sortes et sous toutes leurs formes comprenant notamment les opérations de collecte, transports traitement, tri, recyclage, compostage des déchets par tous moyens ou toutes autres opérations sur les déchets.

### 2- Mise en conformité de la SAS R. GOSSELIN avec la réglementation relative à l'inscription au Registre des Transporteurs ; reconstitution des capitaux propres auprès du Registre du Commerce et des Sociétés

1)- La réglementation relative au maintien de l'inscription au registre des transporteurs publics routiers de marchandises est soumise à la condition permanente de capacité financière. Il est satisfait à cette condition lorsqu'une entreprise dispose de capitaux propres, de réserves ou de garanties d'un montant au moins égal à la capacité financière fixée par l'article 8 du décret du 30 août 1999 modifié.

Ainsi pour ce conformer à cette réglementation la société devait disposer de 59k€ de capitaux propres pour onze véhicules.

2)- L'assemblée générale extraordinaire du 21 novembre 2014 décide :

1° une augmentation du capital de 1998 K€ par l'émission de 54000 actions d'une valeur nominale unitaire de 37 € par intégration du compte courant.

2° une diminution du capital pour reconstituer les capitaux propres auprès du Registre du Commerce et des Sociétés ; soit une réduction de 1 776 K€ par voie de suppression de 48000 actions de valeur nominale de 37 € chacune.

En conséquence le capital est fixé au 31 décembre 2014 à la somme de 259 k€ divisé en 7000 actions de valeur nominale de 37 € chacune, détenues à 100 % par la SA GPE.

Au 31 décembre 2014 la situation nette de la SAS R. GOSSELIN s'élevant à 274 K€, une dépréciation complémentaire de 1998 K€ a été comptabilisé dans les comptes 2014 de la SA GPE.

### 3- Succursale Tunisienne

↳ Les comptes sociaux de l'exercice 2014 de la SA G.P.E., pour son établissement Tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	75 K€
Total des produits	<1 K€
Soit d'un résultat de	-75 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

## Annexe

Le cours de change des postes de bilan à la clôture du 31/12/2014 : 1 € = 2,26 tnd  
Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture du 31/12/2014 : 1 € = 2,2474 TND

Le Contrat en Tunisie a pris fin en février 2014, le Groupe n'a pas souhaité qu'il soit renouvelé. Le GIE AMSE, via des avenants de deux mois, a poursuivi son activité jusqu'à fin août 2014 ; depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

### 4- Contrôle fiscal

↳ Au titre des contrôles fiscaux 2011-2012 notre société a été notifiée par l'administration fiscale, le 21 juillet 2014 des redressements suivants :

1)- Au titre de l'article 205 annexe II du CGI rappel de TVA déductible sur les frais d'hébergement pour un montant de 1K€ application de la " cascade " sur les résultats 2011-2012

2)- Au titre de l'article 39-1 du CGI rejet de la provision 2012 constituée dans le cadre de la convention ONE, contrat d'assistance apportée par le consultant au consortium dans le cadre du processus d'attribution de la concession par appel d'offre dans le projet "Tanger-Méditerranée" lancé par le Maroc, pour un montant de 63 K€

3)- Au titre de l'article 38-1 du CGI, la SA GPE se porte caution solidaire pour certaines de ses filiales. Pour ce service la société ne bénéficie d'aucune rémunération sur les exercices 2011 et 2012.

D'un commun accord un taux de rémunération de 0,20% a été fixé sur ces opérations.

Entre les sociétés intégrées le montant de renonciation à recette pour l'exercice 2011 s'élève à 75 K€, pour 2012 à 61 K€

Pour les sociétés non intégrées le montant de renonciation à recette pour l'exercice 2011 s'élève à 22 K€, pour 2012 à 19 K€

4)- Au titre de l'article 39-4 du CGI, la SA GPE a omis la réintégration fiscale de l'amortissement excédentaire d'un véhicule de tourisme soit un montant total de 5 K€ pour les exercices 2011 et 2012,

Les conséquences financières du contrôle fiscal s'élèvent à 9 K€ d'une part, et réhaussement global des résultats fiscaux de 243 K€ pour les exercices 2011-2012 d'autre part. Cela a eu pour conséquence de ramener les pertes fiscales à reporter pour l'exercice 2011 à -5341 K€, pour l'exercice 2012 à -1980 K€.

### 5- Crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi

↳ Le montant du CICE au titre de l'exercice 2014 s'élève à 936 K€

Le CICE va être notamment utilisé par la société pour :

- réaliser des investissements d'infrastructures
- financier ses efforts de recherche et d'innovation
- apporter du fonds de roulement
- investir dans ses outils informatiques et dans la formation de ses salariés

### 6- Projet des centres de tri et de valorisation à Saint Beauzire et à Culhat.

Rappel de l'annexe 2013 :

↳ Après avoir demandé de nombreux compléments aux projets des centres de tri et de valorisation à Saint Beauzire et à Culhat, les préfectures respectives ont, au cours du premier semestre 2013, refusé par arrêté les demandes d'exploitation du Groupe.

De nouveaux dossiers seront présentés après les élections municipales 2014, les investissements engagés pourront être réutilisés pour les futures demandes.

Compte tenu de ces informations, il a été décidé, par prudence, de constater une provision de 50 % des montants engagés soit 600 k€ sur l'exercice 2013.

Evolution au 31 décembre 2014 :

↳ Compte tenu de l'incertitude attachée à la réalisation effective de ces deux projets, considérant que les études liées pourraient ne jamais être utilisées ou deviendraient obsolètes, un complément de provision a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2014 portant la couverture du risque à hauteur de 100%, soit impact de 644 K€

### 7- CENTRE D'EXPLOITATION DE BAGNOLS EN FORET

Pour mémoire reste en cours la procédure judiciaire concernant le centre d'exploitation de Bagnols en Forêt, soit :

↳ Litige du centre d'exploitation de Bagnols en Forêt :

## Annexe

1) Rappels = Le centre est divisé en quatre sites, gérés par le SMIDDEV qui ne dispose pas de la maîtrise foncière ; Les sites n° 1 et n° 2 sont totalement exploités ; le site n° 3, suivant les termes d'un contrat d'exploitation provisoire d'un an se terminant fin 2011, s'est arrêté fin septembre 2011 arrivé à saturation.  
Quant au site n° 4 la mairie refuse de mettre à disposition les terrains.

2) Les litiges =

\* La préfecture, à la demande du SMIDDEV, a lancé une procédure d'expropriation de la commune de Bagnols-en-Forêt au profit de ce dernier dans le but de récupération de la maîtrise foncière. A l'issue de cette action, qui prendrait à minima deux ans, le SMIDDEV pourrait demander une autorisation d'extension pour le site n° 4, et lancer un appel d'offre pour l'exploitation du site.

\*La mairie de Bagnols-en-Forêt intente contre notamment la société GPE, une procédure devant le Tribunal Correctionnel de Draguignan, pour dépôts de "mâchefers" non valorisables et source potentielle de pollution

Le jugement a été rendu par le Tribunal de Commerce de Draguignan le 15 décembre 2011 et condamne certaines sociétés du groupe sur les thèmes suivants :

- Contravention pour importation de mâchefers, de boues et de déchets non conformes = GPE 411 K€ - SMA 411 K€
- Amende pour délit de pollution = GPE 100 K€ - SMA 100 K€
- Indemnités à verser à la commune de Bagnols en Forêt principalement au titre de préjudice moral et matériel = Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 101 K€
- Indemnités à verser aux associations ABI et France Nature Environnement au titre du préjudice moral et matériel = Condamnation in solidum entre GPE, SMA et Mr Patrier 4 K€

Le groupe a fait appel de cette décision en date du 22 décembre 2011,

Le jugement d'appel a été rendu le 10 juin 2013, les sociétés SMA et SOVATRAM ont été condamnées respectivement à 747 K€ et 50 K€ d'amendes.

Les sociétés SMA et SOVATRAM se sont pourvues en cassation.

3) Evolution au 31 décembre 2014 :

La Cour de Cassation a décidé de rejeter sur l'exercice 2014 le pourvoi rendant de fait les condamnations définitives. Ainsi, à la suite des avis d'opposition administrative reçus le 22 décembre 2014, les sociétés SMA et SOVATRAM ont réglé le 2 janvier 2015, les sommes dues, soit un total de 798 K€, qui était entièrement provisionnés au 31 décembre 2014.

### B - REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## Annexe

### C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

#### 1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 321-10, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.

De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.

L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

##### 1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	533	216	18		731
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>216</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>732</b>

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	363	98	13	448
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>98</b>	<b>13</b>	<b>450</b>

##### 1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	1 450				1 450
Constructions	900				900
AAI Construction s/sol d'autrui	1 563	436			1 999
Matériel et outillage	1 036	698			1 734
Installations générales	1 304	578			1 882
Matériel de transport	13 760	3 335	260		16 835
Matériel et mobilier de bureau	856	276	37		1 095
Immobilisations corporelles en cours	2 047	670		975	2 742
<b>TOTAL</b>	<b>22 916</b>	<b>5 993</b>	<b>297</b>	<b>975</b>	<b>27 637</b>

Les immobilisations en cours se composent principalement de frais d'étude d'implantation de nouveaux sites pour 1244 k € entièrement provisionnés au 31/12/2014.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Constructions	54	18		72
AAI Construction/sol d'autrui	452	541		993
Matériel et outillage	314	260		574
Installations générales	471	248		718
Matériel de transport	3 868	2 575	151	6 292
Matériel et mobilier de bureau	594	133	36	690
<b>TOTAL</b>	<b>5 752</b>	<b>3 774</b>	<b>187</b>	<b>9 339</b>

## Annexe

### 1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

#### ↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art.321-10. la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.

La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

#### ↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	16 593	35 566	1 004	51 156
Autres Titres de participation	533	2		534
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>17 126</b>	<b>35 568</b>	<b>1 004</b>	<b>51 690</b>
Prêts & Dépôts et cautionnements	356	360	4	712
<b>TOTAL</b>	<b>17 482</b>	<b>35 928</b>	<b>1 008</b>	<b>52 402</b>

Les principales augmentations concernent PROPOLYS 8862 K€ ; PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES 24676 K€ et R. GOSELIN 1998 K€.

Les principales diminutions concernent SOVATRAM 668 K€ ; SGEA 336 K€.

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	5 912	2 019		7 931
Autres Titres de participation	-			-
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>5 912</b>	<b>2 019</b>	<b>-</b>	<b>7 931</b>
Prêts & Dépôts et cautionnements	-			-
<b>TOTAL</b>	<b>5 912</b>	<b>2 019</b>	<b>-</b>	<b>7 931</b>

La principale dotation concerne R. GOSELIN 1998 K€.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Ils font l'objet de provision pour dépréciation si leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'usage est déterminée en tenant compte de la quote part de la situation nette et des perspectives de rentabilité.

#### ↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

### 2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	33
Fournitures P/Entretien	131
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les stocks de marchandises s'établissent ainsi :

Stocks de marchandises	2
------------------------	---

### 3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 396 K€.

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 8 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 399 K€.

## Annexe

## 4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
<b>Titres de participation K€</b>		<b>43 226</b>
- SEP GPE/NICOLLIN	1	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE	21	
- Dépréciation des Titres P.E.T.	21	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- PROPOLYS	8 862	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- DEVERRA	37	
- ABVAL	1	
- PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1	
- STAR Athanor	100	
- ZEPHIRE	505	
- TEOMARA	1	
- GOSSELIN	7 910	
- Dépréciation des Titres R. GOSSELIN	7 910	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
<b>Comptes clients et rattachés K€</b>		<b>13 201</b>
- Clients	4 596	
- Factures à établir	8 605	
<b>Autres créances K€</b>		<b>33 557</b>
- C/c PROPOLYS	14	
- C/c P.E. SERVICES	96	
- C/c Star Athanor	5	
- C/c Zephyre	25 004	
- C/c AZUR VALORISATION	16	
- C/c PROVAL ENVIRONNEMENT	705	
- C/c P.E. INTERNATIONAL	5	
- C/c SEP GPE/NICOLLIN	152	
- C/c VALEOR	426	
- Intégration fiscale	516	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	734	
- C/c GIE Tunisie	5	
- C/c SEGEDEMA	2 426	
- C/c TEORIF	1	
- C/c TEODEM	662	
- C/c Selfema cash pooling	113	
- C/c P.E. SERVICES cash pooling	7	
- C/c Star Athanor cash pooling	2 351	
- C/c PROVAL cash pooling	319	
<b>Total</b>		<b>89 983</b>

## 5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	8 631
Autres créances d'exploitation K€	652
- Fournisseurs avoirs à recevoir	147
- Organismes sociaux produits à recevoir	20
- Tva sur comptes de régularisation	413
- Etat produits à recevoir	17
- Divers produits à recevoir	57
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	529
<b>Total</b>	<b>9 813</b>

## Annexe

## 6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	198
Charges constatées d'avance sur sponsoring	269
Charges constatées d'avance sur leasings	68
<b>Total</b>	<b>535</b>

## 7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE D'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	12 899		12 899
Actions titres auto contrôle	2 135	-	2 135
Compte à terme CE	5 000		5 000
Compte à terme CA	5 000		5 000
Compte à terme BPCA	5 000		5 000
Compte à terme BPCA NATEXIS LIFE	2 000		2 000
Compte à terme CIC	2 500		2 500
Compte à terme SG	3 000		3 000
Compte à terme BP	325		325
<b>Total</b>	<b>37 859</b>	<b>-</b>	<b>37 859</b>

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	01/01/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2014
Valeurs Mobilières de placement OPCVM en nombre				
- Sicav CA Sequin	35,68	8 681,58	8 378,82	338,44
- Sicav FPC SMC ETOILE	-	269,00	252,00	17,00
- Sicav FPC SGAM INV MON - Cash pooling	120,00	1 325,00	1 361,00	84,00
- Sicav FPC BNP MONE - Cash pooling	590,18	11 175,58	10 465,76	1 300,00
- Sicav FPC BPCA NATEXIS	22,00	1 177,00	1 109,00	90,00
- Sicav FPC BPCA FRUCTIS	32,00	1 425,00	1 426,00	31,00
Actions titres auto contrôle				
- ARKEON FINANCE	3 192,00	8 974,00	2 610,00	9 556,00
- ODDO	130 000,00			130 000,00
<b>Total</b>	<b>133 991,86</b>	<b>33 027,16</b>	<b>25 602,58</b>	<b>141 416,43</b>

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont destinés à la régulation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement ont été acquises grâce à la trésorerie obtenue dans le cadre de l'introduction en bourse

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2014, est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2014
Valeurs Mobilières de placement OPCVM	12 899	12 915
Actions titres auto contrôle		
- ARKEON	160	122
- ODDO	1 975	1 689
<b>Total</b>	<b>15 034</b>	<b>14 726</b>

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 322 K€

## Annexe

### 8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Créances immobilisées	712		712
- Créances Clients	27 773	27 170	603
- Etat et Organismes sociaux	5 582	5 582	
- Groupe et Associés	33 557	33 557	
- Autres créances	651	651	
- Charges constatées d'avance	535	535	
<b>Total</b>	<b>68 810</b>	<b>67 495</b>	<b>1 315</b>

## Annexe

## C - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

## 1 - CAPITAUX PROPRES

## Variation des capitaux propres

L'augmentation des capitaux propres de 12 718 K € durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice	12 396
- Distributions de dividendes	773
- Subventions d'investissement	4
- Provision réglementée - Amortissement dérogatoire	1 091

L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

<b>TOTAL</b>	<b>12 718</b>
--------------	---------------

## Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2014 est composé de 4 000 000 actions de valeur nominale de 5,354 €

## 2 - DETTES FINANCIERES A PLUS DE DEUX ANS A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	14 848	38 833	6 298	47 383
- Autres emprunts et dettes K€	216			216
- Participation des Salariés K€	206	217	152	271
<b>TOTAL</b>	<b>15 271</b>	<b>39 050</b>	<b>6 450</b>	<b>47 870</b>

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	47 383	10 653	34 354	2 376
- Autres Emprunts et Dettes K€	216		216	
- Participation des Salariés K€	271	27	244	
<b>TOTAL</b>	<b>47 870</b>	<b>10 680</b>	<b>34 598</b>	<b>2 376</b>

## 3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	425	220	95	550
- Environnementale :	2 102	753		2 856
Remise en état du CSDU Aboncourt				
<b>TOTAL</b>	<b>2 527</b>	<b>973</b>	<b>95</b>	<b>3 406</b>

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remise en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

## Annexe

## 4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF

- Emprunts et dettes financières diverses K€			-
Néant			
- Fournisseurs K€			2 253
Fournisseurs	2 253		
- Comptes rattachés Fournisseurs K€			2 246
Fournisseurs - factures non parvenues	2 246		
- Comptes rattachés Clients K€			-
Néant			
- Comptes Courants Groupe K€			71 198
- C/C GPE Tunisie		18	
- C/C P.E. INDUSTRIES		4 442	
- C/C DRAGUI-TRANSPORTS		20 419	
- C/c Dragui-transports Cash pooling		3 081	
- C/c Sgea Cash pooling		3 165	
- C/c VALEOR Cash pooling		483	
- C/c Azur Valorisation Cah pooling		721	
- C/c VALTEO Cash pooling		2 432	
- C/c EXA RENT Cash pooling		8	
- C/c P.E. INDUSTRIES Cash pooling		4	
- C/c P.E. INTERNATIONAL Cash pooling		3	
- C/C PROPOLYS Cash pooling		5	
- C/c Sovatram cash pooling		6 549	
- C/c GPE Centralisateur		18 919	
- C/c Sma Cash pooling		10 271	
- C/C R. Gosselin Cash Pooling		643	
- C/C GIE TUNISIE		36	
- Comptes divers K€			257
- Mandataire GPE s/marché		65	
- Clients avoirs à établir		191	
			<b>75 954</b>

TOTAL

75 954

## 5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	208
Emprunts et dettes auprès diverses	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 183
Dettes fiscales et sociales	5 831
Autres dettes	224
<b>Total</b>	<b>9 454</b>

## 6 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	7 171	7 171		
- Dettes financières à +1 an	47 870	10 680	34 814	2 376
- Fournisseurs et comptes rattachés	11 834	11 834		
- Dettes fiscales et sociales	10 614	10 560		54
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	396	396		
- Groupe et associés	71 198	71 198		
- Autres dettes	1 394	1 394		
<b>Total</b>	<b>150 477</b>	<b>113 232</b>	<b>34 814</b>	<b>2 430</b>

## Annexe

## D - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

## 1 - VENTILATION DU CA H.T. K€

72 780

- Prestations de services	52 202
- Prestations de services s/marchés publics	251
- Refacturation charges	17 716
- Taxe ademe	2 606
- Vente de marchandises	5

## 2 - Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	143	97
- Employés	62	84
- Ouvriers	506	408
<b>TOTAL</b>	<b>711</b>	<b>589</b>

## 3 - Rémunération des dirigeants

	Montant N K€	Montant N -1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR PIZZORNO Francis	532	470
MR DEVALLE Frédéric	140	136
MME DEVALLE Magali	83	80
MR HOUDOUIN Jean	néant	néant
MR ROHMER Bruno	néant	néant
MR LEOTARD François	110	120
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR HOUDOUIN Jean	45	39
MR ROHMER Bruno	45	39
MR LEOTARD François	-	12

## 4 - Résultat financier

## Produits Financiers

Ils s'élèvent à 8 737 K € et comprennent, pour l'essentiel :

## Produits financiers entreprises liées

- Distributions Sovatram	615
- Distributions DRAGUI TRANSPORTS	5 742
- Distribution SGEA	750
- Intérêts sur comptes courants groupe	1 143
Sous- total	8 250

## Autres produits financiers

- Revenus de placements financiers OPCVM	421
- Intérêts cash pooling	18
- Autres produits	49
- Reprise dotation provisions Financières	
Sous- total	487

TOTAL

8 737

## Annexe

### Charges financières

Elles s'élèvent à 3 482 K € et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées		
- Quote part résultat Tunisie		69
- Intérêts sur comptes courants groupe		107
- Dotations provisions Financières		2 019
	Sous- total	2 195
Autres charges financières		
- Intérêts des Emprunts		871
- Intérêts sur participations des salariés	-	1
- Intérêts cash pooling		59
- Pertes liées aux titres autocontrôle		4
- Dotations provisions Financières		322
- Intérêts concours bancaires		6
- Autres charges financières		26
	Sous- total	1 287
		<hr/>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 482</b>

### 5 - Résultat exceptionnel

#### Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 9 167 K € et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif corporel		70
- Produits de cessions d'éléments d'actif financier		8 770
- Reprise sur amortissements dérogatoires		163
- Quote part subvention d'investissements		9
- Autres produits exceptionnels s/op gestion		144
- Transfert de charges		12
		<hr/>
	<b>TOTAL</b>	<b>9 167</b>

#### Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 2 446 K € et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses		63
- Pénalités		11
- Vnc cessions Immobilisations incorporelles		5
- Vnc cessions Immobilisations Corporelles		110
- Vnc cessions Immobilisations financières		1 004
- Dotations amortissements dérogatoires		1 254
		<hr/>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 446</b>

## Annexe

### 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est intégrée fiscalement d'une part et est tête du groupe, d'autre part

Chaque société du groupe intégrée comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 3138 K € l'impôt supporté est de 1055 ke

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration - K €  
 - L'économie d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration 1 225 K €

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 12503 k€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent 10856 K€  
 - Déficits nés au titre de l'exercice 1647 K€

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	11 182	4 462	6 721
2 - Réintégrations	1 270	1 259	11
3 - Déductions	14 099	8 353	5 747
4 - Résultat soumis à l'impôt	1 647	2 632	985
5 - Impôts (après crédit impôt)	24	24	-
6 - Résultat après impôt (1-5)	11 158	4 438	6 721
7 - Participation	-	-	-
8 - Impôt - crédit	13	-	13
9 - Intégration fiscale	1 225	-	1 225
10- Résultat net (6-7)	12 396	4 438	6 721

L'excédent des dotations par rapport aux reprises sur amortissements dérogatoires est de 1091 K€, l'impôt se trouve donc minoré de 364 K€

### 7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Immobilisations corporelles	13 474	1 717	7 766	5 708
<b>TOTAL</b>	<b>13 474</b>	<b>1 717</b>	<b>7 766</b>	<b>5 708</b>

### Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Immobilisations corporelles	1 808	8 358	1 392	4 505	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 808</b>	<b>8 358</b>	<b>1 392</b>	<b>4 505</b>	<b>-</b>

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés

### 8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 2 637 K € :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en natures 162  
 - Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss 98  
 - Transferts de charges d'exploitation = Remboursements Formation 241  
 - Transferts de charges d'exploitation = Flottes & Assurances 2 124  
 - Transferts de charges exceptionnelles 12

**2 637**

Les transferts de charges d'exploitation pour 2382 € concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

### 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2014 est de 115 K €

## Annexe

## E - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2014	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PIZZORNO ENVIR. EAU & ASSAINIS.	455	112
S/Emprunts SAS ROGER GOSSELIN	500	53
S/Emprunts SAS SGEA	10 740	4 647
S/Emprunts SAS VALTEO	3 170	148
S/Emprunts SAS VALEOR	5 163	5 149
S/Emprunts SAS PE INDUSTRIES	237	237
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	3 364	3 364
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	21 058	10 453
S/Emprunts SAS ATHANOR	7 000	5 572

TOTAL	-	51 687	29 736	-
-------	---	--------	--------	---

- Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2014	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

Autres engagements :

Banque nationale de Paris			
* Diverses cautions & avals			14
Lyonnaise de banque			
* Garantie marché public			681
Banque populaire Côte d'Azur			
* Garantie et autre international			668

Hypothèques sur emprunts

Banque populaire Côte d'Azur	1500	1 189
Lyonnaise de Banque	850	677

TOTAL	2 350	-	1 866	1 363
-------	-------	---	-------	-------

3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	3 951	1 306	2 467	178
TOTAL	3 951	1 306	2 467	178

4 - Engagements crédit-bail

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	5 897	1 392	4 505	
TOTAL	5 897	1 392	4 505	-

## Annexe

### 5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2,50 %
- taux d'actualisation : 1,70 %
- Table de mortalité :
  - Femmes : TPG Fo5
  - Hommes : TPG Ho5
- Taux de rotation du personnel :
 

* 18 à 20 ans	16%
* 21 à 30 ans	11%
* 31 à 40 ans	7%
* 41 à 50 ans	6%
* 51 à 55 ans	3%
* 55 ans	0%

Il s'élève au 31/12/2014 à 3007 K €

- Engagement au 31/12/2013	2004 K €
- Evolution de l'exercice	1003 K €
- Engagement au 31/12/2014	3007 K €

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 1444 K €

### 6 - Engagements DIF

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du 4 mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 10760 heures au 31 décembre 2014.

### 7 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

Créances d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	4 380	33-33	1 460
- Etalement de la + value s/sinistre	-	33-33	-
* Allègements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	116	33-33	39
- Participation des salariés	-	33-33	-
- Déficit fiscal	12 503	33-33	4 167
<b>Total</b>	<b>16 999</b>		<b>5 666</b>

### 8 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

### 9 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie, au Maroc et en Mauritanie est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 3% et 6% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 2,7% et 7%, pour les contrats de location financement.

Les emprunts à taux variable en France sont principalement basés sur l'indice EURIBOR à trois mois auquel s'ajoute une majoration comprise entre 1,35% et 1,80%.

L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

## Annexe

### F - INFORMATIONS DIVERSES

#### 1 - Identité de la société consolidante

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation

#### 2 - Tableau des participations et filiales

\* (détail en annexe)

#### 3 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par Mr PIZZORNO et son groupe familial

Parties liées 2013	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	54	1	16
SCI François Charles	844	1	11

## Annexe

Annexe-Element 15 A

## TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT(*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					
<b>Participations</b>										
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30.000	non connu	30.00	9.000	9.000			non connu	non connu	
<b>Filiales</b>										
DRAGUI-TRANSPORTS	153.150	8.380.807	95.64	7.858.747	7.858.747			72.949.861	18.334.037	5.741.625
PE INDUSTRIES	24.675.550	20.077.706	100.00	24.675.556	24.675.556			172.556	5.229.452	
PE INTERNATIONAL	1.010	1.010	100.00	1.010	1.010	5.000		0	-72.998	
DEVERRA	37.000	37.000	99.84	36.940	36.940			0	-2.239	
ABVAL	1.000	1.000	100.00	1.000	1.000			0	-1.416	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1.000	1.000	100.00	1.000	1.000			0	-1.412	
PIZZORNO ENVIRON. TUNISIE	40.927	-923.897	50.00	20.923	0	734.342		1.897	-671.127	
GOSSELIN	259.000	411.062	100.00	7.913.418	0	0		5.681.514	-137.432	
SEP GPE/NICOLLIN	1.500	1.500	50.00	750	750	152.432		2.477.047	-52.332	
TEODEM	2.345.140	2.528.175	49.01	1.149.472	1.149.472	661.591		6.374.158	427.267	
TEORIF	116.426	520.717	49.00	13.291	13.291	1.240		1.781.682	258.206	
SASU PROPOLYS	8.862.400	8.849.422	100.00	8.862.450	8.862.450	14.050		71.196	-1.546	
SASU PE SERVICES	10.100	-61.482	100.00	10.100	10.100	95.595		0	-3.959	
SAS ATHANOR	100.000	122.223	100.00	100.000	100.000	5.481		6.510.267	-731.515	
SAS ZEPHIRE	1.000.000	6.545.209	50.50	505.000	505.000	25.004.207		19.620.866	-4.425.592	

- (\*) y compris le capital et les amortissements dérogatoires

-(\*\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL TEODEM &amp; SEGEDEMA&amp;TEORIF&amp;TEOMARA au 31/12/2014 ; 1 € = 10,9681 dh

-(\*\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL TEODEM &amp; SEGEDEMA&amp;TEORIF&amp;TEOMARA au 31/12/2014 ; 1 € = 11,15697 dh

-(\*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE au 31/12/2014 ; 1 € = 2,26 tnd

-(\*\*\*) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL PIZZORNO ENVIR. TUNISIE au 31/12/2014 ; 1 € = 2,2474 tnd

## Annexe

RESULTAT FINANCIER DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES.

Annexe-Elément S8

NATURE DES INDICATIONS	2010	2011	2012	2013	2014
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social.	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires HT.	73 255 402	35 994 791	45 456 130	54 723 045	72 779 807
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise	3 084 981	-253 469	3 917 200	9 590 817	20 336 039
c) Impôts sur les bénéfécies.	-666 648	-2 164 023	-1 222 699	-1 228 400	-1 213 883
c') Participations des salariés.	-				
d) Résultat après impôts, particip. des salariés , dotation aux amortissements et provisions et reprise.	3 325 033	-1 423 686	-3 220 749	4 572 606	12 396 238
e) Montant bénéfécies distribués au cours de l'exercice .	600 000	800 000	0	700 000	800 000
<b>III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions et rep.	0.94	0.48	1.29	2.70	5.39
d) Résultat après impôts, particip. des salariés, dotation aux amortissements et provisions et reprise.	0.83	-0.36	-0.81	1.14	3.10
c) Dividende versé à chaque action.	0.15	0.20		0.18	0.20
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés.	283	489	570	593	711
b) Montant de la masse salariale.	8 463 962	15 249 527	16 266 236	18 589 405	22 291 300
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	3 473 758	6 237 666	6 729 821	7 254 239	8 448 130
d) Personnel intérimaire	1 907 263	2 669 071	3 090 622	4 168 626	3 847 839
e) Personnel loué intersociété	300 619	929 280	610 080	584 632	4 491 108



**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2014

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participations, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2014 s'établit à 43 758 798 euros, et qui sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note C-1.3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier, le cas échéant, les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles de la société, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2014

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Nice et Marseille, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Novances-David & Associés**

Jean-Pierre GIRAUD

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

**Attestation des Commissaires aux Comptes sur les  
informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-  
115 4° du Code de commerce relatif au montant global des  
rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2014

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées**

Exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de Commissariat aux Comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2014. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Attestation du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 décembre 2014

2 / 2

à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nice et Marseille, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Novances-David & Associés**

Jean-Pierre GIRAUD

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2014

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Convention entre votre société et un Administrateur**

*Dirigeant concerné : Monsieur Jean HOUDOUIN*

a) La société H.I.F.I.C., dont Monsieur Jean HOUDOUIN est gérant, a fourni à votre société des services de conseil d'audit stratégique.

Les honoraires perçus à ce titre se sont élevés à 25 000 euros hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La procédure d'autorisation n'a pas été suivie en raison d'une omission.

b) La société H.I.F.I.C., dont Monsieur Jean HOUDOUIN est gérant, a fourni à votre société des services de conseil de conseil en évaluation dans le cadre de la restructuration juridique du groupe.

Les honoraires perçus à ce titre se sont élevés à 22 500 euros hors taxes pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La procédure d'autorisation n'a pas été suivie en raison d'une omission.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

#### ***Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

## **GRUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2014

### **Convention entre votre société et la SCI de la Nartuby**

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby, dont Monsieur Francis Pizzorno est Gérant, a signé un bail commercial avec votre société pour les locaux sis à 83300 Draguignan, 303, boulevard Caussemille. Le loyer annuel s'est élevé à 54 151 euros hors taxes au titre de l'exercice 2014.

### **Conventions entre votre société et la SCI François Charles**

a) La SCI François Charles, dont Monsieur Francis Pizzorno est associé et Madame Magali Devalle est la Gérante, a signé le 29 juillet 2010 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis à 94400 Vitry sur Seine, 53, rue Edith Cavell. Le loyer annuel s'est élevé à 227 997 euros hors taxes au titre de l'exercice 2014.

b) La SCI François Charles a également signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre siège social sis à 83300 Draguignan, 109, rue Jean Aicard. Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux, puis d'un avenant N°2 à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011 ayant pour objet la fin de la colocation avec d'autres sociétés du groupe. Le loyer annuel s'est élevé à 239 734 euros hors taxes au titre de l'exercice 2014.

c) La SCI François Charles a également signé le 27 septembre 2012 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis 11, avenue Pierre Sémard – 69200 Vénissieux. Le loyer s'est élevé à 240 000 euros hors taxes au titre de l'exercice 2014.

### **Convention de management fees entre votre société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement**

Dirigeants concernés communs aux différentes sociétés :

*Messieurs Francis PIZZORNO et Frédéric DEVALLE  
Madame Magali DEVALLE*

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, votre société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement Dragui-Transports, SGEA et P.E.E.A. des conventions d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à l'avenant du 27 mars 2009, la répartition de la rémunération de votre société se présente comme suit :

- 20% au prorata des chiffres d'affaires réalisés par les filiales,
- 80% au prorata des résultats d'exploitation des filiales bénéficiaires.

Les montants comptabilisés par votre société et ses filiales au titre de l'exercice 2013 sont indiqués ci-après, en euros hors taxes :

- |                                       |                 |
|---------------------------------------|-----------------|
| - Avec la société Dragui-Transports : | 2 294 519 euros |
| - Avec la société SGEA :              | 3 260 368 euros |
| - Avec la société P.E.E.A. :          | 18 710 euros    |

**GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2014

**Convention entre votre société et un Administrateur**

Votre société a conclu en date du 22 février 2005 un contrat de prestation d'assistance commerciale et de conseils avec Monsieur François Léotard. Au titre de cette convention, qui a pris fin en date du 31 décembre 2014, votre société a pris en charge sur l'exercice 2014 un montant de 120 000 euros hors taxes.

Nice et Marseille, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

**Novances-David & Associés**

Jean-Pierre GIRAUD

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI

*Le Président*

Réf. : FP/EV/2015-072

## ATTESTATION

*J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

*Fait à Draguignan, le 9 juin 2015*

*Francis PIZZORNO*

*Président du Conseil d'Administration*